

Jean-Christophe LURENBAUM

Naître est-il dans l'intérêt de l'enfant ?

Idéologie de reproduction

versus

Non-souffrance

ESSAI

Diffusé en collaboration avec



www.algosphere.org

Un site pour la connaissance et l'action
sur la souffrance dans le monde

Naître est-il dans l'intérêt de l'enfant ?

Idéologie de reproduction *versus* Non-souffrance

Du même auteur

Autonomie de l'enfant et institution familiale, auto-édition, 1980

La réglementation du suicide, auto-édition, 1985

© Jean-Christophe LURENBAUM, 2011

jean-christophe.lurenbaum@laposte.net

ISBN 978-1-4478-5572-9

Ce livre est édité par son auteur. Il est diffusé via jcl.algosphere.org avec la collaboration d'Algosphère, à qui 60% des bénéfices de vente seront versés en vue de créer une première organisation mondiale consacrée uniquement à l'étude et à l'allègement de la souffrance.

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1	
L'IDÉOLOGIE DE REPRODUCTION.....	9
CHAPITRE 1 – L'IDÉOLOGIE DE REPRODUCTION AUJOURD'HUI.....	10
Les mass-média.....	10
La langue financière.....	16
La langue du Droit.....	21
CHAPITRE 2 – AUX ORIGINES DE L'IDÉOLOGIE DE REPRODUCTION : LES ESPRITS DES MORTS.....	25
CHAPITRE 3 – LE TOURNANT PATRIARCAL.....	34
CHAPITRE 4 – L'HÉSITATION CHRÉTIENNE ET SA LIGNE DE FRACTURE.....	62
PARTIE 2	
LA DÉCONSTRUCTION DE CETTE IDÉOLOGIE.....	75
CHAPITRE 5 – LE BOUDDHISME : DÉBUT DE L'ÈRE DE NON-SOUFFRANCE.....	76
CHAPITRE 6 – LE DARWINISME : LA REPRODUCTION N'EST PAS UNE FINALITÉ.....	84
CHAPITRE 7 – L'ÉTHOLOGIE : IL N'Y A PAS D'INSTINCT DE REPRODUCTION.....	90
CHAPITRE 8 – FÉMINISME ET LIBÉRATION SEXUELLE : UN CONFLIT CONTRE L'IDÉOLOGIE DE REPRODUCTION.....	102
PARTIE 3	
QUELLES SONT LES LOGIQUES À L'ŒUVRE POUR L'AVENIR DE L'IDÉOLOGIE DE REPRODUCTION ?.....	113
CHAPITRE 9 – DEUX CONTINENTS PORTEURS DE VALEURS FONDAMENTALEMENT CONFLICTUELLES.....	114
CHAPITRE 10 – LA LOGIQUE DU SAVOIR : ÉTUDES DE GENRE ET DÉCONSTRUCTION DES STÉRÉOTYPES.....	126
CHAPITRE 11 – QUAND FAIRE NAÎTRE DEVIENT UNE DÉCISION, IMMORALE ?.....	134
PARTIE 4	
NON-SOUFFRANCE VERSUS IDÉOLOGIE DE REPRODUCTION.....	141
CHAPITRE 12 – HISTOIRE DE LA NON-SOUFFRANCE EN OCCIDENT.....	142
CHAPITRE 13 – LA LOGIQUE DU DROIT À NE PAS VIVRE.....	148
CHAPITRE 14 – LE DROIT À LA MORT CHOISIE.....	154
CHAPITRE 15 – LE DROIT DE NE PAS NAÎTRE.....	162
CONCLUSION - LE DÉFI DARWINIEN D'UNE CULTURE DE NON-SOUFFRANCE.....	173
CHRONOLOGIE.....	178
BIBLIOGRAPHIE.....	206
LISTE DES ANNEXES.....	224

Introduction

Faut-il interdire la contraception, l'avortement, la stérilisation volontaire, la masturbation, la sodomie, l'homosexualité, l'assistance au suicide, le clonage reproductif ? Naître est-il dans l'intérêt de l'enfant et des générations futures ?

Le législateur y répond en fonction de ses valeurs et de ses représentations. Pour savoir quelles réponses pourraient être données à l'avenir, il faut donc comprendre comment se forment et évoluent les valeurs et représentations. C'est l'objet du présent programme de recherche.

*

Le point commun à tous ces enjeux est la vie et sa reproduction. La reproduction étant ce qui fonde le vivant, et lui donne son originalité, dans la suite du texte les mots « vie » et « reproduction » seront désignés d'une même expression « reproduction/de la vie ».

*

Le panorama mondial de ces questions est une lente et timide progression de la liberté à disposer de son corps, alors que l'interdit reste le cas général et la régression des libertés constatée ici ou là :

- en Occident, la contraception n'a été franchement libéralisée qu'après la seconde guerre mondiale. Il faut attendre 2001 en France pour que la stérilisation volontaire à visée contraceptive soit légalisée ;
- en 2004 dans quatre-vingts pays au moins, les actes homosexuels sont condamnés par la loi ;
- seule une poignée d'États a ouvert un début de *droit à la mort choisie*.

Partie 1

L'Idéologie de Reproduction

L'Idéologie de Reproduction est ce discours social qui fait de la reproduction de la vie une exigence, une norme pour tous.

Chapitre 1 – L'idéologie de reproduction aujourd'hui

L'idéologie de reproduction s'exprime par différentes voies : des mass-média à la langue financière, en passant par la langue du Droit. Encore rares et émergentes sont les voix dissidentes.

Les mass-média

Difficile d'échapper au conditionnement médiatique invitant à se reproduire : le seuil de 2,1 enfants par femme permettant la reproduction de la population est le Graal démographique, ils furent heureux et eurent beaucoup d'enfants, leitmotiv de la lutte pour la vie ou pour la survie de la civilisation comme des espèces, l'heureux événement, l'instinct de survie et de reproduction, fumer nuit gravement à la fertilité...

« Il n'est pas question de créer le contrat d'union civile, il est au contraire question de faire en sorte que dans ce pays il y ait plus de mariage, il y ait plus de naissances et ainsi que la France soit plus forte. » J. Toubon, Ministre de la Justice, 1995. « Il nous faut douze millions de beaux bébés en douze ans » De Gaulle. « Pourquoi ne serai-je pas nataliste ? Oui, je le suis. Je pense que le problème démographique devrait être au premier rang des préoccupations des Français » Mitterrand peu avant l'élection présidentielle de 1981. « La dénatalité est un symptôme de la décadence irrémédiable de la classe bourgeoise [...] Un pays qui n'aurait plus d'enfants serait un pays sans avenir, un pays condamné », se reproduire est « un devoir envers la collectivité », Thorez, Secrétaire général du PCF, 1938. « La France championne

d'Europe des naissances – Vive les bébés ! » *Le Nouvel Observateur*, 2007. « Bonnes nouvelles. La fée démographique a frappé d'un coup de baguette magique le berceau France » « Drame national : les Allemands font de moins en moins d'enfants » *Le Monde*, 2005. « Les Françaises, championnes d'Europe de la procréation, 2,02 enfants par femme en 2008. Ce taux se rapproche du seuil de 2,07 qui permet d'assurer le renouvellement naturel des générations » *Libération*, 2009. La « joie de donner la vie » L.Jospin, 2002. « Aujourd'hui, le bornage de nos libertés est dicté par la survie de l'espèce. Une loi d'airain » Dominique Bourg, membre du comité stratégique de la fondation Nicolas Hulot, 2009. « Quand ils s'aiment énormément, au bout de quelques temps, les adultes ont envie de faire un bébé ensemble » ZEP et Hélène Bruller, *Le guide du zizi sexuel*, 2001, ouvrage d'éducation sexuelle pour les enfants. « Les organes dont il est question dans ce livre – organes génitaux, organes sexuels – sont destinés à la reproduction de l'espèce. [...] Dès l'adolescence, garçons et filles se mettent en quête de partenaires sexuel(le)s. [...] Ils ne se doutent pas qu'en cela aussi ils sont programmés : pour être certains de transmettre leur patrimoine génétique, les mâles doivent féconder le plus de femelles possibles » Martin Winckler, *Contraceptions mode d'emploi*, 2007. « De même que la lutte contre le chômage ou la préservation de la sécurité, la survie est une ardente nécessité qui précède les autres », Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement, 2003. « Les processus engagés depuis les origines par la nature semblent se conformer à une sorte de "plan" avec la survie comme impératif absolu [...] Le niveau de responsabilité et de conscience auquel nous sommes appelés rejoint le religieux profond qui sommeille en chacun de nous et à cette dimension sacrée qui nous fait regarder la vie comme un don magnifique à préserver » Pierre Rabhi, candidat écologiste aux présidentielles françaises, 2006. « Je

crois à une intelligence collective, qui n'est pas la somme des intelligences individuelles. Cette intelligence collective a un objectif différent de l'intelligence individuelle ou même de la somme des intelligences individuelles : elle vise à la survie de l'espèce. » J.Attali, *Le Monde des religions*, 2007.

Les discours contemporains, comme par le passé, continuent à suggérer une *finalité* de l'univers, pensée magique qui ouvre la voie à un Esprit directeur de l'univers. Ils invitent à croire que la reproduction est la grande finalité de la nature. Derrière la diversité du vocabulaire, la séquence type est toujours fondamentalement la même : s'il y a finalité c'est qu'il y a conscience, cette conscience est forcément *supérieure* à l'Homme car elle a été capable de le créer. Il faut donc que l'Homme s'y soumette. Mais comment reconnaître ce que veut cette conscience ? Il suffit de regarder autour de soi pour voir l'évidence : le vivant est *fait pour* se reproduire.

Kant, philosophe du XVIII^e siècle, illustre cette pensée que *l'homme est un moyen au service d'une fin* fixée par une Nature-Dieu : la reproduction de l'espèce, la conservation de la vie. Il faut restreindre les libertés au nom de cette fin : dans sa *Métaphysique des mœurs* il consacre des pages au devoir de ne pas se suicider et de ne faire d'autre usage de la sexualité que pour se reproduire. Pour lui le suicide est une « transgression du devoir de l'homme envers Dieu » alors qu'en la personne « était confiée la conservation de l'homme ». « De même que l'amour de la vie a été mis en nous par la nature en vue de la conservation de notre *personne*, l'amour du sexe a été mis en nous en vue de la conservation de l'*espèce*. Toutes deux sont des *fins naturelles*. » « Dans la cohabitation des sexes la nature a pour fin la reproduction, c'est-à-dire la conservation de l'espèce ; à tout le moins donc on ne doit pas agir contre cette fin. » Il va inspirer pour longtemps l'éthique et les lois qui en découlent.

Même le discours de la communauté scientifique, notamment en éthologie depuis la sociobiologie des années 1970, échappe avec

difficulté à un vocabulaire *finaliste*, aux *lois de la nature* qui suggèrent législateur et obéissance due aux lois. Parler de *programme génétique* suggère qu'il y a *programmateur*. Pire, ce vocabulaire finaliste se retrouve dans l'enseignement scolaire, au mépris d'un enseignement laïc. Dans les extraits qui suivent le style italique a été mis par nous.

Thierry Lodé, biologiste, professeur d'écologie évolutive à l'université d'Angers, *La guerre des sexes chez les animaux, une histoire naturelle de la sexualité*, 2006 :

« L'orchidée use d'un curieux *stratagème* pour se reproduire [...]. Le reproducteur est le vainqueur de la compétition. [...] C'est dire que l'évolution a retenu cette mobilisation hormonale *pour* favoriser la rivalité des mâles, *pour* déployer la bataille du sperme [...] les spermatozoïdes se disputent la fécondation [...] L'organe de nombreux mammifères est aussi pourvu d'aiguillons qui récurent partiellement le vagin. Ce nettoyage superficiel a *pour principal objectif* d'évacuer le sperme d'un éventuel prédécesseur [...] Le problème essentiel du mâle tient dans l'assurance de sa paternité »

Manuel de Sciences de la Vie et de la Terre, programme 2007, classe de 4^{ème}, Nathan :

« *Pour* assurer leur descendance, les truites ont recours à la reproduction sexuée. [...] *Pour* favoriser la rencontre des mâles et des femelles, plusieurs *stratégies* existent, comme le chant ou l'émission de signaux lumineux. [...] Reproduction sexuée : phénomène biologique qui a recours à la fécondation *pour* créer de nouveaux êtres vivants. [...] Après l'éclosion, le mâle, *pour protéger ses petits*, utilise sa bouche pour ramener régulièrement les alevins dans le nid. Malgré ces soins, 80% des alevins meurent à cause de

maladies, de malformations ou bien sont dévorés par le mâle »

Ce vocabulaire finaliste contribue à l'idéologie de reproduction, conduisant à des dérives particulièrement graves, comme les violences à l'encontre des femmes :

L'école des parents, revue de la Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs, bimestriel n°6, décembre 2005-janvier 2006, dossier « Je suis jaloux, et alors ? » :

« Le mâle la suit et dépose sa semence sur les œufs. Ils meurent ensuite tous les deux, ayant mené à bien *la seule mission qui leur a été assignée par l'évolution*. [...] Du point de vue de nos ancêtres, l'infidélité la plus destructrice, au regard de *la nécessité de reproduction de l'espèce*, devait être l'infidélité sexuelle. L'infidélité sexuelle de la femme menaçait en effet la certitude, pour un homme, d'être le géniteur de ses enfants. [...] Dans cette perspective, la jalousie n'est pas le signe d'une immaturité ; il s'agit au contraire d'une passion capitale qui a grandement aidé nos ancêtres – et continue très vraisemblablement de nous aider aujourd'hui – à faire face à une série de *menaces touchant la pérennité de l'espèce*. [...] La jalousie est souvent une solution efficace même si elle mène parfois à des situations explosives [...] La jalousie est une forme de sagesse émotionnelle inconsciente. »

Le discours de l'écologie intrigue, car derrière sa grande capacité d'influence actuelle résident deux pensées conflictuelles : l'une sacralise la conservation d'une Nature fin en soi et la reproduction du vivant, l'autre s'inquiète de ce que l'action de l'homme sur son environnement finisse par engendrer des souffrances pour tous les êtres sensibles.

C'est peut-être de ce dernier courant de pensée qu'émergera la plus forte opposition à l'idéologie de reproduction : il commence à dire que la plus forte empreinte négative sur l'environnement que puisse décider un individu est précisément de faire un enfant – qu'il faudra nourrir, chauffer, transporter, qui polluera nécessairement, ainsi que sa propre descendance –, et qu'avoir le souci des générations futures c'est commencer par en limiter le nombre, c'est-à-dire l'ampleur des souffrances à venir¹. L'altruisme s'y joue contre l'égoïsme de l'enfantement. « Chaque dollar investi pour la planification familiale et l'éducation des filles réduit les émissions de gaz à effet de serre au moins autant qu'un dollar investi dans les énergies renouvelables »².

Dans le même temps, de timides voix osent prétendre que le désir d'enfant témoignerait d'une fêlure, d'un manque d'équilibre et d'autonomie, de la recherche sécurisante de se conformer à la norme du groupe : « L'enfant, dans son essence, se révèle être non pas un ciment ou un partenaire jointif pour les parents, mais un élément [...] souhaité, voulu par chacun d'eux comme *réparateur de son histoire* » [Aldo NAOURI, médecin pédiatre psychanalyste, *Une place pour le père*, 1985]. « Avant de naître, il est chargé de mission [...] Mais il ne doit plus assurer la retraite de ses parents, il faut désormais incarner leurs fantasmes. L'enfant [...] donne au bébé un statut de *réparateur de fantasmes*. [...] Le plus surprenant, c'est que les études longitudinales, celles qui observent les histoires de vie, révèlent que les biographies d'enfants chargés de mission, ces enfants préférés, sont souvent plus difficiles et plus dangereuses que

¹ Marie Claire, octobre 2008, Ces couples qui renoncent à faire des bébés Reporter d'un an l'envie de faire un bébé réduirait notre empreinte écologique de 2,6 ha par an, soit beaucoup plus que la somme de tous les efforts verts qu'on pourrait réaliser sur la même période. Ne pas faire d'enfant serait-il un acte écolo ?

² Le Nouvel Observateur, 3-9/12/2009, Moins de bébés pour sauver la planète ?

celles des enfants non désirés ! » [Boris CYRULNIK, *Sous le signe du lien*, Hachette Littératures, 1989, p.42].

Déjà l'usage de robots bébé *tagamushi* (ou tamagotchi) est un début de traitement et de questionnement.

La langue financière

Les discriminations financières à l'encontre des non-parents et des célibataires sont une modalité d'expression de l'idéologie de reproduction particulièrement répandue, elles disent à leur façon qu'il est socialement souhaitable de se reproduire.

De longue date, la puissance publique a favorisé la reproduction et ses institutions : le mariage, la famille, les *mères-porteuses d'État* dont la maternité est largement financée sur fonds publics³. Il n'aura pas fallu longtemps, avec le Code civil dit Napoléon de 1804, pour revenir sur les principes individualistes et égalitaristes de la Révolution : limitation des conditions d'accès au divorce, réaffirmation de l'incapacité civile de la femme *mariée* et de la

³ Le Monde, 5/7/2007, Espagne. M. Zapatero espère relancer la natalité en allouant une prime de 2 500 euros à chaque naissance

La libre Belgique, 14/9/2006, Russie : 9 000 dollars aux femmes qui accoucheront d'un 2e enfant. Le gouvernement russe prépare un projet de loi qui prévoit le paiement d'une allocation de près de 9.000 dollars à partir du deuxième enfant.

Le Monde, 7/12/2008, Benelux : de 10 000 à 15 000 euros pour un bébé sur le Web [mère-porteuse privée]

Le Monde, 23/11/2005, Accord de coalition entre les unions chrétiennes CDU-CSU et SPD : salaire parental d'un maximum de 1800€ par mois, pendant un an après la naissance d'un enfant [ndlr : soit plus de 20 000E].

Dauphiné-Libéré, 30/4/2003, Objectif natalité. 1,2 milliards d'euros par an pour stimuler la démographie, « moyen essentiel de participer à la résolution du problème des retraites qui handicape l'avenir de notre pays » assure le Premier ministre JP Raffarin.

puissance paternelle (rétablissement du droit de correction du père sur l'enfant).

Le mariage est l'institution permettant aux hommes de s'approprier les enfants sortis du ventre des femmes, de récupérer leur pouvoir de reproduction. Est automatiquement père le mari de la mère, nul test ADN n'est nécessaire pour le prouver. « La femme est donnée à l'homme pour qu'elle lui fasse des enfants ; elle est sa propriété comme l'arbre à fruits est celle du jardinier » [Napoléon, *Mémorial de Sainte-Hélène*]. Mais qui peut encore justifier les discriminations financières faites à l'encontre des célibataires au nom de cette institution d'origine patriarcale, dont ont été exclus un temps ceux qui, stériles, ne pouvaient se reproduire : impôt sur les célibataires de l'Italie fasciste suivie par Hitler dès son arrivée au pouvoir en 1933, discriminations fiscales d'aujourd'hui, droits à hériter, droits de sécurité sociale dérivés du conjoint comme les pensions de réversion, pour parler des grandes masses financières, ou encore dans l'après-guerre taxe de compensation payée par les célibataires, les veufs et les divorcés sans enfant si proche de la taxe sur le célibat des antiques Romains. Pire, lorsqu'il s'est agi d'étendre l'*Égalité* des droits aux homosexuels, au lieu de supprimer ces discriminations à l'encontre des célibataires en supprimant l'institution du mariage, ce qui aurait fondé une véritable égalité de tous les citoyens indépendamment de leur orientation sexuelle, ces discriminations ont été accrues en favorisant un peu plus la norme culturelle du *Couple* à travers le PaCS⁴. En 1978 finit même par se créer en France une association pour la défense des célibataires⁵. Autour du droit au divorce, institué avec les Lumières en 1792 aboli en 1816 rétabli en 1884, se sont d'ailleurs longtemps opposées deux

⁴ Le Monde, 2/4/2008, La Cour européenne ouvre la voie aux pensions de réversion pour les couples homosexuels. A donné raison au compagnon d'un homme décédé qui souhaitait toucher une pension de veuvage. "*Le refus de faire bénéficier les partenaires de vie de la pension de survie constitue une discrimination directe fondée sur l'orientation sexuelle*", note la Cour.

⁵ www.unagraps.org

visions : « celle de la tradition catholique qui fait de la famille une institution sacrée, une unité sociale organique, naturelle, qui doit être privilégiée contre l'individu, et celle de la modernité révolutionnaire qui place l'individu au-dessus de la communauté familiale, dont elle se défie comme elle le fait de toutes les autres communautés qui s'immiscent dans le rapport entre l'individu-citoyen et l'État. »⁶

Depuis Colbert et son édit de 1666 favorisant les familles nombreuses, la solidarité publique a largement été sous-traitée à la famille par le biais de *politiques familiales* : pour bénéficier de ces discriminations à l'encontre des non-parents – comme les allocations *familiales*, les allocations logement, le quotient familial fiscal qui réduit les impôts en fonction du nombre d'enfants, d'autres prestations fiscales, des droits à retraite améliorés au prorata du nombre d'enfants ou plus simplement des réductions sur les transports en commun, des congés parentaux etc –, il faut faire famille, avoir des enfants. Autrement dit cette forme de solidarité suppose la dépendance plus que l'autonomie. Plus la précarité économique générale s'accroît, plus la famille devient de ce fait une valeur-refuge, dernier lieu de solidarité. Que les lois organisant l'héritage soient en contradiction flagrante avec une supposée valeur-travail – en quoi les héritiers ont-ils travaillé pour percevoir un héritage ? –, et que cette loterie entre héritiers de riches parents ou de pauvres contrevienne au principe d'*Égalité*, ne dépare nullement dans un programme électoral, l'idéologie de reproduction aidant.

Pourtant, il est apparu que la famille était aussi le lieu de toutes les violences : les violences conjugales sont une des causes principales de mort des femmes par violence (3 femmes sont tuées tous les 15 jours par leur conjoint, concubin ou ex)⁷, et la violence

⁶ COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard, 1998

⁷ sisyphe.org, 4/1/2006 Violence sexuelle et conjugalité, (10/9/2004), Agnès Echène, chercheuse en anthropologie culturelle

Le couple tue plus que le cancer, plus que la route, selon un rapport du

contre les enfants, supérieure à celle contre les conjointes, est imputable aux parents d'abord (3 enfants meurent de maltraitance parentale ou familiale en France chaque semaine⁸).

Quant aux *mères-porteuses d'État*, au delà des avantages financiers et congés divers qui leur ont été ou leur sont consentis à l'encontre des non-mères – prime à la 1^{ère} naissance, allocations prénatales, primes d'allaitement, primes spéciales aux parents de

Conseil de l'Europe. Et on ne fait rien ? Force est de constater que la Loi est sans effet dans nombre d'espaces dits « de non-droit », en particulier la famille ; en son sein, le père/époux est souvent le premier à transgresser la Loi, qu'il s'agisse de l'inceste, des coups et blessures ou du viol marital. En effet, dans la famille, tout invite à la transgression : promiscuité, absence de témoins, défaut de protection des plus faibles, exaspération de la sexualité, autorité d'un mâle seul, latitude de brutalité.

Il s'agit donc d'un « effet de structure » et non de perte de valeurs ou autre déviation, sociale ou personnelle, dont une religion, une morale ou une thérapie pourraient venir à bout. Cet « effet de structure » est celui de l'organisation familiale conjugale, imposant la cohabitation sexuelle... La conjugalité apparaît dès lors comme le phénomène le plus nocif – pourtant le plus massif – de notre organisation sociale.

⁸ Le Monde, 1-2/3/2009, Enfants martyrs

Chaque année, en France, 19 000 enfants subissent des mauvais traitements et trois enfants meurent chaque semaine des suites de maltraitance, généralement infligés par des membres de leurs familles.

Libération, 13/1/2009, La mort cachée des bébés

Officiellement, un petit nombre de bébés sont victimes chaque année en France de mort violente : dix à vingt cas d'homicides d'enfants de moins d'un an. Le Dr Anne Tursz, directrice de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), vient de publier *Enfants maltraités*, qui fait le bilan des connaissances statistiques et épidémiologiques sur le sujet. Ce ne serait plus 10 ou 20 mais au moins 30 et jusqu'à 200 bébés qui seraient tués chaque année.

Le Figaro, 18/11/2005, La famille, premier lieu d'injustice pour les enfants
Claire Brisset, la défenseure des enfants, a remis son rapport hier à Jacques Chirac.

plusieurs enfants assez rapprochés, allocation de logement, médaille des mères de progéniture nombreuse, fête des mères –, que signifie le remboursement par la sécurité sociale des dépenses d'aide médicale à la procréation (AMP), alors qu'une simple fécondation in vitro (FIV) réussie coûte de plusieurs milliers jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros ? Quel choix fait une société qui prend en charge à 100% les coûts d'AMP, alors que cette couverture sociale est réservée dans le reste du système de protection sociale aux cas dits « lourds », la couverture de l'IVG étant *a contrario* limitée à 80% et celle de la contraception (certaines pilules par exemple) à 65%.

Le plus extravagant est que les nouvelles discriminations de ce type, comme l'extension au père du congé maternité, sont aujourd'hui créées au nom de l'Égalité des droits au lieu de dire ce qu'elles sont vraiment, au service de la reproduction, ce qui rendrait trop explicite l'instrumentalisation des enfants, le fait qu'*ils sont conçus comme des moyens au service d'une fin* déterminée par d'autres, assurer les retraites des anciens ou satisfaire le désir d'enfant des parents, instrumentalisation élégamment qualifiée de « solidarité entre générations ».

Quelle pourrait être une organisation sociale égalitaire, libérée de l'idéologie de reproduction ? Brique par brique, de RMI en RSA et en allocation *autonomie* pour les jeunes, se met en place dans différents pays et d'abord dans les pays nordiques une *individuation des Droits* plutôt que leur familialisation. De plus en plus de voix se font entendre depuis les années 1960 pour que quiconque, né sans l'avoir choisi, bénéficie d'un *revenu universel* inconditionnel, de la naissance à la mort⁹.

⁹ <http://bonnenouvelle.blog.lemonde.fr/2009/03/31/1000-e-pour-tous-le-revenu-dexistence/>
[1000 € pour tous : le revenu d'existence](#)

La langue du Droit

S'écartant largement du principe d'Égalité des Droits de l'homme et du citoyen de 1789, le Droit contemporain, à commencer par les Droits de l'homme de 1948, s'illustre par un vaste communautarisme de la famille et du couple (marié ou pacsé), toutes institutions initialement au service de la reproduction, en octroyant aux membres de ces communautés des droits discriminatoires à l'encontre des célibataires et des non-parents. Dans le Code civil de 1804, on trouve 278 occurrences du mot « mariage », qui arrive en deuxième position des formes lexicales, alors que le mot « célibat » n'est pas attesté une seule fois¹⁰.

Toutefois l'hypothèse d'un retrait du droit, d'une « déjudicisation » du mariage et de la famille, d'une neutralité du

On a entendu Daniel Cohn-Bendit reprendre, pour la campagne des Verts, l'idée du Revenu d'existence, jusque là défendue par plusieurs économistes, mais aussi par Christine Boutin.

Dans son livre, "Que faire? Petit traité d'imagination politique à l'usage des européens", il écrit :

Le Revenu d'existence (donné inconditionnellement à chacun, de la naissance à la mort), c'est "*la reconnaissance de ce principe fondamental d'organisation de la société en tant que collectivité. Et il rétribue la contribution de chacun à la pollinisation. Idéalement, il devrait donc être attribué de façon inconditionnelle et même être cumulatif avec l'exercice d'un travail rémunéré.*"

Ce revenu viendrait se substituer à toutes les allocations existant aujourd'hui (familiales, chômage, RMI, retraite...). Il assurerait une vie décente, sans y permettre le confort. Cela autorise, pour ceux qui le souhaitent, de s'investir d'une autre manière que par le travail dans la société : éducation des enfants, associations, art...

¹⁰ BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Fayard, 2004, Introduction

droit dans ce domaine, a été à nouveau avancée à partir des années 1970.¹¹

En ce qui concerne la relation juridique aux enfants, l'évolution s'est historiquement faite à partir d'un *droit de propriété* absolu, du père sur l'enfant, avec droit de mort chez les Romains. Avec l'affaiblissement patriarcal, ce droit de propriété a été étendu à la mère, mais son champ en a aussi été restreint. À partir de 1989, avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant, apparaît la notion juridique révolutionnaire d' « intérêt de l'enfant ». On se demande alors si le mineur n'est pas lui aussi quelque part un citoyen et dans quelle mesure cette minorité juridique, liée à l'arbitraire de l'âge, se justifie. Aujourd'hui dans l'Union Européenne, les parents n'ont théoriquement plus le droit de recourir à la violence à l'encontre de *leur* enfant, violence légale dont le monopole leur avait été sous-traité jusque là par l'État¹².

Est-ce que la relation juridique de *parenté* existerait dans une société libérée de l'idéologie de reproduction, est-ce que la *minorité légale* liée à l'âge – c'est-à-dire la restriction des droits – existerait aussi ? Le point de départ juridique organisant la relation aux plus jeunes ne serait sans doute pas un droit de contrôle et de propriété sur l'enfant, découlant de l'ancienne obsession d'assurer une descendance obéissante qui « à tout âge, doit honneur et respect à

¹¹ par Mary-Ann Glendon, citée par MEULDERS-KLEIN Marie-Thérèse dans « La famille a-t-elle encore un rôle ? », in COMMAILLE, Jacques, DE SINGLY, François, *La politique familiale*, Paris, La documentation française, n°761, 1996

¹² Le Parisien, 4 février 2009, La fessée prend une claue
La France, qui a fait beaucoup d'efforts pour améliorer le droit des enfants sur son territoire, est le mauvais élève de l'Europe en matière de... fessées ! Ni la réforme de la protection de l'enfance ni les multiples interventions d'associations antiviolence n'ont rien changé. Cinq ans après que les Nations unies lui ont « expressément » demandé « d'interdire les châtements corporels au sein de la famille », les claques, gifles et autres gestes excédés distribués par les parents sont toujours considérés comme « normaux » dans notre pays.

ses père et mère » (code civil), mais l'objectif de *guider* les plus jeunes jusqu'à *l'autonomie* affective et sociale.

Pourquoi, par exemple, les enfants n'auraient-ils pas un droit égal à une nutrition saine et équilibrée, alors que la qualité de leur nutrition dépend aujourd'hui de la loterie des parents que la vie leur a imposés ? Est-il moral que la Déclaration des Droits de l'homme de 1948 ait réactivé un droit des parents *sur* les enfants « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » (article 26§3) qui peut par exemple aller à l'encontre d'un éventuel droit des enfants à une éducation laïque : la Convention des droits de l'enfant de 1989 ouvre d'ailleurs un conflit avec ce droit des parents, en son article 14 « Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion ». Qui du défenseur des droits des enfants ou des droits de l'homme-parent arbitrera ce conflit ?

Si le féminisme a été ce long combat pour libérer les femmes d'une minorité juridique longtemps jugée naturelle, le *kiddisme* pourrait bien être la prochaine étape d'émancipation des jeunes¹³.

¹³ Le Monde2, 25/3/2006, source AFXB : 100 millions d'orphelins du sida en 2010

540 millions d'enfants dans le monde vivent dans une situation instable et dangereuse

120 millions d'enfants ne vont pas à l'école primaire

240 millions d'enfants travaillent dans des conditions d'exploitation

150 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour de maladies que l'on peut prévenir et de malnutrition

Le Monde, 10/12/2004, Près d'un milliard d'enfants vivent dans la pauvreté, soit la moitié des enfants. Carol Bellamy D.G de l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance).

Critères de cette pauvreté, 7 « privations fondamentales » : nourriture, logement, installations sanitaires, eau potable, services de santé, éducation scolaire, information. 90 millions souffrent de graves malnutritions. 140 millions, en majorité des filles, ne sont pas scolarisés.

Le Monde, 11/1/2006, 2 millions d'enfants pauvres en France,

Selon une étude de l'UFE (Union des Familles en Europe). Seuil de pauvreté défini par l'OCDE (60% du revenu médian).

Le Monde, 18/10/2002, Jean Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde*, Fayard

« Aujourd'hui dans le monde, toutes les sept secondes, un enfant de moins de 10 ans meurt de faim ».

Chapitre 2 – Aux origines de l'idéologie de reproduction : les esprits des morts

Les premières traces de cette idéologie remonteraient à 100 000 ans, traces de culte funéraire, d'esprit survivant à la mort du corps, esprit ayant recours à la reproduction de sa lignée pour assurer son service : en particulier service de l'alimentation et service de la réincarnation.

Reproduire la lignée devient ce qu'il y a de plus important, de plus structurant pour les sociétés humaines afin qu'une descendance puisse assurer le service des esprits des morts, **afin de servir notre propre esprit après notre propre mort.**

*

L'idée que l'esprit survit à la mort du corps est le plus ancien système de pensée humain recensé, aussi bien chez l'homme de néandertal que chez sapiens chez qui apparaissent presque au même moment les premiers cultes funéraires, matrice de tous les systèmes de pensée les plus largement diffusés sur la planète encore de nos jours. L'abandon de ce système est une exception récente de l'Occident scientifique pour qui l'esprit, surtout après Darwin, est une propriété émergente de la matière. Ceci n'empêche pas un retour partiel au spiritisme ou à la croyance infuse qu'existent des esprits indépendants de corps : en 1858 Allan Kardec fonde à Paris la *Société spirite* qui comprendrait aujourd'hui environ quinze millions d'adeptes dans le monde. En 1875 Mme Blavatsky et le colonel Olcott fondent aux États-Unis la *Société théosophique* qui pratique la télépathie avec les esprits. Surtout, en se jouant abusivement des mots, le combat religieux fait rage sans relâche pour tenter de discréditer le manque de *spiritualité* des *matérialistes*, opposant spiritualité et science par la confusion entretenue entre le *spiritisme*

de ce religieux avec la spiritualité de toute personne faisant fonctionner un tant soit peu son esprit, et tout en invitant à une sois-disante « complémentarité » entre science et religion, complémentarité fantasmée de toutes pièces.

Les gravures rupestres préhistoriques sont une forme d'écriture non alphabétique permettant de communiquer avec les esprits, humains ou animaux. Les dessins vulvaires permettent aux esprits d'emprunter ce passage pour traverser la paroi rocheuse qui les sépare du monde des corps vivants. Les statuettes féminines, aux formes généreuses et centrées sur les attributs de l'enfantement – seins, fesses, hanches, sexe – sont déposées dans les tombes pour que l'esprit y trouve un passage vers le ventre d'une femme capable de le faire renaître.

Sont aussi déposés dans les tombes de la nourriture et les objets nécessaires à l'esprit pour sa vie dans l'au-delà, ou des représentations de ces objets, car une simple représentation est capable d'incorporer des pouvoirs de l'objet réel. Plus fort encore, la simple évocation du *nom* d'une personne suffit à rendre réels certains attributs de cette personne : sur les tombes égyptiennes, le nom est entouré d'un trait gravé dans la pierre, un cartouche, pour le protéger et par là protéger la vie dans l'au-delà du défunt momifié. Dans de nombreux cultes des esprits des ancêtres, le nom du défunt doit faire l'objet d'invocations répétées par sa descendance : lorsqu'il cesse de l'être, l'esprit dépérit. Pour les Malgaches, l'oubli des vivants est une seconde mort beaucoup plus dure, un trépas dans le néant.

La Chine innove particulièrement dans ce domaine, car si au départ et comme ailleurs on accompagne l'esprit du défunt de ses biens réels et aussi des personnes de son entourage comme ministres, soldats, serviteurs (pour la même raison la coutume hindoue de la *sati* obligeait les veuves à monter sur le bûcher de leur mari), on en vint à penser au V^e siècle av. J.C., que l'esprit des vivants suffisait bien. On se contente alors de simples représentations (une armée impériale de six-mille soldats statufiés

par exemple) et surtout avec l'invention du papier il va suffire de désigner par écrit ou dessin. Brûler ce papier est une façon de faire parvenir l'esprit de l'objet aux esprits des ancêtres, dans la dissipation aérienne de la fumée. L'époque moderne y ajoute montres, voitures, télévisions... L'Ancien Testament connaît le sacrifice par la crémation des offrandes alimentaires qui les fait passer dans un monde où ils pouvaient être absorbés par le dieu sous la forme de fumées ou d'odeurs. Si les offrandes alimentaires déposées quotidiennement sur l'hôtel familial asiatique n'ont pas changé d'aspect le soir venu, c'est que les esprits des ancêtres se nourrissent uniquement de l'esprit de l'aliment. La coutume de mettre dans la tombe d'un fils mort célibataire le corps d'une célibataire pour espérer une descendance dans l'au-delà, moyennant finance, a même conduit à quelques meurtres bien réels.

Le schéma de base de ce système de pensée universellement répandu est simple :

- les esprits des ancêtres ont besoin que des corps vivants leur rendent certains services,
- seule leur propre descendance peut rendre ces cultes,
- et les corps vivants ont eux aussi besoin de la puissance magique des esprits des ancêtres (santé, climat, récoltes, chasse, protection contre les esprits maléfiques des morts d'autres tribus...).

Le chaînon sensible de ce système est la communication entre esprits et corps : les chamans assurent cette fonction partout sur terre, le rêve est aussi un lieu privilégié de communication accessible quelquefois à tous. D'ailleurs en Amérique centrale, mourir était se réveiller d'un rêve. En Australie, l'activité onirique permet aux individus de pénétrer dans le « monde du rêve », univers parallèle peuplé par les esprits des morts : en passant à proximité, les

femmes éprouvent la sensation qu'elles ont été pénétrées par l'un des germes, *esprits-enfants*, et se trouvent enceintes. De même les chamans assurent eux-mêmes certains services importants, comme après la mort du corps, de guider son esprit jusqu'au monde des ancêtres : les esprits ne savent généralement pas comment s'y rendre et risqueraient de se perdre en chemin, errants et aigris ils deviendraient dangereux pour les vivants. Les chamans peuvent aussi aider une personne à récupérer son âme qui s'en est séparée, parce que trop faible ou malade pour la retenir à ce moment-là ou trop jeune pour ce savoir-faire, voire dérobée par d'autres esprits de morts. Tel peuple construit ses maisons en décalant les portes de devant et de derrière, car l'esprit d'un mort ne sait marcher que tout droit et risquerait de partir trop tôt pendant la veille funèbre, avant que le chaman ait pu lui indiquer la bonne route. Chez les Mayas, pour s'opposer au dangereux retour des fantômes, on sacrifiait un chien pour accompagner le défunt et s'assurer ainsi que le mort était parvenu à sa destination finale. En Mésopotamie, le rite de la plus grande nécessité était d'enterrer le cadavre, sinon son *fantôme* errerait par le monde, à la fois tourmenté et tourmentant. « Cimetière », du grec *koimetérion*, signifie « dortoir ». Quant aux Grecs, Cerbère empêchait quiconque de sortir du royaume des morts, et ce sont les Harpyes, oiseaux à tête de femme, qui avaient comme fonction d'emporter les âmes des morts.

Pour traiter la stérilité d'un couple, un chaman peut réclamer des prestations sexuelles de l'épouse. En contrepartie il peut prélever un bébé sorti de terre ou encore un fœtus vivant dans l'utérus d'une autre femme, pour le transférer dans sa patiente, ou se rendre dans le monde des esprits où, sous forme d'oiseaux posés sur les branches d'un arbre, les âmes à naître attendent de revenir sur terre.

La reproduction s'explique par la volonté d'un esprit de revenir dans un corps vivant, par le biais du ventre d'une femme dans lequel il pénètre. De nos jours, certaines ethnies expliquent le lien entre sexualité et reproduction ainsi : les esprits rôdent autour des maisons

pour renaître et doivent attendre un coût pour que l'entrée du ventre de la femme leur soit ouverte. Pour les Diola de Casamance, les rapports sexuels doivent avoir lieu dans un monde de pénombre, le soir, ou au petit matin, moments favorables à la rencontre entre vivants et défunts en voie de réincarnation.

Mais où donc vivent les esprits ou âmes ? Dans la religion indienne, le lien entre le cycle féminin et le cycle lunaire mensuel qui voit la Lune grossir puis rétrécir s'explique par les esprits qui rejoignent la Lune après leur mort puis en repartent pour renaître sur terre. Pour les stoïciens grecs, dans la couche d'air épaisse et humide autour de la terre, battue par les vents, errent les âmes impures. La géographie des esprits des morts s'est sophistiquée avec le temps : monde localisé dans le ciel – le vent du Nord, nommé *Borée*, est fécondant, c'est pourquoi les juments offrent leur croupe au vent et mettent au monde leur poulains sans l'aide d'aucun étalon –, ou ancien *sheol* juif sous-terrain fermé par une lourde porte – avec la thèse de la résurrection, toutes les âmes sont créées au moment de la création du monde, localisées « sous le trône de gloire » de la Divinité, elles en descendent à chaque naissance –, taxe de passage d'une rivière nécessitant que l'on mette des pièces de monnaie dans les orbites du défunt grec, pesée égyptienne du cœur, distinction d'un enfer et d'un paradis. Si le purgatoire, objet d'un commerce lucratif pour le clergé, est officialisé au XIII^e siècle, en 1913 le *Dictionnaire de théologie catholique* localise l'enfer au centre de la terre et finalement le Vatican supprime, en 2007, la région des limbes censée accueillir les âmes des enfants morts avant baptême.

Des variantes complètent cette structure générale.

Quelquefois plusieurs esprits peuvent prétendre se réincarner dans un même corps. Chez les Inuit, si l'esprit qui se réincarne est d'un sexe biologique différent du sexe de l'enfant, celui-ci sera élevé jusqu'à la puberté dans le genre du sexe biologique de l'esprit, une

filles par exemple sera habillée et éduquée en garçon. Ces filles sont réputées faire les meilleurs chamans. À Igloodik, dans les années 1970, environ 15% des individus avaient été travestis¹⁴.

En Chine, le corps abrite deux sortes d'âmes : terrestre et céleste, yin (féminine) prend forme dès la conception, yang (masculine) n'apparaît qu'à la naissance. La vie est assurée par le maintien de ces deux sortes d'âme dans le corps. La circulation de ces énergies à l'intérieur du clan se fait sur cinq (ré)générations. Lorsque le patriarche vient à mourir, la tablette sur laquelle est inscrit le nom du plus ancien des ancêtres est brûlée. La part du yin et yang portée par son nom inscrit sur la tablette ne disparaît pas, car si cette tablette est retirée du culte des ancêtres, son prénom est attribué au premier nouveau-né qui naît dans le clan après cet événement.

Mais lorsqu'on passe de la réincarnation à la résurrection avec le judaïsme, comment reconstituer un corps né de la poussière et qui y retournera ? La pointe du *sacrum* est heureusement assez dure pour résister au délitement et permettre au corps de se reconstituer. Avec Paul, le christianisme contourne la difficulté en parlant du corps spirituel qui se substitue au corps animal. L'innovation de la résurrection n'empêche pas l'évangile selon saint Matthieu de recourir à l'ancien système de la fécondation d'une femme par un esprit, façon d'éviter le scandale qui s'annonce dans « Naissance et enfance de Jésus » :

Or telle fut la genèse de Jésus Christ. Marie, sa mère, était fiancée à Joseph [note a) Les fiançailles juives étaient un engagement si réel que le fiancé était déjà appelé « mari »] : or, avant qu'ils eussent mené vie commune, elle se trouva enceinte [...]. Joseph, son mari, qui était un homme juste et ne voulait pas la dénoncer publiquement, résolu de la répudier sans bruit [note b) La justice de Joseph consiste

¹⁴ SALADIN D'ANGLURE Bernard, Un « troisième » sexe social chez les Inuit (« transsexualité, travestissement et chamanisme), in HÉRITIER, Françoise, sous la direction de, *Hommes-Femmes, la construction de la différence*, Cité des Sciences et de l'Industrie, 2005

sans doute en ce qu'il ne veut pas couvrir de son nom un enfant dont il ignore le père]. Alors qu'il avait formé ce dessein, voici que l'Ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : « Joseph, fils de David, ne crains pas de prendre chez toi Marie, ta femme : car ce qui a été engendré en elle vient de l'Esprit Saint »

La Bible de Jérusalem, Cerf, 1994, 1 18-20, p.1416

L'idéologie de reproduction aura pris forme avec ce système de pensée qui veut que l'on se reproduise pour disposer d'une descendance infinie et obéissante, *la nôtre*, seule qualifiée et motivée à rendre les services nécessaires à notre esprit après notre mort.

« Patiente, ô mon *ba* [ndlr : l'âme], mon compagnon, jusqu'à ce que soit né un héritier qui veillera aux provisions d'offrandes, et qui se tiendra devant la tombe au jour des funérailles » dit en Égypte ancienne *Le Dialogue du désespéré avec son ba*. Dans l'enseignement confucianiste depuis plus de 2000 ans le *Livre de la piété filiale* reste un pilier : en Chine la naissance d'un garçon donne un héritier habilité à continuer le culte des ancêtres, ce qui constitue le premier des devoirs filiaux. La nécessité d'une lignée y invente la polygamie : un homme noble épousait une femme et ses sœurs, ainsi que ses servantes, assimilées aux sœurs, technique permettant d'assurer une descendance en cas de stérilité, ennemi principal ailleurs contourné par l'institution de l'adoption ou justifiant le divorce. Dans le monde hindou, on attribue assez souvent la stérilité du couple à la non-observance ou la négligence dans le culte qui doit être rendu aux ancêtres. *Le rédempteur* est originellement dans la *Bible* celui qui pratique le lévirat, qui épouse sa belle-sœur veuve et sans enfants afin de donner à son frère défunt une descendance mâle et de confirmer l'héritage de sa propriété, la survie de son nom sur la terre. Le crime d'Onan est de s'y soustraire en répandant son sperme en dehors du corps de sa femme, ex belle-sœur. En Perse, s'il

arrivait qu'un homme meure sans laisser de fils, son plus proche parent devait épouser sa femme si elle était encore en vie, sinon on mariait sa fille ou sa parente la plus proche, à défaut on pouvait acheter une femme avec son argent pour la donner à son plus proche parent. Un contrat de mariage assyrien du VII^e s. av. J.C. atteste la pratique qu'une épouse stérile propose une servante à son époux pour qu'elle lui donne un enfant. Ailleurs, pour que le mariage puisse être prononcé, il faut vérifier auprès des esprits des ancêtres qu'ils acceptent un engendrement par un membre d'une lignée différente, la réincarnation pouvant poser problème.

Pour longtemps, l'organisation des sociétés va se consacrer à cette obsession reproductive. Les nazis créent même le *Lebensborn*, centre où les compagnes de SS sont invitées à venir se reproduire intensivement.

Mais cette idéologie reproductive est forte d'autres raisons :

- reproduire l'homme n'est pas le seul enjeu, c'est le cosmos lui-même qui doit se reproduire, cycle des astres et des saisons, fécondité de la nature, des plantes et des animaux, la reproduction des uns servant celle des autres. À travers l'assimilation physique de la chair de l'animal, on acquérait sa force, sa vitalité et ses capacités, ainsi la chasse obéissait à des règles précises, leur but étant de ne pas compromettre la continuité des espèces chassées. Chez les Toltèques, les *Mimixcoa* sont des héros créés par les dieux pour faire la guerre aux hommes et recueillir le sang nécessaire aux sacrifices qui maintiennent le mouvement du soleil. Dans la religion védique des aryens, l'hymne au Puruṣa, Homme cosmique, dit que monde et société reposent sur un sacrifice primordial qui a restauré l'unité première, et l'homme védique doit renouveler ce sacrifice afin que le monde se reproduise ;

- l'acte de reproduire est celui qui a le plus de chances de s'imposer car inventer a un coût exorbitant. Il est généralement plus efficace de reproduire ce que d'autres ont fait avant nous, ou même de reproduire ce que nous avons déjà su faire. Une espèce ne faisant qu'innover serait probablement éliminée par la sélection naturelle. Cette caractéristique darwinienne se retrouve chez les animaux qui reproduisent instinctivement un comportement qu'ils ont déjà manifesté : « L'élément indispensable que ces traditions animales très simples ont en commun avec les traditions culturelles les plus évoluées de l'homme, c'est *l'habitude* [...]. Tous ces phénomènes sont, en effet, reliés entre eux en ce sens qu'ils ont une racine commune : un mécanisme de comportement d'une évidente utilité pour la conservation de l'espèce. Il est en effet très utile pour un être vivant, s'il ne comprend pas les relations causales, de pouvoir s'accrocher à un comportement qui s'est montré une ou plusieurs fois capable de mener au but désiré, ou d'être inoffensif. »

LORENZ, *L'agression*, 1963

Chapitre 3 – Le tournant patriarcal

Cette idéologie connaît une inflexion majeure et récente dans l'histoire de l'espèce humaine, au néolithique, il y a moins de 10 000 ans. En parallèle à la domestication animale et l'invention de l'élevage, l'espèce humaine acquiert un nouveau savoir révolutionnaire : on découvre que le Masculin est pour quelque chose dans la reproduction, la Femme ne peut plus conserver le monopole sur ce pouvoir détenu depuis des dizaines de milliers d'années. **Le concept et le mot de Père vont progressivement être inventés.** Aux statuettes féminines et aux représentations vulvaires liées à la fécondité succéderont les représentations du phallus.

Il faut attendre le XX^e siècle pour qu'apparaisse la génétique. Pendant longtemps le discours social imaginera que le sang intervient dans la reproduction (bon sang ne saurait mentir, consanguinité...). De nos jours encore, certaines sociétés humaines ne disposent pas de ce savoir moderne sur la reproduction, ne connaissent pas le rôle du Masculin, le concept et le mot de *père* n'existent toujours pas pour ces sociétés.

*

Le processus de la reproduction est un savoir sophistiqué, et non une représentation innée ou une évidence : à quel moment de l'histoire l'humain a-t-il compris le lien entre sexualité et reproduction ? À partir de quand a-t-il pensé que le mâle laissait une empreinte de lui dans l'enfant, confirmant le concept de père ? Un récit de ce tournant figure dans le mythe hittite d'*Appu de Shudul*, qui prétend même que chez l'homme le coït n'est pas un instinct inné mais doit s'apprendre, précédant la théorie moderne de *scripts culturels* qui guideraient les comportements sexuels.

L'hypothèse privilégiée aujourd'hui est celle d'une découverte liée à l'élevage : en séparant les mâles et les femelles pour éviter les combats, on aurait constaté l'absence de reproduction. Cette découverte serait donc récente au regard de l'histoire longue, 9000 ans au maximum, après l'invention de l'agriculture. Et encore cette découverte est-elle très localisée, l'agriculture et l'élevage s'étant diffusés progressivement à partir du croissant fertile qui inclut la Mésopotamie où l'on trouve un patriarcat naissant avant l'invention de son écriture il y a plus de 5000 ans.

Faute de témoignages historiques, l'écriture alphabétique n'apparaissant que plus tard, il est nécessaire de croiser les indices pour rendre cette hypothèse probante.

Au cœur de ces indices, il faut s'intéresser à ceux qui trahissent une différence de valeur entre les sexes féminin et masculin, car l'enjeu de la reproduction est tel depuis les cultes des esprits des morts qu'une valeur essentielle est la capacité de reproduire ou de participer à la reproduction :

- les figurations féminines, gravures ou statuettes centrées sur les attributs de reproduction et de maternité, apparaissent très tôt, dès 50 000 ans. A contrario les représentations masculines, notamment phalliques comme les menhirs, n'apparaissent massivement que tardivement, après l'invention de l'élevage. Si une représentation attribue une valeur à ce qu'elle représente, cette représentation différentielle des sexes exprime bien *une valeur différentielle des sexes* ;
- l'étude comparative des langues, recensant leurs points communs qui sont autant de points de bifurcation dans leurs évolutions à partir de souches communes, montre que le concept de *mère* apparaît dans les tout premiers mots inventés, le mot de *père* n'apparaissant que bien plus loin, donc plus tard, dans cette liste des mots communs. Plus intéressant encore, le mot de *frère* apparaît bien avant le mot

de père, mais après la mère. Cette datation confirme à quel point le concept de *père* est plus abstrait que celui de *mère* (d'où sort l'enfant) et de *frère* (qui sort du même ventre) ;

- la culture peut influencer la morphologie. Or, durant le dernier maximum glaciaire, le dimorphisme sexuel est peu marqué entre squelettes masculins / féminins. Au fil des millénaires, la taille des femmes n'a cessé de diminuer, alors que celle des hommes progressait en raison d'une pression sélective puissante. Si au début du néolithique et de l'agriculture, les stigmates du travail pénible de meulage des graminées s'observent sur les squelettes des deux sexes, quelques millénaires plus tard, seuls les squelettes de femmes portent ces stigmates ;
- les récits mythiques rangent les agriculteurs du côté des déesses – les femmes qui pratiquaient la cueillette et non la chasse auraient inventé l'agriculture –, alors que les éleveurs sont du côté de dieux masculins (Abel le pasteur dont Yahvé accepte les offrandes, au contraire de Caïn le cultivateur). Avec le temps disparaissent les déesses supplantées, après l'invention de l'élevage, par les dieux masculins.

Ces indices attestent une création tardive du concept de père, suivie de la mise en place d'un contrôle masculin sur le pouvoir de reproduction des femmes après l'invention de l'élevage : **le moment de l'invention de l'élevage focalise donc le soupçon d'une découverte d'un rôle masculin dans la reproduction.**

Initialement, la représentation de la reproduction comme réincarnation des esprits des ancêtres a été une science et non une croyance : la procréation montrait régulièrement une ressemblance physique entre l'enfant et certains morts, ce qui était bien la preuve que quelque chose se transmet, se *réincarne* d'un ancêtre à sa

descendance. Ce quelque chose sera énoncé comme un *esprit* avant qu'on acquière la connaissance de la transmission génétique, réincarnation des *gènes*. De ce fait, ce système de pensée de la réincarnation a commencé par être un savoir scientifique avant de devenir croyance religieuse, pour redevenir partiellement un savoir scientifique à partir du XX^e siècle. De nos jours, la réincarnation des gènes est devenu un savoir et non plus une simple croyance, ce qui montre à quel point la réincarnation des esprits était une représentation assez probante et non une pure pensée magique... pour peu que le gène porte une part de l'esprit¹⁵.

Entre ces deux temps forts de l'évolution des connaissances sur la reproduction, les représentations ont connu de multiples tâtonnements, avec l'enjeu de savoir qui de l'homme ou de la femme était moteur dans l'engendrement, réussissant même à combiner quelquefois réincarnation des esprits des morts et sexualité. Quelle est la part relative de la femme et de l'homme dans l'enfant ? La réponse varie du tout au tout au fil des millénaires. Les patriarcats aiment supposer que la femme n'y est pour rien, simple sac passif recevant la semence masculine. L'égalité n'a été prouvée qu'au XVIII^e siècle : en recherchant la transmission héréditaire de caractères anormaux dans l'arbre généalogique d'une famille, Maupertuis conclut en 1745 dans la *Vénus physique* « de ce que l'enfant ressemble à l'un et l'autre (père et mère), je crois qu'on peut conclure que l'un et l'autre ont eu également part à la formation », ce qu'Hippocrate père de la médecine affirmait au V^e siècle av. J.-C.

¹⁵ CYRULNIK, Boris, *De chair et d'âme*, Paris, Odile Jacob, 2006, p.24

On a la surprise d'observer des styles d'attachement identiques alors que les jumeaux ont eu des parents adoptifs différents, des milieux différents et ne se sont jamais rencontrés. Les monozygotes élevés séparément acquièrent une manière d'aimer, un attachement de même style, plus fréquemment que les jumeaux dizygotes, eux aussi élevés séparément.

Et le plaisir, est-il nécessaire à la reproduction ? En 1875, lorsque le Belge Edouard Van Beneden met à jour le mécanisme de la fécondation, le clitoris est déclaré « organe inutile », évaporé des manuels d'anatomie. Il n'est pas nouveau que la reproduction doive primer sur le bonheur. Freud admet l'importance de l'orgasme mais déclare infantile l'orgasme clitoridien : « une vraie femme doit pouvoir transférer ses orgasmes du clitoris vers le vagin », tant il est vrai qu'il ne participe pas à la reproduction¹⁶.

Pourquoi la découverte du lien entre sexualité et reproduction, entre mâle et enfant, s'est faite si tardivement puisque l'*homo sapiens sapiens*, l'homme actuel, existe depuis 70 000 ans ?

La cause en est la stabilisation de la température de la planète à la suite de la dernière glaciation achevée il y a 14 000 ans. Elle entraîne la *sédentarisation* des plantes, des animaux, des hommes, l'agriculture puis l'élevage, et ouvre la voie à la culture patriarcale.

*

Sur toutes ces propositions, l'exemple des *Na* de Chine, peuple contemporain sans père ni mari, a une immense valeur pédagogique.

Ce peuple longtemps isolé, dont l'existence remonterait à plusieurs millénaires, et dont la vie d'agriculteurs dans l'aire himalayenne est attestée depuis plusieurs centaines d'années, est l'un des tout derniers témoignages de société non patriarcale, ne connaissant pas la domination masculine.

Il n'est pas sûr que sa culture réussisse à survivre au-delà des prochaines décennies, depuis que son isolement s'est rompu il y a peu, ce qui ferait disparaître à jamais le témoignage vivant d'une

¹⁶ *Le Clitoris, ce cher inconnu*, de Michèle DOMINICI, réalisé par Variety Moszinsky et Stephen Firmin, produit par Tamsin Moufflet, Cats & Dogs Films – Sylicone et Arte France, en association avec DR TV Danemark, SBS TV Australie, 2003 (diffusion ARTE, 16/1/2004)

société telle qu'il pouvait en exister avant l'établissement des patriarcats partout sur la planète, véritable patrimoine de l'humanité.

Son témoignage est extrêmement précieux tant il nous permet de comprendre à quel point une société non patriarcale peut différer des normes que nous finissons par croire naturelles et universelles, quand elles ne sont que de simples constructions culturelles, donc modifiables (institutions du père, du mariage, de la famille, normes sexuelles).

Les traits de cette société qui nous intéressent ici sont¹⁷ :

- **l'absence du concept de « père »** dans cette culture, donc l'absence du mot *père* dans sa langue : cette absence résulte de l'état des connaissances de ce peuple sur la reproduction. La part de l'homme dans l'enfantement est mal connue. On sait que la reproduction est en rapport avec la relation sexuelle, mais on estime que l'homme joue simplement un rôle de « jardinier » qui se contente « d'arroser » la graine mise par ailleurs dans le ventre de la femme. On ne pense pas qu'il y ait une part de l'homme dans l'enfant. Et comme ce peuple est, lui aussi, obsédé par la reproduction de la lignée (matrilinéaire), les relations sociales et sexuelles sont conçues pour favoriser l'arrosage maximal des femmes par les hommes, dans une totale liberté et égalité sexuelles. La multiplicité des partenaires est telle que les hommes comme les femmes n'arrivent pas à se souvenir du nombre de partenaires qu'ils ont eu dans leur vie : fréquemment plusieurs centaines. **L'institution du mariage n'existe pas.** Le couple durable est l'exception et la multiplicité des partenaires la règle. Les hommes habitent chez leurs sœurs avec les enfants de celles-ci. Le schéma familial patriarcal et le mariage, énoncés comme un « droit » dans la Déclaration

¹⁷ HUA, Cai, *Une société sans père ni mari. Les Na de Chine*, Paris, PUF, (1997) 2000

« universelle » des droits de l'homme de 1948, dans sa forme monogame chrétienne d'un-père-une-mère, y sont inconnus. Les géniteurs ne s'approprient pas les enfants qu'ils engendrent. Pas de Père, pas de Patriarcat, rien que des célibataires ;

- **l'omniprésence du culte des esprits des ancêtres.** Ce système de pensée est très explicitement à l'origine de l'idéologie de reproduction car « sans descendance, personne ne s'occuperait plus du service des offrandes aux ancêtres, et donc ceux qui sont sans descendance, une fois trépassés, n'auraient rien à manger dans l'au-delà » ;
- **la pression de l'idéologie de reproduction y est particulièrement intense,** le destin des femmes étant la maternité, alors même qu'il n'y a pas de domination masculine. C'est la femme qui gère les réserves et les dépenses, organise le travail au foyer et aux champs, réalise le service quotidien des offrandes aux ancêtres. Surtout, les enfants appartiennent aux mères. *A contrario*, un homme, s'il est chez les autres, a un statut très bas, inférieur même à celui des enfants. L'adoption d'une fille se paie cher, alors qu'un garçon à adopter ne vaut presque rien. Là où la femme acquiert un statut de « chef » de maisonnée en venant cohabiter chez son partenaire, dans la même situation l'homme est réputé devenir « serf ». Parce que la société est organisée autour du seul pouvoir de reproduction qu'elle reconnaît, à savoir le pouvoir féminin, une femme ne se retrouvera jamais exclue socialement, alors qu'un homme est jetable, peut se retrouver chassé, sans biens, errant. Pour cette société, il est vrai que les hommes sont nés des femmes, jamais l'inverse. Le pouvoir de reproduction, en l'occurrence des mères, est la composante centrale du pouvoir politique.

Autrement dit cette société, exceptionnelle rescapée de l'organisation patriarcale, est une illustration parfaite de ce que l'idéologie de reproduction est née du culte des esprits des ancêtres, et a précédé les patriarcats. Elle suggère aussi que, puisque le pouvoir de reproduction fonde le pouvoir politique, il est compréhensible que dans un lointain passé, les hommes aient cherché à s'en emparer.

Cette société conforte l'hypothèse que ce n'est pas le patriarcat qui a suscité l'idéologie de reproduction, mais l'inverse.

Au vu de cette société l'existence d'un instinct *paternel*, ou d'un soi-disant désir inné d'être père, est difficile à soutenir puisqu'un tel instinct supposerait que le concept de *père* soit inné. Mais surtout, ses modes de fonctionnement remettent radicalement en cause les affirmations issues de la sociobiologie, arguments circulaires basés sur des études réalisées en contexte patriarcal, qui voudraient que les hommes soient des *copulateurs opportunistes* cherchant à avoir un maximum de relations sexuelles pour propager leurs gènes alors que les femmes, qui ne peuvent avoir que peu d'enfants, ne seraient pas intéressées par de multiples partenaires mais seulement par le père génétiquement idéal, ce qui expliquerait leur comportement sexuel réservé.

*

Dès les premiers écrits de l'histoire, sumériens et égyptiens, les grands mythes racontent la prise de pouvoir du Masculin sur ce pouvoir Féminin de reproduction, racontent la mise en place progressive des patriarcats, **sociétés organisées au service de la paternité**, par la domination du masculin sur le féminin.¹⁸

¹⁸ Voir la passionnante analyse et documentation de Françoise GANGE dans *Avant les Dieux, la Mère universelle*, Paris, Alphée, 2006

Ce qui fascine dans les mythes, c'est à quel point ils parlent du pouvoir de reproduction et de la façon dont les hommes s'en sont emparés.

Contre toute évidence il faut montrer que le corps de l'homme peut engendrer, car le pouvoir de Création de la Vie fonde le pouvoir politique : « Ce n'est pas l'homme en effet qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme ; ce n'est pas l'homme bien sûr qui a été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. Voilà pourquoi la femme doit avoir sur la tête un signe de sujétion », « Pendant l'instruction, la femme doit garder le silence en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de faire la loi à l'homme. Qu'elle garde le silence », « Le chef de tout homme c'est le Christ ; le chef de la femme c'est l'homme ; et le chef du Christ c'est Dieu » [1^{ère} épître de Paul aux Corinthiens, 11 3-10]. Dans les mythes grecs, se perçoit même le rêve de se reproduire sans les femmes. Les mythes aborigènes montrent aussi que le pouvoir masculin s'affirme à partir du moment où il connaît sa participation biologique à la paternité.

Dans ces mythes, les dieux remplacent progressivement les déesses. Le nom sumérien d'Eurynomé, déesse-mère du monde pour les Grecs, était Iahu « la colombe d'en haut » transformé en Iahvé au tournant patriarcal.

Dans les faits, le culte de la Déesse est interdit et remplacé, à partir des premières années du II^e millénaire av. J.C. en Mésopotamie puis progressivement partout, par le culte exclusif du Dieu Père.

Un des plus anciens mythes connu est celui de l'aigle et du serpent, attesté en différents endroits de la planète jusqu'au V^{ème} millénaire av. J.C, nommé mythe d'Étana dans des textes cunéiformes datant du II^{ème} millénaire av. J.C. en Mésopotamie, et que l'on retrouve transcrit sur des sceaux cylindriques en pierre, sous forme de bande dessinée et pour la première fois dans sa version complète lors de fouilles archéologiques récentes dans le désert du Karakoum, au Turkménistan, dans les vestiges d'une société vieille

de cinq mille ans, où les femmes avaient au départ un fort pouvoir comme l'exclusivité du contrôle des marchandises.

Il y a un aigle qui vit dans un arbre et un serpent qui vit dans les racines.

L'aigle et le serpent vivaient en bonne entente au sein de l'arbre de vie.

Un jour l'oiseau conçoit en son cœur de mauvaises pensées et décide de manger les œufs du serpent.

Sur les conseils des dieux, le serpent prépare sa vengeance et se dissimule à l'intérieur d'un animal mort.

Lorsque l'aigle se pose pour dévorer la carcasse, il se dresse devant lui, l'affronte et le jette au fond d'un trou où il dépérit.

Étana a été nommé roi par les dieux mais il ne sait comment assurer sa succession car il ne peut avoir d'enfant.

Il se rend au trou de l'aigle où l'oiseau dépérit depuis qu'il a trahi le serpent et lui propose un marché.

Je te libère et je te soigne si tu m'emmènes dans le ciel là où réside la déesse de la fertilité.

L'aigle accepte.

Au bout de son voyage, Étana rencontre la déesse.

Après avoir écouté son histoire, elle lui tend une coupe contenant le breuvage de la vie qui va lui permettre de procréer et d'assurer sa succession.

Avec ce vol du secret de la vie aux femmes, ce mythe témoignerait de l'évolution de cette société des oasis vers le patriarcat, changement culturel qui à cette époque avait déjà touché l'ensemble du monde antique. On y trouve alors des statuettes masculines avec sexe en érection, version masculine des statuettes féminines dédiées au culte de la fécondité, témoignant du passage progressif à un système gouverné par les hommes¹⁹.

¹⁹ Documentaire audiovisuel de JAMPOLSKY, Marc, *Les secrets du Karakoum*, 2002, diffusion Arte, 9/10/2004

L'écriture systématiquement codifiée apparue la première, cunéiforme en Mésopotamie, livre le récit de Gilgamesh, qui aura des développements dans tout le Moyen-Orient, de la Palestine à l'Anatolie, pendant plus de deux millénaires et dont de véritables copier/coller nourrissent l'Ancien Testament. Gilgamesh, qui figure sur les listes royales comme roi d'Uruk aux environs de -2700 av. J.C. combat Huwawa, le Dragon de la Montagne des Cèdres symbolisant la Grande Déesse-Mère préhistorique, et la décapite. La suite du mythe présente sa quête du pouvoir de vie,

Il y a une plante, une espèce d'épine,
Dont les aiguilles, comme celle de la rose, te piqueront les
mains ;
Mais si tes mains s'emparent de cette plante, tu auras trouvé
la Vie.

qui sera un échec. Il existe pourtant un mythe sumérien appelé « Gilgamesh et l'arbre-houlouppou » dans lequel un aigle et un serpent vivent dans un saule, précurseur du mythe d'Étana. Mais là où Gilgamesh échoue, d'autres aspirants dieux réussissent. Un mythe sumérien met en scène Enki dans son combat contre la Déesse de la fertilité à laquelle il dérobe les Plantes dont elle est la Maîtresse, les « mangeant afin d'en connaître le Secret ». Il devient le Grand Dieu-Père et ses nourritures de Vie sont interdites à la nouvelle humanité, fruit défendu que l'Ève biblique convoite avec la complicité du serpent. **Croquer le fruit de l'Arbre de Vie représenté à côté de la Déesse à Sumer, en Crète, en Inde, chez les Celtes, c'est vouloir reprendre le divin pouvoir d'engendrement.** Sur le même schéma, la Déesse Héra siégeait sous l'arbre aux pommes d'or du jardin des Hespérides où veillait son serpent Ladon que doit tuer Héraclès pour pouvoir cueillir les fruits. Ailleurs et ailé, le serpent-Dragon sera aussi éliminé par le masculin, les saints n'étant pas en reste, de Michel à Georges en passant par Paul et Patrick. Les serpents sacrés gardés dans les temples égyptiens jouaient le rôle d'agents procréateurs du dieu. Chez les Grecs, les femmes stériles

s'étendaient toute la nuit sur le sol du temple d'Asclépios, dans l'espoir d'être fécondées par le dieu sous la forme d'un serpent. Étaient-ce les esprits des morts qui surgissait de trous souterrains sous forme de serpents dans les cultes crétois, avant qu'Apollon détruise Python à Delphes ? Dans la mythologie celte, la pomme est le fruit de science, de magie et de révélation, Avallon est l'« îles aux femmes » où poussent les pommiers de l'éternelle jeunesse. Fruit de régénérescence en Scandinavie, il est sacré en Inde où il y donnait une *eau de vie* miraculeuse de quatre cents ans.

Du mythe aux faits : en Mésopotamie la montée du pouvoir royal va de pair avec le déclin de la place tenue par le temple et des changements dans la structure familiale. Il existait au I^{er} millénaire, dans la période la plus ancienne, des organismes qui ressemblaient un peu au clan ou à la tribu. Puis la conscience familiale apparaît dans l'emploi de noms de famille ancestraux pour identifier les individus, et l'accent n'est mis sur la virginité de la femme qu'à la période néo-babylonienne. Les femmes occupaient une position sociale plus élevée dans la période la plus ancienne où elles pouvaient témoigner en justice et même devenir scribes. Jusqu'au début du deuxième millénaire avant notre ère, les femmes pouvaient diriger les plus grands sanctuaires alors qu'à partir du XVIII^e siècle elles n'y restent que comme personnel d'entretien. Si en Mésopotamie le corps humain est formé à partir d'argile par une déesse, la poterie qui était travail de femme est transféré aux hommes dès le III^{ème} millénaire. À la fin du II^{ème} millénaire, la grande déesse-mère disparaît dans l'*Épopée de la Création*, et Mardouk dieu de Babylone devient le seul créateur de l'humanité.

En Égypte, le mythe de la déesse Isis et du dieu Osiris se trouve dans différents écrits, principalement le *Texte des Pyramides* (- 2750 av. J.-C.). Osiris est un roi légendaire, assassiné, coupé en morceaux et jeté dans le Nil. Isis retrouve les morceaux à l'exception du sexe, et lui réinsuffle la vie le temps de concevoir un fils, Horus. Devenu grand Horus venge son père et le ressuscite. Dorénavant Osiris va représenter en Égypte les forces vitales de la reproduction. Horus a

dépossédé de ses pouvoirs Isis la Mère toute-puissante pour les transférer au masculin.

Du mythe aux faits : entre -3000 et -1300 av. J.-C., les 61 prêtresses servant Isis disparaissent. Le roi-dieu, plus tard nommé Pharaon, est incarnation de l'Horus masculin, dieu faucon de Hiérakonpolis. Dès le troisième millénaire av. J.C., à Héliopolis, Atoum-Rê-Khepri crache ou se masturbe pour faire naître le premier couple divin.

Dans la cosmogonie Dogon, Amma est le dieu créateur doué de la Parole, qui forme le premier placenta et le féconde par son Verbe.

Des deux récits de la création du monde qui fondent l'Ancien Testament, seul le deuxième sera retenu par la tradition chrétienne, Ève sortant du corps de l'homme Adam :

Yahvé Dieu modela l'homme avec la glaise du sol, il insuffla dans ses narines une haleine de vie et l'homme devint un être vivant. [Il] prit une de ses côtes et referma la chair à sa place. Puis, de la côte qu'il avait tirée de l'homme, Yahvé Dieu façonna une femme et l'amena à l'homme.

Le mythe de Lilith vaut un détour, car souvent interprété comme simple enjeu de domination du masculin sur le féminin, il se lit pourtant clairement comme enjeu de pouvoir sur la reproduction. Le personnage de Lilith, connu de l'épopée de Gilgamesh comme avatar de la Grande Déesse-Mère, sera évacué des textes bibliques à l'exception d'un seul oublié (Isaïe, 34 14). Avant Ève, dans les anciennes légendes hébraïques, Lilith est la première femme. Elle sera éliminée de la création car elle aurait voulu dominer l'homme en se mettant au-dessus pendant l'acte sexuel. À lire les textes de plus près sur cette Lilith étymologiquement dérivée d'« Esprit du vent » (qui fécondait autrefois), c'est en réalité et une fois de plus l'engendrement qui est au cœur du conflit entre féminin et masculin, voici ce qu'en rapporte le *Zohar* :

Sur la requête d'Adam, le Tout-Puissant envoya à la recherche de Lilith trois anges, Snwy, Snswy et Smng. La trouvant au bord de la mer Rouge, les anges la menacèrent : si elle ne retournait pas auprès d'Adam, cent de ses enfants mourraient chaque jour. Elle refusa, clamant qu'elle avait été expressément créée pour faire du mal aux nouveaux-nés. Cependant, elle dut jurer que, chaque fois qu'elle verrait l'image des anges sur une amulette, elle perdrait son pouvoir sur l'enfant.

Au moment où elle se sauve avec les esprits des petits enfants, trois esprits saints lui arrachent ces esprits et les déposent devant Dieu. C'est pourquoi l'Écriture recommande aux hommes : "Sanctifiez-vous et soyez saints." Si l'homme est saint, il ne la craint pas et les trois anges gardent son enfant, sur lequel Lilith n'a pas de prise, ainsi qu'il est écrit : "Nul ne t'atteindra et la plaie ne s'approchera pas de ta tente."

Si l'homme n'est pas saint, Lilith vient et lui ravit ses enfants. Mais pour l'homme qui n'est ni saint ni impur, Lilith n'a de pouvoir que sur le corps de l'enfant et non sur son âme.

Naama subsiste encore et réside au milieu des récifs de la mer. Elle apparaît aux hommes en songe, leur sourit et les échauffe pour en exciter le désir, et à cet effet se frotte contre eux. Le désir seul lui suffit, et elle n'en demande pas davantage, attendu que le désir seul la féconde et la rend enceinte. Elle enfante alors d'autres démons. Les fils qu'elle a eus des hommes se mêlent aux femmes des hommes, qu'ils fécondent, et ils leur font enfanter des démons. Tous s'en vont à Lilith qui les élève.

La coutume juive voulait que, lors d'une naissance, on suspende un médaillon figurant Lilith enchaînée au-dessus du lit de l'enfant et

aux quatre murs de la chambre, ou encore, en attendant qu'un nouveau-né mâle soit définitivement mis à l'abri par la circoncision, on dessinait un anneau avec du charbon de bois sur le mur de la chambre en inscrivant ces mots : « Adam et Ève. Lilith dehors! ». On comprend mieux aussi la suspicion patriarcale à l'encontre du plaisir sexuel, caractéristique mythique des relations entre femmes et hommes avant la domination masculine, comme ses agricultrices cananéennes adoratrices d'une déesse fameuses pour leurs orgies avant le mariage : le plaisir sexuel était associé à la fécondité des femmes, façon pour les femmes de prendre aux hommes leur sperme et leur pouvoir de reproduction. Femme aux formes sexuelles exagérées, Lilith est représentée avec un ventre énorme renfermant des torrents de sperme, le mythe dit que le plaisir est la porte ouverte à sa prise de pouvoir sur l'engendrement :

Les mauvais esprits sortent en foule et font le tour du monde dans l'espoir de surprendre quelqu'un qui, nu, entretenant des relations conjugales à la lumière d'une lampe : car les enfants nés de ces relations seront épileptiques parce que les esprits démoniaques s'attachent à ces enfants dès leur naissance. Ceux qui sont atteints par cette infirmité finissent par être possédés par la femelle des démons, appelée Lilith, qui les tue.

Pour être préservé des atteintes de Lilith, il convient de diriger sa pensée vers son Maître au moment des relations conjugales (...). Il convient aussi de tenir sa tête couverte pendant les relations et cela durant trois jours ; car c'est durant ce délai que se fait la conception.

Parfois Naama vient dans le monde et échauffe l'homme et, au moment où le désir de celui-ci est excité, il se réveille et a des relations avec sa propre femme. L'enfant né en ces conditions est un enfant de Naama, puisque le désir allait à elle, bien que l'acte ait été accompli sur la femme légitime. L'homme qui a eu de telles relations a causé une ébréchure à

la lune. Lilith veille sur son enfant comme sur les autres enfants de Naama. Elle ne les tue pas et elle les visite à chaque nouvelle lune, et joue avec eux.

Si cette dévoreuse de sperme qu'est Lilith concentre en elle toutes les craintes sur l'engendrement, en plus des interdits sexuels et de jouissance, de nombreux interdits alimentaires juifs ont été préservés dans les débuts de la chrétienté occidentale, pour les substances liées à la reproduction de l'espèce comme les viandes suffoquées, le sang, le lait, la graisse.

Quant aux mythes grecs, leur point de départ avant l'arrivée des envahisseurs aryens venus du Nord et d'Orient – qui ont déferlé sur l'Europe aux III^e et II^e millénaires, de l'Inde védique aux pays celtes –, comme dans toute l'Europe néolithique, est le culte de la grande déesse-Mère et l'absence de dieux masculins. Les Grecs, *graiçoi*, sont les « adorateurs de la déesse grise ». Le concept de la filiation par le père n'existe pas. Au début les rois sont sacrifiés chaque année voire plus souvent, alors qu'à l'époque de *Illiade* la reine passe au second plan au profit d'une monarchie mâle, sur un schéma connu aussi en Afrique. Après les Hellènes patriarcaux qui envahirent la Grèce et l'Asie Mineure au début du II^e millénaire avant J.-C, ce sont les invasions achéennes puis les doriennes de la fin du II^e millénaire qui font du système patrilinéaire la règle. Au commencement mythique, Eurynomé, déesse de Toutes Choses, émerge d'un Chaos indifférencié ni masculin ni féminin, s'empara du vent du Nord pour en faire apparaître le grand serpent Ophion auquel elle s'unit et engendre. Chez Hésiode, tout d'abord fut Chaos, ensuite Gaïa s'est dissociée de Chaos, première divinité considérée comme la mère ancestrale de tous les dieux, inépuisable réserve de fertilité. Gaïa engendre seule sans union sexuelle comme la femme du paléolithique, puisque l'homme ignore encore sa part dans la procréation. Elle engendre Ouranos puis s'unit sexuellement à lui, début de la reproduction telle qu'on la pense à partir du néolithique.

Deux générations plus tard, c'est au contraire Zeus qui donne naissance à Athéna en la sortant de sa tête. Plus significatif encore, Dionisos dieu de la fécondité, après six mois de grossesse passés dans l'humaine Sémélé amante de Zeus, est incubé par celui-ci dans sa cuisse dont il le fera naître.

Chez les Aztèques, Quetzalcoatl pour faire renaître les hommes fit un voyage au Mictlan, monde des morts, en rapporta les « os des hommes des générations antérieures » qu'il moult avant de verser du sang de son pénis. Pour les Maori de Nouvelle-Zélande, c'est le fils du Ciel-Père et de la Terre-Mère qui crée la femme, en plaçant le souffle de vie dans les narines, la bouche et les oreilles.

Ce transfert du pouvoir de reproduction aux mains du mâle est suivie de l'infériorisation des femmes. Tout, disait le perse Zarathoustra inspirateur de Pythagore six siècles av. J.C. provient du combat des forces du bien et du mal, de la lumière et l'homme contre les ténèbres et la femme. Si la première femme biblique, Ève, est à l'origine des malheurs de l'humanité, c'est aussi Pandore, la première femme grecque, qui fait entrer le mal dans le monde des hommes. Pour se venger du vol du feu donné aux humains, Zeus « en place du feu, créa un mal, destiné aux humains », « en place d'un bien, (il) créa ce mal si beau », la femme, « piège profond et sans issue destiné aux humains », « un mal d'autant plus pernicieux que les hommes se complairaient à entourer d'amour leur propre malheur ». Son premier geste sera d'ouvrir la jarre dans laquelle se trouvent tous les maux. Quant aux cinquante Danaïdes, c'est parce qu'elles refusent d'être violées dans le cadre d'un mariage forcé qu'elles sont condamnées à remplir indéfiniment un tonneau percé. Puis ce seront les processions annuelles du phallus en l'honneur de Dionysos. Un phallus est également placé auprès des tombeaux par les Romains, le dieu Priape.

Ces mythes ne sont pas réservés aux cultures antiques, et le plus radical d'entre eux est sans doute, encore au XX^e siècle, celui des Baruyas de Papouasie Nouvelle-Guinée : alors que mythiquement

les hommes ont volé aux femmes le secret de la reproduction, des flûtes suggérant le vagin, dans les faits le sperme y est seule source de fécondité. C'est en ingurgitant le sperme de jeunes hommes n'ayant pas eu de relation sexuelle avec une femme que les pré-adolescents pourront se développer. Jusqu'à ce que les murs de sa maison nouvelle soit noircis par la fumée de l'âtre, le couple de jeunes mariés ne doit pas avoir d'autres relations sexuelles que la fellation qui nourrit la future mère et son lait maternel. Dans cette société, les femmes vivent en quasi esclavage, et comme ailleurs, la masturbation masculine avec sa déperdition de sperme est sévèrement réprimée. À des milliers de kilomètres de là sur l'Amazonie, les mythes des guerriers letuamas et des sorciers macunas racontent que leurs héros fondateurs ont détruit le monde antérieur dirigé par la Femme de l'Univers. Ils ont volé son pouvoir de Création en dessinant la forme du clitoris et des grandes lèvres et se sont inspirés de la vulve pour se tailler des flûtes dans des cannes de bambou du son desquelles ils fécondaient la Nature. Au cours du rituel qui remémore ce mythe, Tori fait son entrée avec son énorme pénis et commence à assaillir femmes, enfants et vieillards, rappelant que la vie triomphe sous le signe du phallus²⁰. Dans certains mythes le coït est nécessaire pendant la grossesse pour alimenter l'enfant avec la semence masculine. Il se dit même que l'homme de Neandertal aurait joué de flûtes en os au moment où on enterrait le défunt...

En Inde aryenne, le phallus dressé *liṅga*, était le symbole majeur du shivaïsme, signe de ce qui préside à la création, la semence : Śiva est appelé Semence de l'univers. Que pouvait bien signifier *Sem*, père des peuples *sémitiques* ? En pratique, les femmes de la société indienne étaient maintenues dans un état servile : illettrées, privées de droits de propriété, mariées avant la puberté, limitées dans leurs mouvements par le port du *purdah* (voile).

²⁰ PALMA, Milagros, *La femme nue ou la logique du mâle*, Côté femmes éditions, (1986) 1991

Dans les faits, l'invasif peuple aryen patriarcal a ignoré la Grande Déesse attestée dans la nécropole néolithique de Merhgarh, au VI^e millénaire, ses prêtres *brahman* sont masculins. Dans les religions antiques du proche et du moyen-orient, les divinités féminines qui prolongent l'ancien culte de la déesse-mère cèdent la place aux dieux mâles. Le site de Çatal Höyük en Turquie, du VI^e millénaire avant notre ère, connaissait le culte de la déesse mère avant l'arrivée des tribus indo-européennes entre 2500 et 2000 av. J.C. Dans la pensée religieuse iranienne, l'acte initial d'Ahura Mazda est un engendrement de l'univers qui s'oppose à un principe féminin nommé *druj*, « tromperie », ruse. La plus ancienne des civilisations grecques, crétoise, suggère une hégémonie des déesses féminines liées à la fécondité ainsi que des cultes funéraires. Si le grand culte néolithique des déesses s'accompagne de dieux à l'âge du cuivre et du bronze entre -3000 et -1800 av. J.C., l'âge du fer connaîtra l'hégémonie du dieu mâle.

Une résistance féminine à cette appropriation masculine du pouvoir de reproduction existe un temps. Par exemple, dans les cultes orientaux issus du Proche-Orient antique et répandus dans le monde romain du II^e siècle av. J.C. jusqu'à la fin du IV^e siècle de notre ère, le culte de la *Magna Mater* Cybèle et de son jeune amant Attis conduit certains fidèles à une autocastration volontaire : en échange de ses organes génitaux qu'il offrait à la déesse représentée par une femme, l'homme recevait des vêtements féminins et devenait symboliquement une femme afin d'en partager le pouvoir d'engendrement. Le trait dominant des anciennes religions des germains, des slaves, des baltes et des celtes est l'adoration des « mères », les *mate*, *matrae*, *matronae*, qui incarnaient la fécondité. Le nom donné à la rivière Marne rappelle encore ce pouvoir féminin. Au plus loin que l'imagination chinoise puisse remonter, c'est Nu Wa, une figure féminine, plus tard associée à Fu Xi, qui est responsable de la production des êtres humains. Mais pour les taoïstes c'est finalement le yang masculin, l'homme qui est la puissance d'initiative de la vie, la femme nourissante et suiveuse étant rattachée au culte des ancêtres de son mari. Aux débuts de

Mahomet le panthéon arabe connaissait encore des déesses au rôle très important.

Exception qui confirme la règle, en 2007 et survivance millénaire, dans l'État de Meghalaya en Inde, les hommes mariés acceptent de vivre au sein de la famille de leur femme, les enfants portent le nom de la mère et la fille cadette hérite de la terre et de la maison des parents.

*

Le récit d'Abram, récent dans l'histoire de l'espèce humaine, vieux de quelques milliers d'années, est l'un des mythes qui racontent ce transfert de pouvoir. Transfert de pouvoir ? Il conduira bientôt à la mise sous contrôle du ventre des femmes par les hommes, contrôle de la virginité d'abord et de la fidélité ensuite, légitimation des violences à venir.

L'idéologie de reproduction fait pression pour que chacun génère sa descendance. Dans sa configuration patriarcale, devenir père suppose de contrôler le ventre des femmes pour s'assurer de la paternité. L'histoire témoigne que ce contrôle s'est généralement fait dans l'oppression et la contrainte faites aux femmes. Cette *reproduction forcée* s'est systématisée à tous les stades de l'engendrement²¹. Virginité sous surveillance puis contractualisée par fiançailles, crimes en son honneur, jets d'acide, excision, infibulation, mariage *forcé* et contrainte légale du *devoir conjugal*, viol et violence conjugales, empêchement de la contraception suivie d'une prohibition de l'avortement, répression sexuelle, obligation de chasteté et appartenance sexuelle à un seul homme – exclusivité positivée comme *fidélité* – sous peine de lapidation, de fouet ou de

²¹ Voir la décapante étude systématique de Paola TABET, « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, Bibliothèque du féminisme, L'Harmattan, 1998

mort : de quelle somme de souffrances s'est payée l'idéologie de reproduction ?²²

En Afrique noire en culture *fang* : « les petites filles viennent au monde pour apprendre non à poser des questions, mais à obéir, [pour] être capable de nourrir son homme, de lui faire des enfants et ainsi de participer à la totalité cosmique. ». Dans les lois de Manou, il est dit que « l'enfant appartient au père comme le propriétaire de la vache devient propriétaire du veau ». Chez les Aztèques, l'adultère et l'avortement étaient punis de mort, la stérilité cause de divorce, la virginité féminine hautement considérée, l'hymen comparé à un bijou. Les filles étaient éduquées en vue des tâches de procréation. En Amazonie aborigènes, la répression imposée pour s'assurer de la paternité pouvait aboutir à l'élimination physique de la femme. Chez les Diola de Casamance, la pratique du budji, ou bayankatetin,

²² Le Monde, 7-8/3/2004, Femmes du Sud : le scandale des fistules, Robert Toubon

Chaque minute, dans le monde, une femme meurt de sa grossesse. La pression sociale qui [...] s'exerce sur les filles pour qu'elles se marient et commencent à avoir des enfants avant d'y être psychologiquement prêtes ne faiblit pourtant pas. Dans les pays dits « en développement », plus de 80 millions d'adolescentes âgées de 10 à 17 ans sont en situation de se retrouver mariées ; en 2003, ce sont quelque 14 millions de filles, mariées ou pas, qui ont accouché alors qu'elles n'étaient âgées que de 15 à 19 ans. Dans la réalité, la situation est d'ailleurs bien pire : les grossesses sont fréquentes dès l'âge de 12 ou 13 ans, mais les statistiques ne les enregistrent pas puisque les conventions sociales, refusant toutes les évidences, nient l'existence de toute activité sexuelle des filles avant le mariage. 10 à 15 millions de femmes viennent ainsi, chaque année, renforcer la lugubre cohorte des femmes handicapées pour cause de grossesse. Quand, faute d'assistance qualifiée, le travail de l'accouchement dure plusieurs jours, la pression prolongée de la tête du bébé contre le bassin de la mère provoque la nécrose des tissus du périnée, qui sont alors remplacés par un trou, la fistule, qui met en relation la vessie, le rectum et le vagin, entraînant une incontinence permanente, voire une paralysie des membres inférieurs. [Concerne] plus de deux millions de femmes.

contraint les femmes veuves ou divorcées, à se choisir un mari dans le village afin que leur ventre ne reste pas trop longtemps en état de vacance.

La séquence de l'engendrement contraint passe par l'exposition des femmes au risque de grossesse dans le cadre du mariage, puis par la surveillance exercée sur la fécondation, la grossesse et l'accouchement. Mangaia a connu la pratique du viol collectif pour obliger les filles « hautaines » à se soumettre aux garçons, pratique attestée pour des raisons similaires dans certaines sociétés de Nouvelle-Guinée. Dans certains rites australiens, la jeune fille est enlevée par un groupe d'hommes, déflorée avec un couteau, puis soumise à la copulation de plusieurs hommes. La raison qui amène à tuer les bébés de sexe féminin chez les Eskimos est d'éliminer le temps perdu de l'allaitement, où la femme n'est pas fécondable, en espérant qu'un garçon suivra rapidement. Le corps allaitant d'une femme de classe inférieure permet à la femme de bourgeois florentin des 15^e-16^e siècles de reproduire plus rapidement un lignage pour le mari. L'écrasement de la glande mammaire de la jeune fille mossi est destiné à lui assurer une lactation abondante. La pratique de l'excision vise l'obtention de meilleures reproductrices.

La légalisation de la lapidation pour les femmes adultères était un objectif du parti au pouvoir en Malaisie dans les années 2000 alors que la loi y faisait obligation du port du voile. Au registre de la chasteté, au même moment, le Pakistan se caractérise par sa clémence envers les femmes célibataires punies de 100 coups de fouet seulement, contre la lapidation pour les femmes mariées adultères. L'islam est également plus tolérant en prévoyant de punir l'adultère par le fouet et non par la tradition judaïque de la lapidation issue de la Torah.

Le contrôle de la virginité est un point essentiel.²³

²³ Remarquable étude collective de BARDET J.P., CASSIN E., CHIARA V., DORÉ A., DUPÂQUIER J., ECHARD N., GRIMAL P., GRISONI D., JOURNET O., LACOSTE-

Elle importe plus à Rome qu'ailleurs parce qu'on croyait que toute relation sexuelle marquait, d'une manière indélébile, le sang de la femme et qu'elle transmettait à sa progéniture les particularités de son premier amant. Une épouse non vierge aurait introduit dans la famille de son mari un élément impur qui eut gravement perturbé le culte des ancêtres. Les Romains inventent donc le contrat des fiançailles entre les deux pères de famille visant la sauvegarde de la virginité de la fille. Dans ce cadre, marier sa fille le plus jeune possible permet de transférer la responsabilité de cette surveillance à la famille du mari, ne reste plus en attendant qu'à garder la petite fille à la maison ou ne la laisser sortir que chaperonnée par un *pédagogue*, esclave ou affranchi.

Dans le monde hellénique, la virginité des filles a la plus grande importance. Avec le passage des tribus aux cités, la cellule familiale l'emporte et la virginité de la fille n'appartient plus à la cité mais à son père : il s'agit non plus de perpétuer la tribu, mais la lignée.

Au Maghreb, la défloration au cours du mariage faisait l'objet d'une cérémonie publique réunissant de nombreux invités au cours de laquelle était exposée la preuve de virginité, d'importance capitale, sous forme de trace de sang sur les draps des jeunes époux, situation traumatisante pour les femmes mais aussi les hommes qui devaient au même moment faire la preuve de leur virilité. Une défloration de ce type peut être mutilante au point qu'une hospitalisation puisse s'imposer. La protection de la virginité, garante de la paternité, fonde la soumission des femmes aux hommes au sein de la famille et de la maison, d'où une séparation rigoureuse et préventive des hommes et des femmes, port du voile ou enfermement dans la maison. Il y va de la *horma*, l'honneur familial sans lequel on s'exclut de la société et que seul le *crime d'honneur* permet de rétablir. La fille non-vierge est *fessda* « pourrie » et doit être supprimée. Les lois lévites exigeaient déjà

DUJARDIN C., LALLEMAND S., NOBÉCOURT-GRANIER S., PAYEN J.C., SÉGALEN M., *La première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Ramsay, 1981

que toute femme soit vierge jusqu'au mariage, sous peine de mort par le feu ou par lapidation. L'Irak a rétabli en 1964 la clémence pour les hommes coupables de crimes d'honneur, qui feraient entre 150 et 200 victimes chaque année en Jordanie, Cisjordanie, Égypte, Syrie, Irak et Arabie Saoudite, sans compter les abandons d'enfants, les infanticides ainsi que les suicides de jeunes femmes, autant de souffrances dues à une idéologie de reproduction assez puissante pour que les femmes elles-mêmes l'intériorisent et contribuent à sa reproduction. Exception à cette « assurance de paternité », les Diola de Casamance disent « celui qui te vole une femme, tu lui voles un enfant ».

La conséquence de cette obsession reproductive est une extrême codification d'une sexualité orientée vers la génitalité. Idéologie de reproduction et recherche du bonheur ne font pas bon ménage.

*

Le récit d'Abram, clé de voûte des sociétés qui vont s'organiser autour du texte de la Genèse, sociétés numériquement majoritaires un temps, raconte l'Alliance pour la fécondité, alliance au profit de l'homme renommé Abraham 'Père d'une multitude'. La circoncision symbolise cette alliance par un anneau issu du phallus – phallus dont on a fini par comprendre qu'il est l'outil de la reproduction – mais sexe de l'homme et non de la femme. La femme est donc radicalement exclue de cette alliance pour la reproduction.

Le monothéisme biblique a souvent été présenté comme un « progrès » par rapport à l'animisme puis au polythéisme, une forme de rationalisation dans l'irrationnel. Curieuse appréciation. Sur l'histoire longue, l'innovation hébraïque s'analyse surtout comme une radicalisation patriarcale dans l'infériorisation de la femme, par son exclusion totale du divin, exclusion actée par une circoncision purement masculine scellant l'alliance pour la fécondité. À la fin du XX^e siècle, les monothéismes bibliques chrétien, musulman, juif,

représentent environ une moitié de la population mondiale promouvant l'idéologie de reproduction.

Le texte biblique de la Genèse étant très explicite quant à l'alliance pour la fécondité, pour quelle raison l'alliance mosaïque pour *la terre promise* est-elle la seule connue des manuels scolaires et de l'imaginaire du grand public ?

Yahvé dit à Abram [...] : « Je rendrai ta postérité comme la poussière de la terre : quand on pourra compter les grains de poussière de la terre, alors on comptera tes descendants ! » [Gn 13 16]

Abram répondit : « Mon Seigneur Yahvé, que me donnerais-tu ? Je m'en vais sans enfant... » [Yahvé] le conduisit dehors et dit : « Lève les yeux au ciel et dénombre les étoiles si tu peux les dénombrer » et il lui dit : « Telle sera ta postérité. » [Gn 15 2, 5]

Lorsqu'Abram eut atteint quatre-vingt-dix-neuf ans, Yahvé lui apparut et lui dit : « Je suis El Shaddaï, marche en ma présence et sois parfait. J'institue mon alliance entre moi et toi, et je t'accroîtrai extrêmement. [...] Moi, voici mon alliance avec toi, tu deviendras père d'une multitude de nations. Et l'on ne t'appellera plus Abram, mais ton nom sera Abraham, car je te fais père d'une multitude de nations. Je te rendrai extrêmement fécond » [Gn 17]

L'Ange de Yahvé appela une seconde fois Abraham du ciel et dit : « Je jure par moi-même, parole de Yahvé : parce que tu as fait cela, que tu ne m'as pas refusé ton fils, ton unique, je te comblerai de bénédictions, je rendrai ta postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que le sable qui est sur le bord de la mer » [Gn 22 15-17]

Dieu dit à Abraham : « Et voici mon alliance qui sera observée entre moi et vous, c'est-à-dire ta race après toi : que tous vos mâles soient circoncis. Vous ferez circoncire la chair de votre prépuce, et ce sera le signe de l'alliance entre moi et vous. Quand ils auront huit jours, tous vos mâles seront circoncis, de génération en génération. [...] Mon

alliance sera marquée dans votre chair comme une alliance perpétuelle. L'incirconcis, le mâle dont on n'aura pas coupé la chair du prépuce, cette vie-là sera retranchée de sa parenté : il a violé mon alliance. » [Gn 17 10-14]

Certains s'étonneraient que dans un patriarcat aussi radical, la transmission du judaïsme se fasse par les femmes : mais c'est justement la seule preuve d'appartenir à la descendance d'Abraham, car quel homme peut garantir d'être le père ? Encore la femme a-t-elle les neuf mois de la grossesse pour faire la preuve de sa propre appartenance au peuple élu.

L'Ancien Testament est le premier livre sacré à ne faire intervenir aucune divinité féminine et ose ce que les patriarcats précédents n'avaient pas fait : éradiquer toute trace de culte féminin. Lorsque la Grande Déesse était considérée comme immortelle, immuable, toute-puissante, le concept de filiation par le père n'était pas encore connu. Si la Déesse a longtemps régné seule dans les mythes de Sumer, un frère-époux apparaît à ses côtés au premier temps patriarcal, puis suivent des dieux Pères alors que la déesse devient fille-épouse avant d'être bibliquement éliminée. Yahvé est le premier Dieu sans concurrence féminine qui vient clore la mise en place progressive des patriarcats dans cette région du monde avant-gardiste pour avoir vu débiter le néolithique, son agriculture *et l'élevage*. Présente dans les récits précédents connus de cette région, Lilith disparaît du travail de copier/coller et de réécriture biblique sélective. Si le culte de la déesse existe toujours en Palestine au moment où émerge Yahvé, ce sont les empereurs chrétiens de Rome et de Byzance qui firent fermer les derniers temples de la Déesse vers l'an 500 de notre ère. « Vous détruirez tous les lieux où les nations que vous allez chasser servent leurs Dieux, sur les hautes montagnes, sur les collines et sous tout arbre vert. Vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous brûlerez au feu leurs idoles, vous abattrez les images taillées de leurs Dieux et vous ferez disparaître leurs noms de ces lieux-là » [Deutéronome 12, 2-3].

Dans les faits, ce sont bien les cultes du féminin qui sont visés : Montagne, Arbre, Serpent honni, pierres levées et pieux sacrés, figurines représentant une femme debout soutenant ses seins avec ses mains, déesses nues de la fertilité consacrée à l'ancienne déesse Asherah épouse de YHWH. Vers la fin du VIII^e s. av. J.C., on se mit à proclamer que seul YHWH devait être honoré, en y incluant une revendication territoriale, et c'est au VII^e s. av. J.C., pendant le règne du roi Josias, que les dirigeants de Jérusalem ont jeté l'anathème sur la moindre trace de vénération des déités étrangères, extirpant les rituels propitiatoires pour la fertilité de la terre et la bénédiction des ancêtres avec la destruction de tous les sanctuaires locaux, le Temple de Jérusalem devant être reconnu comme « l'unique » lieu de culte, avec aussi la purification de l'idolâtrie initiée par Salomon avec son harem de femmes et dont le « cœur ne fut plus tout entier à Yahvé », qui suivit même Astarté, « reine du ciel », à laquelle des Juives offraient encore des gâteaux peu avant la destruction du royaume de Judée par Nabuchodonosor en 586 avant J.-C.²⁴

Ce moment de radicalisation patriarcale et de dévalorisation de la femme que représente l'Ancien Testament est bien résumé par l'obligation pour l'homme, et l'interdiction pour la femme, d'étudier la Torah.

*

La question se pose de savoir à quel moment l'idéologie de reproduction s'est éloignée du service aux esprits des morts comme justification. Au tournant patriarcal, cette motivation semble déjà s'estomper, et la substitution de la résurrection à la réincarnation deux siècles avant le début du christianisme a dû accélérer ce détachement.

²⁴ FINKELSTEIN, Israël, SILBERMAN, Neil Asher, *La Bible dévoilée, les nouvelles révélations de l'archéologie*, Bayard, 2002 (2001)

Chapitre 4 – L'hésitation chrétienne et sa ligne de fracture

Plus tard, le christianisme peut être vu comme une tentative de distanciation vis-à-vis de cette forme patriarcale radicale, avec plusieurs dispositions révolutionnaires : fin de la circoncision donc sortie de l'alliance pour la fécondité, égalité homme femme devant le baptême, amour du prochain même en dehors de la lignée d'Abraham. Cela ne dure pas : les 'Pères' de l'Église reviendront à l'Ancien Testament et à son message reproducteur et ce, moins de trois siècles après les débuts du christianisme, à la mort de Marcion de Sinope.

*

La position actuelle de l'Église catholique est très claire, probablement moins inégalitaire entre hommes et femmes que les autres monothéisme bibliques, elle est par contre devenue leader mondial de l'idéologie de reproduction, puissante de sa centralisation intellectuelle et de son omniprésence opérationnelle, dans les services sociaux, éducatifs et les lieux de pouvoir. Quelle autre organisation planétaire peut revendiquer une telle influence ? Dans son leadership de l'idéologie de reproduction, elle a parfaitement intégré les leçons de Darwin : pour durer et influencer, il faut faire nombre, et pour cela se reproduire. Elle enseigne dans son *Catéchisme* chaque maillon de cette reproduction sous-traitée par « subsidiarité » à la famille : d'abord se reproduire physiquement dans le cadre du mariage monogame, en prohibant les pratiques sexuelles non reproductives, ainsi que la contraception et l'avortement, ensuite que les parents épaulés par l'Église inculquent cette culture reproductive à leur descendance rendue si possible obéissante, enfin promouvoir cette cellule familiale prétendent

naturelle mais véritable automate reproductif, tout en s'opposant si nécessaire aux lois votées démocratiquement mais qui iraient contre.

Catéchisme de l'Église catholique, Paris, coédition
Centurion / Cerf / Fleurus-Mame / Librairie éditrice
Vaticane, 1998 :

§381

L'homme est prédestiné à reproduire l'image du Fils de Dieu fait homme - « image du Dieu invisible » (Col 1, 15) – afin que le Christ soit le premier-né d'une multitude de frères et de sœurs.

§372

L'homme et la femme sont faits « l'un pour l'autre » [...]. Dans le mariage, Dieu les unit de manière que, en formant « une seule chair » (Gn 2,24), ils puissent transmettre la vie humaine : « Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre » (Gn 1,28). En transmettant à leurs descendants la vie humaine, l'homme et la femme comme époux et parents, coopèrent d'une façon unique à l'œuvre du Créateur.

p.352

L'ouverture à la fécondité

§1652

C'est par leur nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement. [...]

Dès lors, un amour conjugal vrai et bien compris, comme toute structure de la vie familiale qui en découle, tendent, sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage, à rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour du Créateur et du Sauveur qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille.

§1664

L'unité, l'indissolubilité et l'ouverture à la fécondité sont essentielles au mariage. [...] le refus de la fécondité détourne la vie conjugale de son « don le plus excellent », l'enfant.

§1653

[...] Les parents sont les principaux et premiers éducateurs de leurs enfants. En ce sens, la tâche fondamentale du mariage et de la famille est d'être au service de la vie.

Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005 :

§498. Quels sont les moyens de régulation des naissances qui sont immoraux ?

Est intrinsèquement immorale toute action – comme, par exemple, la stérilisation directe ou la contraception – qui, en prévision de l'acte conjugal ou dans sa réalisation ou encore dans ses conséquences naturelles, se propose, comme but et comme moyen, d'empêcher la procréation.

§488. Qu'est-ce que la chasteté ?

La chasteté est l'intégration réussie de la sexualité dans la personne.

§492. Quels sont les principaux péchés contre la chasteté ?

Sont des péchés gravement contraires à la chasteté, chacun selon la nature de son objet : l'adultère, la masturbation, la fornication, la pornographie, la prostitution, le viol, les actes homosexuels. Ces péchés sont l'expression du vice et de la luxure.

§470. Qu'interdit le cinquième commandement ?

[...] l'avortement direct, recherché comme fin et comme moyen, ainsi que la coopération à cet acte, avec la peine d'excommunication, parce que l'être humain, dès sa conception, doit être défendu et protégé de manière absolue dans son intégrité

§374. Comment se forme la conscience morale pour qu'elle soit droite et véridique ?

La conscience morale droite et véridique se forme par l'éducation, l'intégration de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église.

§460. Quels sont les devoirs des parents envers leurs enfants ?

[...] les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants et les premiers à leur annoncer la foi. [...] choisissant pour eux une école appropriée [...]

En particulier, ils ont pour mission de les éduquer à la foi chrétienne.

§455. Que commande le quatrième commandement ?

Il commande d'honorer et de respecter nos parents et ceux que Dieu, pour notre bien, a revêtus de son autorité.

§459. Quels sont les devoirs des enfants envers leurs parents ?

Les enfants doivent respect (piété filiale), reconnaissance, docilité et obéissance envers leurs parents.

§457. Quelle place tient la famille dans la société ?

La famille est la cellule originelle de la société humaine et précède toute reconnaissance de la part de l'autorité publique. Les principes et les valeurs de la famille constituent le fondement de la vie sociale.

§458. Quels sont les devoirs de la société dans ses rapports à la famille ?

La société a le devoir de soutenir et d'affermir le mariage et la famille, en respectant aussi le principe de subsidiarité. Les pouvoirs publics doivent respecter, protéger et favoriser la vraie nature du mariage et de la famille, la morale publique, les droits des parents et la prospérité des foyers.

§465. Quand le citoyen doit-il ne pas obéir aux autorités civiles ?

Le citoyen ne doit pas, en conscience, obéir quand les prescriptions des autorités civiles s'opposent aux exigences de l'ordre moral [ndlr : surligné en gras par nous, l'ordre moral étant défini par le Vatican, qui ne craint pas le « trouble à l'ordre public » que pourrait constituer cet irrespect de principe de lois votées démocratiquement]

Mettre les actes homosexuels au même niveau que le viol dans la liste des péchés n'est-il pas une homophobie caractérisée pour un livre pourtant librement édité, un encouragement à une stigmatisation plus ou moins violente et à des discriminations ? La Bible elle-même, document à valeur historique, ne mériterait-elle pas un « avertissement légal » publié en page de garde sur le caractère à notre époque illégal de certaines de ses préconisations religieuses ?

*

Pourtant, les débuts du christianisme étaient très éloignés d'une telle injonction reproductive. Le personnage même de Jésus est une injure à la reproduction car véritable scandale pour son époque, il est célibataire, ce qui proscrit la procréation.

La circoncision, cette symbolique hébraïque de l'alliance pour la fécondité, va être abandonnée vers l'an 52, car elle gêne un prosélytisme qui attire des païens qui ne descendent pas de la lignée d'Abraham, au fondement du peuple élu. « C'est pourquoi je juge, moi, qu'il ne faut pas tracasser ceux des païens qui se convertissent à Dieu. Qu'on leur mande seulement de s'abstenir de ce qui a été souillé par les idoles, des unions illégitimes, des étouffées et du sang » [Discours de Jacques, *Les Actes des Apôtres*, 15, 13-19]

Inutile de laisser une descendance car le Royaume de Dieu n'est pas de ce monde, d'autant qu'à si peu de jours de la Fin des Temps et du Jugement dernier, pourquoi se reproduire : « Je vous le dis, frères : le temps se fait court. Que désormais ceux qui ont femme vivent comme s'ils n'en avaient pas » [Paul, lettre aux Corinthiens]. Et puisqu'avec la résurrection d'un corps spirituel dans ce royaume de l'au-delà, les âmes ne se réincarnent plus ici-bas, les encratites pratiquent même une abstinence sexuelle absolue et la détestation du mariage, les valeurs s'inversant entre ici et là-haut. « Les fils de ce monde-ci prennent femme ou mari ; mais ceux qui auront été jugés dignes d'avoir part à ce monde-là et à la résurrection d'entre les morts ne prennent ni femme ni mari » explique Jésus [Luc 20, 34-35].

Surtout, à l'alliance pour la fécondité succède une nouvelle alliance, en latin *testamentum*, pour la libération du Mal : voilà la Bonne Nouvelle d'une santé délivrée par un Jésus guérisseur, salut et santé ayant la même racine linguistique. Les valeurs s'inversent au point que « voici venir des jours où l'on dira : Heureuses les femmes stériles, les entrailles qui n'ont pas enfanté, et les seins qui n'ont pas nourri » [*Évangile selon Luc 23,28-29*]. La sexualité, qui conduit à l'engendrement, est honnie ainsi que le mariage dont il est la finalité, chasteté et virginité sont a contrario révérees. Dans la hiérarchie ecclésiale de Saint Augustin, les dirigeants sont des célibataires et les mariés des sans grade : le monachisme chrétien s'est-il inspiré de l'innovation bouddhiste qui le précède de quelques siècles et a édicté en précurseur des règles permettant d'échapper au cycle des renaissances ? De fait l'*Adversus Jovinianum* de Saint Jérôme, Père de l'Église, est un virulent traité contre le mariage.

Quant à la condition féminine très infériorisée en son temps, Jésus la revalorise, quitte à transgresser des interdits légaux, pour adresser son message aussi aux femmes. Il accueille des femmes dans le cercle de ses disciples et leur parle personnellement.

Hasard ? Elles sont les dernières à prendre encore soin de Jésus, alors que les apôtres ont déserté, et les premières à dire leur foi dans le Seigneur ressuscité : selon l'évangile selon Marc, qui daterait des années 65-70 et précéderait ceux de Matthieu Luc et Jean, « Quand le sabbat fut passé, Maria de Magdala, Marie, mère de Jacques, et Salomé achetèrent des aromates pour aller oindre le corps » [Marc 16,1] et trouver le tombeau vide. Le Royaume de Dieu est ouvert à égalité aux femmes, et le baptême se substitue à la circoncision, simple purification des péchés qui en donne l'accès.

Mais dès Paul, l'attitude de l'Église est ambiguë avec d'un côté l'énoncé d'une stricte égalité et de l'autre un antiféminisme qui impose le port du voile et le silence devant l'homme : « le mari est chef de sa femme, comme le Christ est chef de l'Église [...] les femmes doivent donc, et de la même manière, se soumettre en tout à leurs maris » [Ephésiens, 5, 23-24]. Il n'empêche que l'ordination de femmes à des ministères ecclésiastiques est toujours prohibée par l'Église catholique, comme le rappelle la lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis* de Jean-Paul II de 1994, à la différence des Églises protestantes, et on connaît quelques exemples de femme rabbin. Le soupçon grandissant face à l'institution explique peut-être le regain d'intérêt pour les écrits apocryphes, non reconnus par l'ensemble des Églises, mais qui donnent un rôle aux femmes comme Thècle, Maximilla, Marie-Madeleine, avec des écrits gnostiques retrouvés à Nag Hammadi dans le désert de Haute-Égypte en 1945 et de diffusion publique récente.

Descendre d'Abraham n'est plus une obsession et le commandement de l'Ancien Testament « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » [Lévitique 19, 18] est étendu aux païens. Cette égalité dans un amour promu par Jésus comme commandement principal n'était pourtant pas le propre du peuple élu pour qui, selon le *Talmud* « Quand le bœuf d'un juif heurte le bœuf d'un gentil, il n'y a pas de responsabilité, mais si c'est le contraire [...] le dommage est entier ».

*

Marcion de Sinope (ville aujourd'hui en Turquie), grand intellectuel du christianisme primitif au II^e siècle, marque l'apogée de cette hésitation chrétienne entre idéologie de reproduction et non-souffrance : le Dieu d'amour n'est pour rien dans la souffrance du monde que la reproduction ne fait que perpétuer, tel est son message.

Cette idée que la génération perpétue l'enfermement de l'âme dans la chair est certes envisagée avant et après lui, sectes gnostiques des débuts chrétiens, manichéisme des III^e-IV^e siècle depuis Manès le Perse, priscillianiens d'un Priscillien condamné et exécuté en 385, Montanus en Phrygie, Bogomiles du X^e siècle en Bulgarie, Cathares des XII^e et XIII^e en Languedoc, soufisme musulman à la même époque, et encore de nos jours quelques derniers représentants d'une communauté aborigène d'Australie qui ont décidé de ne plus faire d'enfants ; mais c'est avec Marcion que l'hésitation devient ligne de fracture, faisant naître l'hérésie. Il prétend que le christianisme doit se déjudaiser, se débarrasser des Écritures juives, l'Ancien Testament, et il réunit des premiers textes chrétiens dans le concept d'un Nouveau Testament (évangile de Luc, lettres de Paul). Excommunié de l'Église de Rome en 144, sa propre Église qui n'accepte au baptême que les célibataires et les mariés engagés en chasteté, puissante au III^e-IV^e siècle, disparaît après le IX^e siècle. *Contre Marcion* de Tertullien, écrit entre 200 et 210, en est une longue réfutation. Pour Marcion, le Dieu d'amour chrétien n'est pas le dieu juif créateur de ce monde caractérisé par l'abominable appareil de la procréation et sa méthode odieuse de reproduction.

*

Mais quelques siècles après le début du christianisme, tout s'inverse. Augustin, en réaction aux manichéens adversaires de la génération et dans un contexte bouleversé par la conversion de l'empereur Constantin, redonne au mariage et à la procréation une valeur profonde. De persécuté, le christianisme est décrété religion officielle en 391 : en parallèle la conversion au judaïsme devient un crime passible de la peine de mort. Il faut dire que quelques siècles

après Jésus, la perspective apocalyptique s'éloigne, et si la Fin des Temps n'est plus pour demain, une religion d'État ne peut plus faire du célibat et de la virginité la seule voie de salut. Ce retour à l'idéologie de reproduction, avec réhabilitation d'un mariage qui devient indissoluble et dont la finalité est la procréation de nouveaux enfants de Dieu, s'est imposé à la fin du IV^e siècle avec Jérôme puis a été consacré par la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin au XIII^e siècle : « Donc la volupté sexuelle est légitime quand elle est ordonnée vers l'acte procréateur, elle est mauvaise et coupable quand elle est recherchée sans relation directe, ni indirecte, avec l'acte normal en légitime mariage ou d'une manière qui ne convient pas à l'acte de la génération ». À partir du III^e siècle, la dénomination du chef de l'Église ne fait pas référence à l'Amour mais à la reproduction, avec le terme de Pape, mot grec signifiant *père*.

C'est cette option reproductive que le Vatican a radicalisé jusqu'à nos jours, contre l'amour du prochain – pensons aux homosexuels par exemple –, multipliant les précisions et les règles, fixant des interdits portant sur les relations sexuelles entre époux qui ne doivent pas avoir lieu sans être ouvertes à l'engendrement. Sur l'empêchement de la contraception, avec l'Encyclique *Casti Connubii* en 1930 qui rappelle que la procréation est un devoir pour les époux et condamne toutes les méthodes de contraception, avec l'Encyclique *Humanae Vitae* de 1968 (dans la rédaction de laquelle le cardinal Wojtyla futur Jean-Paul II joue un rôle) qui exclut « toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation », **le Vatican en reste le leader mondial incontesté, mais au prix de quelle somme de souffrances ?** Dans la lutte contre le sida, combien de vies auraient pu être sauvées sans l'action de Jean-Paul II qui prônait la chasteté et la fidélité contre le préservatif « blessant pour la dignité humaine » – « leur utilisation aggrave le problème » renchérit Benoît XVI en 2009 – et faisait voter, lors de conférences internationales, des résolutions contrariant

la mise en place de campagnes de prévention. Leader encore contre l'avortement, le Vatican fédère même les autres courants monothéistes alors qu'une femme meurt toutes les 7 minutes des suites d'un avortement illégal. Après la lettre *Apostolicae sedis* de Pie IX en 1864 qui condamne l'avortement, après la *Déclaration sur l'avortement* de 1974 où l'expression « droit à la vie » apparaît pour la première fois dans un document du Vatican, encore en 1995 le pape publie une légitimation de tous les combats anti-avortement dans *Evangelium Vitae*.

*

De l'hésitation des débuts du christianisme à la ligne de fracture toujours actuelle entre idéologie de reproduction et amour du prochain, se manifeste une tension schismatique au sein de la chrétienté, rupture plus silencieuse au sein de l'Église catholique envers un Vatican « monarchie absolue » que n'épargne plus une crise de l'autorité : où trouve-t-on dans l'Évangile une allusion à la fécondité ou à la contraception ? De cette question, en 1930, la conférence des évêques anglicans de Lambeth concluait que pour limiter les naissances d'autres méthodes que la continence pouvaient être employées. Sur cet enjeu de la contraception, la tendance libérale *amour* de Vatican II, pourtant majoritaire numériquement, a étonnamment laissé le pouvoir à la minorité conservatrice, c'est-à-dire *reproductive*, qui a progressivement repris les rênes du Vatican avec Jean-Paul II et les nouvelles générations d'évêques mises en place par lui, puis Benoît XVI qui écrivait en 1982 « Pour l'Église, le langage de la nature est aussi le langage de la morale. [...] Respecter la biologie, c'est respecter Dieu lui-même »²⁵, gardien d'une prétendue *loi naturelle* thomiste remise à l'honneur par Paul VI, ces « lois biologiques qui font partie de la personne humaine » et auxquelles l'homme doit se soumettre parce qu'il doit y lire « le dessein établi par le Créateur », pour paraphraser les *fins naturelles* chères à Kant. Peu importent les souffrances annoncées par

²⁵ *Les Principes de la théologie catholique*, cité dans *L'affaire Humanae Vitae*, SEVEGRAND, M., 2008

Maximos IV, patriarche d'Antioche des Melkites, dès 1964 : « la poussée démographique, dans certains pays, surtout de grandes agglomérations, [...] condamne des centaines de millions d'êtres humains à une misère indigne et sans espérance ».

Tension schismatique ? À rebours du Vatican, les protestants ont été de fervents défenseurs des moyens modernes de contraception, et des protestantes ont été pionnières de leur développement dans différents pays, comme le mouvement protestant Jeunes Femmes acteur de la création du Planning Familial en France. Nombre d'Églises protestantes admettent aussi l'avortement. Fin 2008, un vrai schisme se produit au sein de l'Église anglicane américaine : une frange conservatrice fait sécession sur la question de l'ordination de femmes et d'homosexuels, ainsi que sur celle du mariage gay.

*

Voici comment Jésus interprète la Loi : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit* : voilà le plus grand et le premier des commandements. Le second lui est semblable : *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*. À ces deux commandements se rattache toute la Loi, ainsi que les prophètes » [Matthieu 22, 37-40]. Pour ce christianisme qui fait de l'amour du prochain comme soi-même une valeur centrale, amour au sens de libération du Mal vu comme souffrance, le pas à franchir vers le bouddhisme n'est peut-être pas si grand.

Devant ce risque, la tentation est forte de disqualifier le bouddhisme en le déguisant en *nihilisme* : « Il faut dissiper un malentendu, que l'on retrouve également chez le Pape Jean-Paul II. Dans son livre *Entrez dans l'Espérance*, il affirme que, selon le bouddhisme, "il faut couper nos liens avec la réalité extérieure" et "qu'au fur et à mesure de cette libération, nous devenons de plus en plus indifférents à tout ce qu'il y a dans le monde..." Il décrit également le *nirvana* comme "une indifférence totale envers le

monde." Ce sont là des contresens [...] Le *nirvana* est l'opposé même de l'indifférence envers le monde, il est compassion et amour infinis envers la totalité des êtres. » [Matthieu RICARD²⁶].

²⁶ *Le moine et le philosophe. Le bouddhisme aujourd'hui*, avec Jean-François REVEL, 1997, p.213s

Partie 2

La déconstruction de cette idéologie

La déconstruction de cette idéologie de reproduction, intériorisation mentale non-consciente, est une histoire récente et très partielle sur la planète.

Intériorisation non-consciente, l'idéologie de reproduction conditionne les esprits à trouver souhaitable la reproduction/de la vie, telle une évidence. Libérer de ce conditionnement mental est l'objet de la déconstruction.

Chapitre 5 – Le bouddhisme : début de l'ère de non-souffrance

La première opposition majeure se synthétise en Inde il y a 2500 ans, avec le bouddhisme. Le bouddhisme a comme valeur fondamentale, et unique objectif, l'extinction de la souffrance des êtres sensibles. L'aboutissement de cet objectif est le *nirvana*, qui correspond à la fin du cycle des renaissances, arrêt de la *réincarnation* selon la terminologie occidentale récente, autrement dit arrêt de la reproduction. Dans la philosophie bouddhiste, ce nirvana correspond en fait à l'extinction totale de la sensation de souffrance partagée par tous les êtres sensibles.

*

Le bouddhisme des origines partage cet ancien discours d'esprits des morts transmigrant de corps en corps. Et parce que toute vie d'un être sensible comporte de la souffrance, la première tentative d'évitement de la souffrance est précisément d'éviter de renaître. Le conflit avec la reproduction est explicite dans les textes du canon bouddhiste : atteindre le nirvana, c'est que « Je n'entrerai plus dans le sein d'une femme » [*Sutta Nipāta*]. « Longue la torture des renaissances pour celui qui ne voit pas la lumière de la vérité » [*Dhammapada*, st. 60] et « de la naissance viennent [...] souffrance et plainte, douleur, chagrin, tourment » [*Samyutta Nikāya*, II, 17].

« Dans le Délivré s'éveille la connaissance de sa Délivrance. La renaissance est anéantie [...]. Il n'y a plus de retour en ce monde : voilà ce qu'il connaît » [*Samyutta Nikāya*, II, 86], « il appartient à l'autre monde où les existences ont complètement cessé » [*Itivuttaka*, II, 7]. « J'errais sur le chemin de nombreuses renaissances, cherchant en vain le créateur de l'existence... Maintenant, je t'ai découvert, bâtisseur de la maison : tu ne dois plus la rebâtir ! » [*Dhammapada*, st.153-154]. Siddhārtha (buddha avant

l'éveil) dit à son père : « Si vous ne me donnez pas ces trois dons [jeunesse, santé, vie illimitée], écoutez alors quel est un autre don (que je désire) : qu'au sortir de ce cette vie, je ne renaisse plus jamais. » [*Lalitavistara-sūtra*, ch.15, cité par D.Gira, *Encyclopédie des religions*, p.970].

Qu'est-ce que le nirvana dans ce système de pensée hérité des esprits des morts : « Il existe un non-né, un non-advenu, un non-fait, un non-composé [...] parce qu'il existe ce non-né, non-advenu, non-fait, non-composé, il s'avère qu'il y a **une évansion de la naissance**, du devenir, du faire, de la composition » [*Udāna*, 80, en gras par nous].

*

Mais, quelques siècles après les débuts du bouddhisme, une piste de réflexion y prend de l'ampleur, celle de la *conscience universelle*. S'il est possible de dépasser la conscience individuelle, cette illusion d'être un Moi identique de la naissance à la mort alors que l'impermanence caractérise tout phénomène et que chacun change en permanence dans la continuité, ne faisant que partager des points communs avec celui ou celle qu'il était l'instant d'avant ; alors il devient possible d'accéder à la conscience universelle, de décider que « je » suis tous les autres êtres sensibles parce que « j'ai » un point commun fondamental avec eux, une continuité essentielle : d'éprouver la sensation de souffrance. Une méthode bouddhiste pour cultiver ce sentiment de proximité s'intitule significativement « L'échange et l'égalisation du moi avec les autres ».

Çântideva, qui vécut vers le milieu du VII^e siècle de l'ère chrétienne et dont l'ouvrage principal est le *Bhodicariâvatâra*, estime ainsi que tout amour de soi bien compris est amour d'autrui. L'interversion du moi et d'autrui devient le fondement de la compassion bouddhique : « Celui qui veut sauver rapidement et soi-même et autrui doit pratiquer le grand secret : l'interversion du moi et d'autrui. » « Donc, pour apaiser ma douleur et celle d'autrui, je me donne aux autres et j'adopte les autres à titre de "moi". » « L'intérêt de tous les êtres doit être désormais ta seule pensée ».

Illustration : *je* me coince un doigt dans une porte, imaginons que *je* veuille faire cesser cette souffrance, quelle est au fond cette sensation de souffrance que *je* veux supprimer ? Un éclair aigu, une agression de mes sens, etc. Mais un autre être sensible qui se coincerait le doigt dans une porte ne ressentirait-il pas à peu de chose près ces mêmes sensations d'éclair aigu, d'agression des sens ? Donc, si *je* veux vraiment ne plus éprouver cette sensation de souffrance, je dois contribuer à ce que *cette sensation ne soit plus éprouvée* par tout autre, humain ou non-humain, car *sa* sensation de souffrance est semblable à *ma* sensation de souffrance. Une parole bouddhiste exprime bien ce renversement de conscience, de l'individuel au collectif : « existe la souffrance et non celui qui souffre ». On pourrait dire aussi « ton prochain *comme toi-même* ».

D'où cette conclusion bouddhiste de la compassion : « Depuis que tous les êtres sont malades, je suis moi aussi tombé malade. Quand ils seront tous guéris, je le serai à mon tour », « la sortie du monde, ce n'est pas de se raser les cheveux, mais [...] utiliser la sagesse et les moyens qui aident à sauver pour convertir les êtres et les amener à la délivrance » [*Vimalakīrtinirdeśa*, ch.IV §6 et in *Manjusrivikridita* cité en note par E.Lamotte au ch.III §38 du V.M.K, p.179-180 de l'éd. 1987 de l'IOUC Louvain].

*

Au risque de la répétition, insistons sur cette conscience universelle qui est un véritable défi pour la culture occidentale de l'individualité, de la personne unique et distincte des autres de la naissance à la mort.

Le bouddhisme met plusieurs siècles à l'explicitier, avec une école de pensée appelée Grand Véhicule il invite au passage de la conscience individuelle à cette compréhension que *je* peux très bien me considérer être tous les autres êtres sensibles au regard de la sensation de souffrance.

Car qui suis-je quand je souffre ? Avant tout une sensation de souffrance. Mais n'est-ce pas la même sensation, non pas identique

mais semblable, qui peut traverser les autres êtres sensibles ? Quand un autre être sensible ressent la souffrance, c'est comme si *je* la vivais car y a-t-il une telle différence entre une sensation de souffrance vécue par l'un ou vécue par l'autre ? La question n'est finalement pas *qui* souffre mais qu'une sensation de souffrance s'éprouve quelque part. Donc si *je* veux réduire mes souffrances, je dois aussi contribuer à réduire celles d'autrui.

La valeur de non-souffrance conduit à la conscience universelle, et la conscience universelle facilite la compassion, l'amour de son prochain comme soi-même.

Pédagogiquement, pour aider à accéder à la conscience universelle, le bouddhisme propose d'abord de relativiser notre conscience individuelle, cette impression d'être *le même* de la naissance à la mort, illusion plutôt car nous changeons d'instant en instant, l'impermanence étant la mesure du temps qui passe. Cette illusion est renforcée par les usages sociaux : prénom ou nom uniques pour la vie (à quelques variantes près), numéro de sécurité sociale unique, carte d'*identité*. Le papillon a-t-il la même identité que la chenille qu'il était ?

L'impermanence nous oblige à admettre que nous ne sommes pas *identiques* à nous-mêmes au fil du temps, que le sentiment du *je* n'est qu'un *continuum* qui relie des états différents mais avec des points communs. Certes par expérience nous savons que ce qui nous a fait souffrir par le passé pourrait tout aussi bien nous faire souffrir demain : ce continuum de points communs justifie que nous cherchions à nous protéger pour l'avenir de ce qui nous a fait souffrir hier, que nous soyons attachés à protéger notre ego-continuum.

Mais puisque l'individu est un continuum, à partir de quel moment devient-il possible d'inclure autrui dans ce continuum, de chercher à le protéger aussi de la souffrance ? Qui peut définir un tel seuil de différence justifiant une dualité entre *moi* et *autrui*, alors que le point commun partagé par tous les êtres sensibles est de ressentir

la souffrance. En construisant un continuum entre les êtres, des ponts plutôt que des murs, la conscience universelle abolit les conflits entre des entités qui ne se pensent plus seulement comme distinctes, c'est-à-dire opposables.

Dans une réflexion intense et encore inachevée, la philosophie occidentale a approché certains raisonnements bouddhistes sans réussir à s'appropriier la conscience universelle, dont elle a formulé en 1971 l'intérêt théorique avec *le voile d'ignorance* de John Rawls, préalable à des lois justes car votées par un législateur ignorant lequel des êtres il sera. Elle connaît le conflit entre identité personnelle et impermanence depuis la philosophie antique grecque, du fleuve d'Héraclite dans lequel on ne peut pas entrer deux fois, jusqu'au bateau de Thésée dont on se demande s'il reste le même au fur et à mesure qu'on en remplace toutes les planches.

Déjà, la conscience individuelle qui nous paraît évidente ne va pourtant pas de soi, très peu d'animaux réussissent le test du miroir, cette capacité à se reconnaître dans l'image renvoyée par un miroir : le gorille échoue là où l'orang-outang a conscience que *c'est lui*, ainsi que le bébé humain à partir de 6 mois. Avant 4 ans, l'humain n'arrive pas à se mettre à la place des autres, n'a pas la capacité d'empathie. La conscience universelle exige un saut d'autant plus difficile à réaliser qu'une enfance affective précaire a donné l'habitude de se construire en affirmant et en défendant son *ego*, tendance renforcée par la culture occidentale chrétienne et son attachement à l'unicité corps et âme de *la personne*. Pour une même réalité, plusieurs niveaux de conscience sont donc possibles et un effort de réflexion est nécessaire pour *décider* d'accéder au 3^{ème} niveau, celui de la conscience universelle : rester gorille ou devenir orang-outang ? Rester simple individu qui éprouve des sensations ou se penser comme flux de sensations qui s'incarnent dans tous les êtres sensibles ?

La conscience universelle consiste *simultanément* à percevoir l'individualité de ses sensations et à se penser comme l'ensemble des êtres sensibles, au regard de la souffrance.

*

À la différence de l'idée de transmigration d'un esprit indépendant, le choix de la conscience universelle réussit à fonder plus rationnellement et efficacement la compassion, comme condition de l'extinction de sa propre souffrance. À la différence de l'idée de transmigration aussi, la conscience universelle est un dépassement du simpliste rejet de la reproduction. Certes, la non-souffrance continue à primer sur la reproduction de la vie, mais plus important que l'arrêt de la renaissance est la diffusion d'une culture de non-souffrance. Avec la conscience universelle, qui a pour conséquence un prosélytisme culturel, le bouddhisme a trouvé un puissant moyen de diffusion qui manquait à l'idée de supprimer la souffrance par arrêt de la reproduction, une culture qui scie la branche sur laquelle elle est assise. La culture cathare, bien plus tard en France, est un exemple de culture qui peut difficilement durer car, en prônant l'arrêt de la reproduction pour éviter de faire venir des êtres dans un monde caractérisé par la souffrance – et des relations sexuelles pour en être sûr –, cette culture se prive de nouveaux supports humains relayant son message.

Presque simultanément avec le bouddhisme, au V^e siècle av. J.C. de nouveaux systèmes de pensée prenant aussi non-souffrance et bonheur comme valeurs ultimes émergent en Grèce, avec Leucippe, Démocrite, Antiphon, Antisthène, Aristippe, Diogène, Cratès et notamment au IV^e siècle av. J.C. avec Épicure qui veut libérer l'homme de la souffrance, pour qui le plaisir est d'abord absence de souffrance et de trouble. Mais à la différence du bouddhisme en Orient, cette culture de non-souffrance ne survivra pas plus de quelques siècles en Occident. Il faudra attendre le XVIII^e siècle pour qu'elle y réapparaisse durablement.

*

Dans la suite du texte, les événements relevant de ce continent de valeur de la non-souffrance, qui inclut les différentes acceptions du

bonheur, du plaisir et de la joie, seront datés dans le calendrier de l'ère de la non-souffrance (ère NS) qui a précédé de cinq siècles le calendrier de l'ère chrétienne qui domine encore.

Chapitre 6 – Le darwinisme : la reproduction n'est pas une finalité

La deuxième opposition majeure apparaît au XXIV^e siècle de l'ère NS en Angleterre avec Darwin. Le darwinisme montre que la reproduction, et l'évolution des espèces, peut être pensée sans aucun finalisme, aucune finalité préexistante au vivant, sans aucun objectif de reproduction de la vie fixé par un quelconque DIEU ou Dessen Intelligent dE l'Univers. La reproduction n'est plus pensée comme un projet divin : le vivant ne cherche pas à se reproduire, n'a pas de stratégie reproductrice, simplement les organismes ne disposant pas de processus reproductifs adaptés à l'environnement disparaissent – ce qui est le cas de la grande majorité des espèces –, ne laissant sous nos yeux que les organismes qui se reproduisent, d'où une illusion d'optique *finaliste*.

*

« À l'état sauvage, certains éléphanteaux sont porteurs d'un gène qui prévient la formation des défenses. Les scientifiques ont constaté récemment que de plus en plus d'éléphanteaux naissaient porteurs de ce gène. Comment expliquez-vous cette situation ? » : le lecteur peut prendre quelques minutes pour donner sa propre réponse à cette question tirée d'un fait réel et qui a fait l'objet d'une enquête menée en 2005 par l'Université de Paris-Sorbonne.

Les réponses majoritairement données à cette question étaient que les défenses des éléphants ne leur servaient plus, et que, devenues inutiles, elles tendaient à disparaître ou que les chasseurs tuant les éléphants pour leurs défenses d'ivoire, la disparition de ces défenses constituait une adaptation de l'espèce : les éléphanteaux mutent *pour* survivre. En toute bonne foi, les interviewés pensaient exprimer ainsi la théorie de Darwin alors qu'ils faisaient exactement le contraire : c'est-à-dire croire que le vivant évolue en vue d'une

certaine *finalité*, en l'occurrence s'adapter, survivre, faire survivre l'espèce. La véritable réponse darwinienne est que les éléphants porteurs du gène, sans défenses donc, seront moins chassés que les autres et auront des probabilités de se reproduire plus grandes que les autres : nulle finalité dans cette sélection d'éléphants sans défense.

Selon la théorie de Darwin une mutation se produisant, sans finalité particulière, parmi certains membres d'une espèce, aura d'autant plus de chance de se retrouver dans les générations suivantes qu'elle favorise la reproduction de ces éléments-là. Avec Darwin s'écroule l'idée que le vivant est *fait pour* se reproduire, que les espèces *cherchent* à survivre et à se reproduire : leur reproduction n'est qu'une conséquence de leurs caractéristiques.

L'enquête de la Sorbonne rappelle que le *finalisme* est spontanément attractif pour l'esprit alors que le darwinisme est profondément contre-intuitif. De plus par définition, seuls les processus reproductifs passent le filtre de l'évolution, les autres s'éteignent : il est donc logique que nous observions quotidiennement et majoritairement des processus et comportements ayant la reproduction *comme conséquence*, les autres comportements ayant tout simplement tendance à disparaître de l'univers et de notre mémoire. Mais la pente classiquement fatale de notre esprit est d'oublier qu'il s'agit d'une conséquence pour en faire une finalité.

Les automates cellulaires et jeux de la vie illustrent pédagogiquement cette capacité de quelques règles simples d'évolution à engendrer des formes hautement complexes que l'on a du mal à croire inventées sans finalisme, sans concepteur. Pour s'en convaincre, le lecteur pourra faire lui-même des simulations en ligne²⁷.

²⁷ exemple de lien introductif http://fr.wikipedia.org/wiki/Jeu_de_la_vie

Si la population est aujourd'hui majoritairement et inconsciemment finaliste, qu'en serait-il si le darwinisme n'était même plus enseigné ?²⁸

Le lien entre darwinisme et athéisme est direct, et on constate sans surprise qu'en 2005, 26% seulement des États-Uniens se déclaraient convaincus par la théorie de Darwin, alors que 95%

²⁸ LE MONDE.fr, 17.11.08, Le créationnisme étend son influence en Europe

Chercheurs en sciences de l'évolution, philosophes, professeurs, inspecteurs de collèges et de lycées : à l'initiative du ministère de l'éducation nationale, du Collège de France et de la Cité des sciences et de l'industrie, ils étaient en tout cas plusieurs centaines [...] à débattre de la difficulté croissante à enseigner la théorie de l'évolution. Le concept de "*dessein intelligent*" (*intelligent design*, ou ID), dernier avatar du créationnisme américain, depuis les années 1990, ne cesse d'étendre son influence dans les sociétés occidentales. [...] En Italie, Letizia Moratti, ministre de l'éducation à l'époque, signe en février 2004 un décret excluant l'enseignement de l'évolution au collège [...]. [Royaume-Uni, Allemagne,] Pays-Bas, Pologne, Russie, Suède : un peu partout, les exemples se multiplient. Au point que le Conseil de l'Europe, en juin 2007, sonne l'alarme, dans un rapport sur "Les dangers du créationnisme dans l'éducation". Quatre mois plus tard, une résolution est adoptée, par laquelle l'institution invite ses 47 membres "*à s'opposer fermement à l'enseignement du créationnisme en tant que discipline scientifique*". Ce qui n'empêche pas de constater dans plusieurs pays d'Europe, de la part de jeunes étudiants, une opposition de plus en plus marquée à l'enseignement de l'évolution. "*Cette influence croissante des idées créationnistes ne serait pas si grave si elle n'avait pas de répercussions politiques*, remarque Olivier Boisseau. *Mais dès lors qu'on fait accepter, d'une façon prétendument scientifique, l'existence d'un concepteur à l'origine du monde, il devient facile d'appuyer des positions législatives très conservatrices, et de faire admettre certains comportements - l'homosexualité, la contraception, l'avortement - comme déviants.*"

Professeur au Collège de France, Armand de Ricqlès craint quant à lui une dérive du système éducatif français et de ses programmes d'enseignement. "La théorie de l'évolution étant la synthèse la plus puissante dont on dispose

croyaient en Dieu (contre 51% des jeunes français et 34% des jeunes suédois) et que 38% souhaitaient que le créationnisme soit enseigné à la place du darwinisme dans les écoles. Parce que la théorie de Darwin est la première qui permette de penser solidement l'évolution du vivant et du cosmos *sans finalisme donc sans Dieu*, elle est à la fois la clé de voute de la laïcité dont elle devrait être une préoccupation première – car comment la parole publique pourrait-elle être non-religieuse si Dieu était la seule possibilité d'explication de l'univers – et a contrario l'ennemi premier des religieux à visée théocratique.

C'est ainsi qu'il faut comprendre depuis Darwin les attaques incessantes de ces religieux pour faire oublier sa théorie ou la travestir. Certains puissants mouvements chrétiens d'origine américaine en font même leur cible principale de nos jours, le *coin* qui permettra d'abattre l'arbre de l'athéisme et de la laïcité, préalable à une reprise en main politique.

Leur plan stratégique élaboré en 1999 pour 20 ans, énoncé dans le *Wedge Document* disponible sur le net²⁹, le dit clairement : « Le Centre pour le renouveau scientifique et culturel n'a d'autre ambition que de renverser le matérialisme [ndlr : c'est-à-dire l'explication de l'univers sans *esprit* divin] et son héritage culturel [, pour remettre] à l'ordre du jour une appréhension globalement théiste de la nature. [...] Si l'on considère la science matérialiste dominante comme un arbre géant, notre stratégie doit opérer comme

pour expliquer le monde vivant, elle devrait constituer la thématique centrale de notre enseignement de la biologie et de la géologie", estime-t-il. Selon lui, il y a urgence à réagir. "Les créationnistes me faisaient sourire il y a vingt ans, mais ce n'est plus le cas. La communauté scientifique est désormais consciente qu'il y a un danger de déstabilisation de l'enseignement par des tentatives pseudo-scientifiques qui n'ont rien à y faire : ce n'est pas admissible dans une société laïque."

²⁹ <http://www.antievolution.org/features/wedge.pdf>, traduction française à http://www.philo5.com/Textes-references/WedgeDocument_tradMurielGilbert_060127.htm

un 'coin' qui, bien que relativement petit, est capable de briser le tronc s'il est enfoncé dans ses points les plus faibles. Le tout début de cette stratégie, le 'côté le plus fin du coin' fut la critique du darwinisme [...]. La théorie du dessein intelligent [ndlr : l'univers serait le fruit d'un dessein intelligent qui suppose un esprit divin, mais sans en prononcer le nom] promet de renverser l'étouffante domination de la vision matérialiste du monde, et de la remplacer par une science conforme aux convictions chrétiennes et théistes. »

Cette haine du darwinisme, qui a ses entrées dans les couloirs de l'Union Européenne – en 2005 la ministre néerlandaise de l'éducation Maria van der Hoeven ne va-t-elle pas jusqu'à appeler à prendre en compte le créationnisme dans l'enseignement scolaire ? –, est confortée par une trahison de Darwin, en partie non-consciente, de la communauté scientifique elle-même, alimentée par le discours de la sociobiologie à partir des années 1970. Voici ce qu'écrivit par exemple un prétendu défenseur du darwinisme, dont il a été une référence, l'américain S.J.Gould [*Le sourire du flamand rose*, 1985 : les expressions finalistes anti-darwiniennes, scientifiquement fausses mais typiques de l'emprise de l'idéologie de reproduction, sont mises en italique par nous] :

« Le message de Darwin est révolutionnaire : [...] aujourd'hui nous dirions plutôt qu'il s'agit de la lutte des organismes *pour* transmettre le plus grand nombre possible de leurs gènes à leur descendance [...] Cette curiosité classique de la nature [le cannibalisme sexuel] n'est absurde qu'en apparence et prend tout son sens si l'on admet que l'essence de l'évolution est la lutte des individus *pour* assurer la pérennité de leur patrimoine génétique [...] N'oublions pas que le darwinisme, c'est avant tout la lutte des individus *pour* la transmission du plus grand nombre possible de leurs gènes à leur descendance [...] La troisième catégorie de personnes polypes, les gonozoïdes, sont des structures *destinées à la reproduction.* »

Cette trahison est-elle totalement non-consciente ? La conclusion de l'ouvrage de Gould, invitant au mariage entre religion et science, rend sceptique :

« Dans une brève harangue, le pape nous dit que nous devrions gagner la partie [ndlr : il s'agit d'une réunion de 1984 organisée au Vatican pour rédiger une déclaration sur l'hiver nucléaire] en combinant nos interdits d'ordre scientifique avec les interdits moraux que lui ou d'autres pouvaient avancer. La même image me revint alors à l'esprit : *le mariage du spirituel et du temporel*, de la contemplation et de la sensualité, de la puissance physique et du pouvoir de persuasion moral... *La continuité elle aussi exigera cette flexibilité, cette union de toutes nos forces.* »

De nos jours, l'anti-darwinisme le plus influent, le plus ordinaire et le plus méconnu provient sans doute de la communauté scientifique elle-même, dont les écrits finalistes sont innombrables, y compris sous la plume de darwinistes militants, et tout particulièrement dans le vaste dévoiement de l'éthologie.

Un chantier reste à lancer par cette communauté, en son propre sein, pour mettre fin à sa trahison de Darwin.

Chapitre 7 – L'éthologie : il n'y a pas d'instinct de reproduction

Une troisième opposition apparaît au XXV^e siècle de l'ère NS, avec la création d'une nouvelle discipline scientifique, l'éthologie. Avec l'étude du comportement animal, Konrad Lorenz ruine le concept finaliste et populaire de « l'instinct » – instinct de survie, de reproduction, maternel –, et lui substitue le concept « d'actes instinctifs » non finalistes, simples enchaînements de cause à effet. Cette observation de l'éthologie n'est au fond qu'une confirmation et extension de la théorie de Darwin aux *comportements* dont l'évolution est pensée à l'identique de l'évolution des *organes*, donc sélectionnés en fonction de leur plus ou moindre adaptation à la reproduction de l'espèce, sans finalisme.

*

K.Lorenz observe chez différents animaux des comportements contre-intuitifs, par exemple :

- un oiseau, étourneau sansonnet, effectue tout le déroulement d'une chasse à l'insecte, et ceci avec une foule de détails considérés jusqu'alors comme des mouvements finalisés, il réalise toute la gestuelle conduisant habituellement à attraper un insecte en vol, se poser puis le frapper du bec contre le sol avant de le manger. Sauf qu'en regardant de plus près K.Lorenz ne voit aucun insecte : toute la séquence de chasse s'est déroulée sans aucune proie, purement *à vide*. Ce type de séquence comportementale instinctive se déclenche à vide, c'est-à-dire sans finalité biologique, si elle ne s'est pas réalisée depuis un certain temps ;
- une cane couve un œuf. Si l'on retire l'œuf pour le reposer à côté du nid, la cane allonge son cou et fait revenir l'œuf dans

le nid et sous elle à petits coups de bec. Si l'on retire l'œuf pour reposer à côté du nid un *rubik's cub*, la cane allonge son cou et fait revenir le *rubik's cub* dans le nid puis sous elle à petits coups de bec. Plus impressionnant encore, si l'on retire l'œuf *sans même le reposer à côté du nid*, la cane allonge son cou et exécute exactement le même geste que précédemment, mais *dans le vide* ;

- les poules picorent les graines que l'on a jeté au sol pour les nourrir. Mais elles font exactement la même chose sur un sol où il n'y a pourtant pas la moindre graine : elles ne picorent donc pas *pour* se nourrir, mais parce qu'elles picorent instinctivement *la conséquence* en est qu'elles se nourrissent, survivent et se reproduisent, transmettant ce comportement instinctif à leur descendance. Il faut inverser notre façon d'interpréter la plupart des comportements animaux ;
- certains animaux, comme le grèbe, ne mangent qu'en fonction de la chasse et se laisseraient mourir de faim si la nourriture leur était offerte d'une manière rendant impossible l'acte spécifique d'acquisition de la proie ;
- une dinde tue son poussin fraîchement sorti de l'œuf s'il ne crie pas. La nature est bien *faite* dira-t-on, elle élimine celui qui a le moins de chance de survie *en vue de* la conservation de l'espèce. Plus fort encore, une dinde sourde tuera tous les poussins éclos même s'ils crient : *exit* l'hypothétique finalité de conservation de l'espèce pour expliquer ce comportement destructeur.

Pour rendre compte de ces comportements, K.Lorenz élabore la théorie des *actes instinctifs*, c'est à dire des actes qui se produisent automatiquement de manière innée, selon la même séquence gestuelle, *sans finalité particulière*, mais en fonction de deux sortes de *causes* et de leur combinatoire :

1. externe : ici l'absence d'œuf, l'absence de cri du petit ;
2. interne : le fait qu'une séquence comportementale ne se soit pas produite depuis un certain temps déclenche automatiquement sa réalisation, même en l'absence de stimuli externe comme la présence d'un insecte proie. Lorsque la séquence s'est déchargée, elle ne se répète plus avant un certain temps, temps d'un processus d'accumulation interne.

Bien entendu ces séquences comportementales existent car, adaptées à la reproduction de l'espèce, elles ont passé le filtre de la sélection environnementale, d'où cette illusion d'optique finaliste que les comportements animaux sont motivés par la survie et la reproduction de l'espèce. D'autres observations confortent cette théorie non-finaliste mais causale :

- si l'on sépare un couple de colombes rieuses pendant des périodes de plus en plus longues, que se passe-t-il ? Quelques jours après la disparition de la femelle de sa propre espèce, le mâle est prêt à courtiser une colombe blanche qu'il avait ignoré auparavant. Quelques jours de plus et il s'incline et roucoule devant un pigeon empaillé, puis, devant un morceau de tissu enroulé et finalement, après plusieurs semaines de solitude, il prend comme objet de son jeu d'amour le coin vide de sa cage où la convergence des lignes droites offre au moins un point de fixation optique. On ne peut donc dire que ce soit une finalité reproductrice qui motive le comportement sexuel chez l'animal. La réalisation de la séquence comportementale sexuelle n'est pas faite *en vue de* mais à *cause de* ;
- les relations homosexuelles constatées dans des centaines d'espèces animales ne corroborent pas non plus cette théorie finaliste que les relations sexuelles animales seraient

motivées en vue de la reproduction de l'espèce. Par contre et de manière contre-intuitive, comme cela a été constaté chez certaines espèces d'oies, l'homosexualité peut donner un avantage reproductif, par exemple aux ménages à trois, plus puissants que les couples ;

- le poisson mâle d'un couple isolé de cichlidés, faute de trouver des congénères pour menacer et déloger sa famille, ce qui lui permettrait le déclenchement d'une séquence agressive innée, finit par attaquer lui-même et par tuer sa femelle, ce qui permet à cette séquence de se décharger.

*

Mais le conditionnement par l'idéologie de reproduction est si puissant que K.Lorenz lui-même y succombe sur le tard et particulièrement après les traumatismes de la seconde guerre mondiale. Il y succombe en suivant une pente fatale désormais classique chez nombre d'auteurs :

- 1) progressive dérive finaliste antidarwinienne du vocabulaire ;
- 2) transformation non consciente mais illégitime des faits en valeurs éthiques, valeurs qui devraient être admises par tous comme une évidence indiscutable, sans discussion démocratique ;
- 3) apologie de la reproduction de l'espèce, valeur suprême.

Illustrons quelques étapes de cette pente fatale à travers ses écrits entre 1937 et 1963 :

- 1) vocabulaire finaliste : il parlera *d'instinct maternel* de la femme, estimera que certains comportements innés ont une *fonction* inscrite en eux-mêmes, visant des *buts* particuliers pour lesquels ils sont *destinés* ;

- 2) passage implicite du descriptif au normatif : « tout une série de comportements... jadis porteurs de sens du point de vue de la conservation de l'espèce, ont non seulement perdu leur fonction, mais sont devenus, dans une très large mesure, *dommageables* » [*Trois essais*, p.159], « celui qui creuse plus profondément ces phénomènes ne peut s'empêcher d'admirer toujours à nouveau ces mécanismes qui contraignent les animaux à un comportement désintéressé, visant uniquement *le bien de la communauté* » [*L'Agression*, p.111], « J'analyse ensuite, dans le troisième chapitre, sa fonction en faveur de la conservation de l'espèce. [...] Après ces onze chapitres, je me crois en mesure de faire comprendre pourquoi, chez l'homme, l'agression souvent ne remplit pas sa *véritable* fonction. Le douzième chapitre [est] destiné à mettre le lecteur dans la condition nécessaire pour comprendre les "*lapsus de fonctionnement*" de l'agression » [*L'Agression*, p.8-9]
- 3) apologie de la reproduction : selon les propres termes de Lorenz tout comportement allant à l'encontre de la pérennité de l'espèce est un *danger*, les facteurs létaux sont *pathologiques*, l'espèce humaine ne se comportant pas dans le sens de la conservation de l'espèce *s'est complètement égaré en dehors de sa voie*, est une *dégénérescence* tout comportement nuisible à la reproduction, *profite* à l'espèce ce qui lui permet de procréer, *l'intérêt de l'espèce* est sa survie, est *préjudiciable* ce qui va contre.

Une phrase résume en forme d'apothéose les étapes de cette dérive : « Au chapitre précédent, nous avons, je le pense,

suffisamment montré que l'agressivité de beaucoup d'animaux envers leurs propres congénères ne fait pas *tort à l'espèce* mais est, tout au contraire, essentielle à *sa conservation*. [...] Sachant que l'instinct d'agression est un *instinct* véritable, *destiné* à l'origine à *conserver l'espèce* » [*L'Agression*, p.55].

*

Si K.Lorenz lui-même n'a pu échapper à l'idéologie de reproduction, il en va de même pour une part importante de la communauté scientifique contemporaine traitant d'éthologie. La sociobiologie, discipline apparue dans les années 1970 aux États-Unis avec Edward Osborne WILSON, est particulièrement responsable de cette dérive finaliste antidarwinienne qui imprègne la plupart des documentaires animaliers visionnés par les enfants ou les documentaires d'éthologie grand public. La presse grand public accentue cette dérive qui s'illustre déjà dans des publications de la communauté scientifique elle-même.

Exemples de finalisme pseudo-scientifique conduisant à une injonction reproductive qui va souvent de pair avec le religieux (termes mis en italique par nous) :

WILSON, E.O., *La sociobiologie*, Editions du Rocher, 1987 (1975) :

Au sens darwinien, l'organisme ne vit pas pour lui même. *Sa fonction première* [...] il reproduit des gènes et il leur sert de véhicule temporaire. [...] l'organisme individuel est seulement leur véhicule, un élément d'un expédient élaboré *pour* les préserver et les répandre [...] n'est que le moyen *inventé* par l'ADN *pour* produire plus d'ADN. Et pour être plus précis disons que l'hypothalamus et le système limbique *sont conçus pour* perpétuer l'ADN. [p.17s]

L'amour rejoint la haine ; l'agression, la peur ; l'extraversion, l'introversion ; etc – selon des alliances *visant* non à promouvoir le bonheur et la survie de l'individu, mais à favoriser la transmission maximale des gènes de contrôle. [ndlr : à noter cette dévalorisation du bonheur au profit de la reproduction, p.19]

[...] les religions, à l'instar des autres institutions humaines, évoluent de manière à accroître *le bien-être de leurs pratiquants*. *Ce bénéfice démographique* s'appliquant au groupe dans son ensemble [ndlr : à noter cette assimilation du bien-être à la reproduction, et cette valorisation du religieux qui coïncide avec un vocabulaire finaliste, p.553]

WILSON, E.O., *L'humaine nature (essai de sociobiologie)*, Stock, (1978) 1979 :

[...] l'intelligence humaine n'a pas été *bâtie pour* comprendre les atomes ni même pour se comprendre elle-même, mais simplement *pour assurer* la survie des gènes humains. [L'être humain qui réfléchit] se rend bien compte que toutes les pulsions qui caractérisent son espèce, intelligence, amour, fierté, colère, espoir et anxiété, ne peuvent le conduire qu'à *l'espoir de perpétuer* le même cycle. [p.29]

Adopter sérieusement, même dans ses grandes lignes, le système social d'une espèce animale non primate serait pour l'homme une folie au sens propre du terme. On observerait alors la perte rapide des personnalités individuelles, la désintégration des relations et *l'arrêt de la reproduction*. [p.53]

[...] la femelle *investit* beaucoup plus que le mâle dans chacun de ses gamètes. [...] Par opposition [si] un homme en avait l'entière liberté, il pourrait théoriquement féconder des milliers de femmes dans sa vie. Le conflit *d'intérêts* qui en résulte entre les sexes est une propriété non seulement des êtres humains mais aussi de la plupart des espèces du règne

animal. [...] Chez la plupart des espèces, *la stratégie la plus profitable* pour les mâles est la domination. Au cours de toute la période de temps nécessaire pour mener un fœtus à terme, de la fécondation de l'œuf à la naissance de l'enfant, un mâle peut féconder de nombreuses femelles, mais une femelle ne peut être fécondée que par un seul mâle. [...] Il est donc *intéressant* pour les mâles d'être agressifs, hargneux, volages et polygames. En théorie, il est plus *profitable* aux femelles d'être timides et d'attendre d'avoir pu identifier les mâles porteurs des *meilleurs* gènes. [p.185]

Le comportement humain [...] est une façon détournée d'assurer la permanence du matériel génétique humain. *La morale n'a aucune autre fonction démontrable.* [p.243, ndlr : la recherche du bonheur, alternative à la reproduction, serait-elle immorale ?]

Nos sociétés sont fondées sur des *impératifs* mammaliens : *l'individu œuvre d'abord pour la réussite de sa propre reproduction*, puis pour celle de sa parenté immédiate [p.282]

La prédisposition aux croyances religieuses est la force la plus complexe et la plus puissante de l'esprit humain, et selon toute probabilité *une partie indéracinable de la nature humaine.* [p.245] Je propose de modifier l'humanisme scientifique en reconnaissant que les processus mentaux de la croyance religieuse [...] représentent des prédispositions *programmées* dont les composants indépendants furent incorporés dans le réseau nerveux de l'encéphale par l'évolution génétique au cours de milliers de générations. Ces processus sont puissants, indéracinables, et *forment le centre même de la vie sociale de l'homme.* [p.291]

VAN HOOFF, Jan Adam, professeur d'éthologie, Pays-Bas, in COPPENS, Yves, PICQ, Pascal, *Aux origines de l'humanité*, Fayard, 2001 :

Ce sont les mâles qui migrent à la fin de l'adolescence *pour se reproduire* [...] dans le cadre d'une *stratégie reproductrice*. [Les mâles] *ont intérêt à copuler avec un nombre important de femelles et leurs stratégies* vont dans ce sens.

Chez les primates [...] les mâles peuvent tuer des nouveaux-nés dont ils ne sont pas les pères *pour accroître leur propre succès reproductif*. [...] Il en résulte une véritable '*compétition du sperme*' [...] Les mâles se livrent ainsi à des rapports fréquents *pour l'emporter sur leurs rivaux*.

Psychologies, juillet-août 2005, Pourquoi l'amour dure trois ans. Entretien avec Lucy Vincent, Dr en neurosciences et chercheur au CNRS :

Le comportement amoureux est né, chez l'homme, de *la nécessité d'assurer la reproduction de l'espèce*. [...] Pour l'homme, c'est différent. Il produit des millions de spermatozoïdes tous les jours [...]. En contrepartie, il ne peut jamais être certain que l'enfant qui naît est bien le sien. Alors, *il a cette espèce de doute existentiel* en se demandant si ses gènes passent à la génération suivante. [La femme] va chercher un partenaire capable d'un investissement matériel. Elle se dit : « Puisque c'est moi qui fais tout le travail biologique, il me faut quelqu'un qui puisse me ramener à manger et me protéger des prédateurs ». [...] *L'homme veut-il une femme fertile ou fidèle ? Les deux*. Mais d'abord fertile. Pour lui, ce n'est pas la peine d'aller avec une femme qui ne pourra pas lui donner d'enfant.

Science & Vie Junior, Dossier Hors-Série, n°48, avril 2002, L'amour côté coulisses :

La stratégie des guenons. À la puberté, certaines espèces comme les singes-araignées voient leurs jouvencelles quitter le groupe natal ; chez d'autres ce sont les jeunes mâles qui partent s'accoupler ailleurs. Or, les mères de haut rang *voient ça d'un mauvais œil : qui dit départ dit fuite de leur patrimoine génétique.* [...] Un couple de gorilles en période d'ovulation. À ce moment-là, la femelle *lui fait comprendre qu'un câlin velu s'impose s'il désire avoir des marmousets.* Chimpanzés. Les mâles se battent ou rusent pour *le droit de féconder* le plus de femelles possibles.

Documentaires animaliers télévisés :

Lézard à collerette. Lorsque s'annonce la saison des pluies, il descend à terre *pour revendiquer* face à ses rivaux un territoire et *le droit de se reproduire* [1998, Australian Broadcasting Corp]

Tortues : comme tous les êtres vivants, ces créatures *se battent pour la survie de leur espèce*, quels que soient les dangers [2002, France5]

Voici l'histoire du combat *que devra mener l'humanité pour survivre* dans un univers pourtant hostile à la vie. L'Univers est en guerre, *notre mission est de rester en vie.* [2002, France3]

Les hommes et les femmes partagent le même désir élémentaire d'avoir des rapports sexuels *et de faire des enfants.* [...] Les hommes ne sont pas seulement en quête de bons gènes, leur instinct *recherche* également la fertilité. [...] Il semblerait que nos instincts aient évolué *pour capter* des signaux invisibles, *pour trouver* le partenaire le plus compatible [à se reproduire]. [...] En terme d'évolution, c'est *un désastre* pour un mâle d'élever les petits d'un autre mâle parce que ses précieuses ressources sont dilapidées au profit de gènes qui ne sont pas les siens. Et c'est une des raisons

pour lesquels les hommes possèdent un instinct de jalousie sexuelle très puissant. [2002, BBC]

La nature ne nous a pas programmé pour les grands sentiments mais bien pour la reproduction [2003, ARTE]

Le déguisement de la pieuvre *a été peaufiné* par l'évolution *afin* d'exploiter les défaillances visuelles des poissons [...] le mollusque *a conçu* [le leurre] *pour* attirer la perche à sa portée [...] Depuis toujours les individus *luttent pour* transmettre leurs gènes de génération en génération. [...] L'histoire de la vie a été et sera toujours le récit de la lutte génétique *pour* le triomphe de l'espèce. [2003, France5]

La vie *se bat* depuis des milliards d'année *pour* ne pas s'éteindre. [2003, France5]

Les éléphants d'Afrique sont les plus gros animaux terrestres, mais ils sont comme tous les autres *leur objectif principal dans la vie c'est de se reproduire*. [Les saumons] *créer une nouvelle génération est tout ce qui importe*. [...] La seule fonction de reproduction ne suffit pas, encore faut-il que les individus survivent et que les espèces se perpétuent de génération en génération... *c'est à cela que se mesure vraiment le succès* [2002, BBC-Discovery Channel]

Tout ce que souhaite le roi des animaux c'est de peupler le monde de sa descendance, un objectif que la reine poursuit également [1998, BBC wishes to thanks M.Taborsky Konrad Lorenz Institute]

Le mâle de la seiche *a trouvé une solution* astucieuse : *il part du principe* que toutes les femelles ont déjà été fécondées. L'accouplement est frontal. Mais auparavant, le mâle propulse de l'eau à l'intérieur de la cavité de la femelle *afin* d'évacuer d'éventuels résidus de sperme d'un rival. [...] Papillon : il prend son temps pour transférer son sperme dans le corps de la femelle *afin* d'être sûr d'être le père de la progéniture. [...] Après l'éjaculation, le pénis du chacal se dilate et le mâle peut rester uni à la femelle pendant une 1/2h, comme les autres canidés, *le mâle prend le temps de*

s'assurer que c'est bien son sperme qui fécondera l'ovule
[1998, BBC]

Cette dérive finaliste de la sociobiologie est-elle vraiment non-consciente ? L'obsession d'Edward O. Wilson à rendre le religieux incontournable permet d'en douter. Ce professeur à Harvard, qui a introduit le terme de biodiversité dans la littérature scientifique en 1986, tient aussi ce langage sacralisant et spiritiste : « *Peut-être sommes-nous une anomalie de l'environnement ? Peut-être était-il écrit que l'intelligence viendrait par erreur à cette espèce et serait fatale à la biosphère* »³⁰.

Là encore, un important chantier reste à engager par la communauté scientifique pour en finir avec le finalisme anti-darwinien en éthologie et l'idéologie de reproduction qui infusent les discours et les têtes.

³⁰ *Le Monde*, 23-24/1/2005

Chapitre 8 – Féminisme et libération sexuelle : un conflit contre l'idéologie de reproduction

Enfin au XXV^e siècle de l'ère NS, ce sont les grandes victoires du féminisme et de la libération sexuelle contre la réduction de la sexualité à la reproduction, contre la réduction de la femme à la Mère. La répression des sexualités non-reproductives comme la masturbation, l'homosexualité, la sodomie ou l'utilisation de la contraception, va très progressivement s'atténuer ou disparaître en droit dans certaines régions de la planète.

*

L'idéologie de reproduction a causé et cause toujours d'immenses souffrances, spécifiquement pour les femmes dans sa forme patriarcale exacerbée depuis plusieurs millénaires. Il reste à en faire le bilan et à entretenir un devoir de mémoire de cet océan de Shoah qui n'en finit pas et dont nous sommes toujours témoins, pour combien de temps encore ?³¹

Peut-on, par comparaison avec les années de crimes nazis et ses millions de victimes, se représenter concrètement les millénaires moins connus de souffrances chiffrées en millions de sacrifiées pour garantir la paternité : mutilations sexuelles avec ablation du clitoris et autre contrôle de la virginité par fermeture-couture du vagin, crimes d'honneur, jets d'acide au visage, immolations par le feu, mariages forcés voire précocement (70 000 adolescentes seraient concernées en France en 2004), rapports sexuels imposés, grossesses

³¹ Dans cette logique, voir l'excellente synthèse de Xavière GAUTHIER, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX^e siècle*, Robert Laffont, 2002

non désirées (sous la France de Vichy, 4 000 condamnations d'emprisonnement ont sanctionné la diffusion d'information contraceptive), contrôle de la fidélité par lapidation, adultère sanctionné par la prison, coups de fouet pour celle qui se *laisse* violer, privation d'éducation de liberté d'autonomie, enfermement au harem au foyer derrière voile tchador niqab ou burka obligatoires, exploitation économique, esclavage domestique, coups, insultes, harcèlement sexuel, inégalité des droits, sorcières brûlées vives, meurtres spécifiques de femmes, symbolisation du mal dans les religions, grossesses imposées (600 000 femmes meurent chaque année des suites de leur gestation et de leur accouchement), accouchement avec douleur. On estime que 5 000 femmes meurent chaque année de crimes d'honneur, crimes admis par la loi en Jordanie jusqu'à il y a peu. Sans compter celles qui ne succombent pas, mais restent défigurées à vie : la violence à l'acide constitue un phénomène en croissance.

Quant aux souffrances liées à la seule inégalité des droits, une date symbolique en donne la mesure : les Françaises ont dû attendre 1945 pour voter pour la 1^{ère} fois, hier donc.

*

Le féminisme a été la principale opposition frontale à l'idéologie de reproduction, dans une vaste révolution *pacifique* inachevée. La libre disposition de son corps, qui profite aussi aux hommes et qui passe par le droit à la contraception et à l'avortement, connaît encore un opposant majeur : l'Église catholique plus que les autres religions. Encore faut-il préciser : davantage le Vatican que les catholiques eux-mêmes³².

³² Le Monde, 27-28/7/2008, Des catholiques demandent au pape d'autoriser la contraception.

Une soixantaine d'organisations catholiques contestataires d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Amérique latine ont appelé le pape à autoriser la contraception. Dans une lettre ouverte publiée par le quotidien *Corriere della Sera*, elles dénoncent « les effets catastrophiques » de son interdiction qui « met la vie des femmes en danger et expose des millions de personnes

Inutile ici de détailler cette histoire largement présentée par ailleurs, une date résumant cette révolution de l'humanité : il faut attendre 1967 en France pour que la contraception soit légalisée (mais les décrets d'application feront de la résistance pendant 4 ans), le droit à l'avortement traînant les pieds jusqu'en 1975.

Ces évolutions restent d'ailleurs timides car si la loi de 1920 disait que « sera puni d'un mois à six mois de prison et d'une amende de cent francs à cinq mille francs quiconque, dans un but de propagande anticonceptionnelle, aura [...] décrit ou divulgué ou offert de révéler des procédés propres à prévenir la grossesse, ou encore de faciliter l'usage de ces procédés. Les mêmes peines seront applicables à quiconque [...] se sera livré à une propagande anticonceptionnelle ou contre la natalité », la loi de 1967 maintient que « toute propagande antinataliste est interdite ».

En 1988, lorsque l'autorisation est donnée de mise sur le marché en France de la RU-486, pilule permettant aux femmes de s'avorter elle-même pour les IVG à moins de 7 semaines, le médicament est suspendu de la distribution par le laboratoire Roussel-Uclaf le mois suivant, suite à des protestations de l'Église catholique et des pressions de Hoechst, actionnaire principal de Roussel-Uclaf. Elle sera reprise deux jours plus tard, suite à une mise en demeure du Ministre de la Santé. Le professeur Beaulieu, inventeur de cette technique, a dit que Hoechst était un ami personnel du pape et du président des États-Unis³³. À l'opposé et à titre d'exemple, l'association catholique américaine *Catholics for a Free Choice* est favorable à la régulation des naissances au titre du libre-choix, ce qui

à contracter le virus du sida ». Cet appel intervient à l'occasion du 40^e anniversaire de l'encyclique *Humanae vitae*, qui fonde l'interdiction de la contraception par l'Église catholique.

³³ GAUTHIER, Xavier, *op. cité*, p.285

montre que Vatican et catholiques n'ont pas forcément les mêmes valeurs.

*

Le féminisme recouvre en fait deux grands courants qui s'opposent quelquefois :

- l'un lutte pour la libre disposition de son corps contre la maternité subie, contre l'idéologie de reproduction ;
- l'autre se bat pour l'égalité des droits homme-femme, à commencer par le suffrage.

Au-delà, le féminisme ne saurait se restreindre à un simple combat contre la culture patriarcale, alors que c'est beaucoup plus largement l'idéologie de reproduction qui est cause de souffrances.

Au début du XX^e siècle déjà, Marguerite de Witt-Schlumberger dirigeante de l'Union française pour le suffrage des femmes dira « les mères se doivent au pays comme les soldats à la frontière, mais elles gardent toute la beauté du service volontaire... Nous voudrions convaincre tous ceux qui possèdent une conscience que devront être considérés comme des embusqués et des déserteurs tous les jeunes ménages en bonne santé qui, pendant l'année qui suivra la guerre, refuseront par égoïsme de donner à la France un nouvel enfant »³⁴. Dans les années 40, Cécile Brunschvig, grande militante pour le suffrage des femmes, renchérit en considérant la maternité comme un « impôt du sang ». À la fin du XX^e siècle, certaines féministes comme Gena Corea lisent les nouvelles techniques reproductives comme une dépossession, une perte de pouvoir des femmes.

Au fil du temps et des victoires, la lutte contre l'idéologie de reproduction s'est émoussée au profit du seul combat pour l'égalité, voire même est revenue à *un féminisme maternaliste*. La maternité y redevient une valeur écologiquement supérieure, que les femmes

³⁴ *Ibid*, p.44

doivent se réapproprier contre les hommes, source de pouvoir. Cette opposition au patriarcat limite son horizon à une simple réversion des pouvoirs autour de la capacité de reproduction remise au cœur, n'hésitant pas à favoriser les mères au détriment des non-parents.

Ce féminisme maternaliste revendique des prestations sociales centrées sur les besoins des femmes en tant que mères, veuves et épouses, comme un salaire maternel ou des allocations *familiales*. S'il y a eu débat au sein des féministes sur la question de savoir si la femme enceinte devait bénéficier d'une protection sociale allant au delà de l'incapacité temporaire de travail, ce qui est inégalitaire, accorder le même avantage aux hommes devient magiquement « égalitaire », alors que la discrimination à l'encontre des non-parents s'accroît. Le CNFF, Conseil National des femmes françaises fondé en 1901, fédérait la majorité des groupements féministes et comptait à la fin des années 1920 près de 180 000 membres, ce qui ne l'empêcha pas de fonder en 1909 une *Ligue contre le crime d'avortement*. La libre contraception ne séduisait pas la grande majorité des féministes au début du XX^e siècle, elles y voyaient un risque de livrer davantage les femmes à l'exploitation sexuelle. L'écoféminisme actuel considère que l'exploitation de la nature par l'homme est homologue de l'exploitation de la femme par l'homme : la femme aurait au contraire un rapport privilégié à la nature du fait de sa fonction reproductive. La puissance procréatrice donnerait à la femme son humanité, sa générosité et sa supériorité morale, la mère ayant des vertus inconnues des hommes.

Mais s'il est légitime de critiquer la domination patriarcale au nom de l'égalité, il faut se remémorer la cause originelle du patriarcat, cette obsession à se reproduire à la racine des souffrances des femmes, et dans une moindre mesure des hommes.

Dit autrement et en théorie, on pourrait très bien se retrouver dans une société d'égalité des droits, mais d'égale interdiction de la contraception... La récupération conservatrice, c'est-à-dire reproductrice, des thèmes de l'égalité du libre-choix et de la cause

des femmes, au fondement des politiques natalistes modernes, est là pour rappeler ce risque de *fausse route*.

La libération de l'idéologie de reproduction est un enjeu commun aux femmes et aux hommes, ce n'est pas leur opposition dans une prétendue « guerre des sexes ».

*

La stérilisation *volontaire* est un traceur intéressant de l'idéologie de reproduction car elle en constitue le contrepoint le plus symbolique.

En France cette conquête est particulièrement tardive et inachevée : il a fallu attendre le début du III^{ème} millénaire, avec la loi de 2001, pour que cette « stérilisation à visée contraceptive » soit légalisée. Et encore l'information sur cette possibilité de ne pas engendrer reste très confidentielle voire volontairement restreinte. La sémantique a même été mobilisée pour tenter d'exclure la « stérilisation » de la définition du terme « contraception », ce qui l'exclurait des différentes politiques en faveur de la contraception, à commencer par l'obligation d'information.

Mais cette loi de 2001 en refuse l'accès aux mineurs. Pour un homme, la stérilisation représente pourtant la seule garantie de ne pas être père : pourquoi cette restriction à l'encontre des mineurs qui ont pourtant la majorité sexuelle dès 15 ans et le droit d'avorter sans même que les parents en soient informés ? L'argument classique est qu'un jeune pourrait *regretter* cette irréversibilité l'empêchant plus tard d'engendrer un enfant : mais qui se soucie jamais du regret que *cet enfant* pourrait avoir un jour du fait d'être né ? L'abîme de cette contradiction jamais perçue témoigne de la puissance de l'idéologie de reproduction, le regret de ne pas faire d'enfant étant au final jugé supérieur au regret d'être né. Détaillons cette contradiction, évaluons la décision d'autoriser la stérilisation pour les mineurs :

- 1) interdire comme aujourd'hui l'accès des mineurs à la stérilisation, c'est créer une contrainte source de désagréments, par exemple pour un homme mineur le fait de devenir géniteur sans l'avoir voulu, avec toutes les responsabilités inhérentes. La stérilisation est la seule contraception masculine efficace à 100%, à la différence du préservatif seule alternative contraceptive crédible pour un homme ;
- 2) autoriser la stérilisation d'un mineur, c'est prendre le risque qu'il puisse un jour *regretter* de ne pouvoir faire un enfant. Mais à son regret de ne pouvoir faire cet enfant, il faut comparer toute l'alternative c'est-à-dire le risque que *cet enfant-là* regrette aussi le fait d'être né. Quel risque doit être jugé supérieur à l'autre dans cette décision d'autoriser la stérilisation aux mineurs ? Regretter de ne pouvoir faire un enfant est certes *une* souffrance, mais d'un autre côté naître est, pour *cet* enfant, la porte ouverte à *toutes* les souffrances (dont le risque d'être stérile et de regretter à son tour de ne pouvoir enfanter...). Et naître est irréversible, comme la stérilisation : seule la mort peut mettre fin à un éventuel regret à cet égard.

*

Quant à la libération sexuelle des hommes et des femmes, quelle est sa dette vis-à-vis des luttes féministes ? L'étincelle qui a déclenché Mai 68, symbolique de cette libération, n'était-elle pas l'interdiction faites aux étudiantes d'accueillir des hommes dans leurs hébergements, à la différence des étudiants.

On mesure le chemin qu'il a fallu parcourir pour libérer la sexualité de l'injonction reproductive alors que Saint Augustin disait « Je ne vois pas dans quel but la femme aurait été faite, si ce n'est

afin d'enfanter » et que certains curés recommandaient encore en 1900 la chemise conjugale longue, épaisse, percée d'une fente là où il faut « pour faire un chrétien »³⁵. Lorsque le XIX^e siècle apporte la preuve que la femme peut procréer sans jouir, la sexualité n'a plus qu'une finalité, la reproduction.

On sait l'opprobre qui a visé la masturbation. En 1849 le rapport du docteur Demeaux adressé au Ministre de l'Instruction Publique dit encore: « j'ai été frappé de l'influence que ce fléau pouvait exercer sur le bonheur des familles, sur la société, en un mot sur l'espèce humaine [...] Il est évident pour tous les médecins qui veulent bien s'occuper un peu de cette question, que ce vice honteux n'a jamais été aussi répandu, aussi funeste qu'à présent [...] Cette cause enfin entraîne insensiblement la dégénérescence des familles et de l'espèce humaine, car ces hommes épuisés à la fleur de l'âge ne peuvent engendrer que des êtres chétifs, condamnés à une mort prématurée »³⁶.

Contre l'idéologie de reproduction, c'est la découverte et la diffusion de la pilule contraceptive au milieu des années 1960 qui a rendu possible la dissociation entre plaisir et reproduction.

Wilhelm Reich, Alfred Kinsey, Simone de Beauvoir, Herbert Marcuse, William Masters et Virginia Johnson, sont les grands noms qui jalonnent cette libération qui compte ses persécutés : Kinsey par exemple, qui au départ ignorait tout de la sexualité humaine et ne pu pénétrer son épouse pendant sa nuit de noces (il fallu quatre mois et les conseils d'un médecin pour que le couple réussisse à se connaître), privé de crédits pour l'audace de ces écrits scientifiques, usé par les attaques, finira par mourir d'une crise cardiaque. Une date résume la difficulté de l'entreprise : c'est seulement en 2003 que la Cour suprême des États-Unis dépénalise la sodomie.

³⁵ Le Nouvel Observateur, n°2042-2043, déc.-janvier 2004

³⁶ cité par Dominique GRISONI, *Le XX^e siècle*, in BARDET J.P., ..., *La première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Ramsay, 1981, p.57

Peut-on se faire une idée de la somme de frustrations et de souffrances liée au long embargo sur la sexualité et sur la libre disposition de son propre corps ?

*

Cette libération de l'idéologie de reproduction, récente, reste très partielle sur la planète : inégalités homme-femme persistantes, pratiques sexuelles prohibées comme l'homosexualité criminalisée dans deux tiers des pays, contraception restreinte, avortement interdit, résistance des stéréotypes...

Malgré l'évolution qui s'est produite dans la deuxième moitié du XX^e siècle, les dernières grandes enquêtes sociologique sur la sexualité en France montrent qu'une femme qui ne veut pas d'enfant reste une déviante : « Avoir un enfant, pour une très jeune fille, équivaut au souhait ou au besoin d'acquérir un statut et une identité sociale » [Inserm, 2000].

Dans l'Union Européenne, certains pays maintiennent l'interdiction de l'avortement, la Pologne la réinstaure même en 1993. En Russie en 1999, le Planning familial a été exclu du budget. En Thaïlande en l'an 2000, l'interruption de grossesse est interdite même aux femmes séropositives. Pour le droit islamique de la *chari'a*, la femme est la moitié d'un homme, et partout où l'Église catholique est forte, le droit des femmes à disposer de leur corps est faible. Si la nouvelle ère médicale qui s'ouvre avec les cellules-souche n'avait pas besoin de cellules embryonnaires qu'il faut produire puis détruire, avortement embryonnaire donc, combien de temps le droit à l'avortement réussirait-il à se maintenir en Occident même ?

Il faut sans doute remercier le féminisme et sa patiente révolution pacifique, de ce qu'à l'aube du XXI^e siècle, le suffrage des femmes

existe pratiquement partout, à l'exception de quelques États du Golfe arabo-musulman.

La condition des femmes reste sans doute un des enjeux planétaires majeurs de notre temps.

Partie 3

Quelles sont les logiques à l'œuvre pour l'avenir de l'idéologie de reproduction ?

Une tectonique des plaques se joue sur le long terme entre deux continents porteurs de valeurs fondamentalement conflictuelles : valeur de **la reproduction/de la vie** s'entrechoquant avec valeur de **non-souffrance**. Cet affrontement devient d'autant plus possible que la reproduction de la vie n'est plus pensée comme un incontournable fait de nature, mais de plus en plus comme le fruit d'une décision consciente.

Chapitre 9 – Deux continents porteurs de Valeurs fondamentalement conflictuelles

Qu'est-ce qu'un continent de valeurs ? Certaines valeurs sont secondes par rapport à d'autres, un continent désigne une valeur-racine, supérieure à toutes les autres, et toutes les valeurs secondes qui lui sont rattachées.

Y a-t-il jamais eu dans l'histoire d'autres continents que ceux de la *reproduction* et de la *non-souffrance* ? Toutes les valeurs exprimées par l'humanité ne peuvent-elles se rattacher à l'une ou l'autre de ces deux valeurs-racines ?

Peut-on dire que *l'autonomie* dans la définition particulière qu'en donnait Kant est une troisième valeur-racine ? Pour lui cette autonomie de la raison devait être *in fine* au service de la valeur-racine de la reproduction, au service des *fins naturelles*, dans une association classique et privilégiée avec la *dignité de la personne humaine*, digne parce que notamment capable de s'obliger à se reproduire pour respecter les fins supérieures de la Nature.

La valeur du *bonheur* se rattache au continent de la non-souffrance, car un moment de bonheur exclut la souffrance. Mais il n'y a pas consensus sur la définition du bonheur, alors qu'il est admis que la souffrance est *ce qu'on cherche à éviter* (à la différence de la *douleur*, qui peut être recherchée dans le cadre d'un plaisir masochiste) : pour cette raison, le bonheur est un moins bon candidat que la non-souffrance au rôle de valeur-racine.

La valeur de la *vie* se rattache au continent de la reproduction/de la vie : on ne justifie pas assez pour quelle raison une société,

notamment laïque, devrait sacraliser la vie c'est-à-dire tout processus originé par la reproduction. Cela tient à la confusion autour du mot « vie », **confusion banalement répandue mais dont les conséquences éthiques et juridiques sont immenses** : quand on dit que *la vie est belle*, veut-on dire que la souffrance qu'on peut y trouver est belle, ou au contraire que les moments de bonheur qu'on peut y éprouver sont beaux ? Qui a pris le temps de vraiment réfléchir au sens qu'il donne au mot *vie* et ne tombe dans *cette confusion soigneusement entretenue entre le contenant et le contenu* ? Quel intellectuel osera dire que la vie, ce processus de réplication, n'a strictement aucune valeur morale alors que la non-souffrance en a beaucoup ? Dire que la vie n'a aucune valeur morale, ce n'est pas prôner l'extermination : contraindre autrui à mourir contre sa volonté, sans son consentement, est une source de grandes souffrances comme de multiples génocides l'ont suffisamment démontré.

Du fait de cette confusion, chacun est souvent partagé entre ces deux continents de valeur, d'où d'inévitables contradictions. En démocratie, les électeurs aimeraient sans doute connaître les valeurs-racines qui animent les grands projets politiques et s'excluent : reproduction et vie, ou non-souffrance et bonheur³⁷ ? Certains

³⁷ surligné en gras par nous

Extrait du discours d'investiture de Barack Obama, 20 janv. 2009

Le temps est venu de réaffirmer la force de notre caractère, de choisir la meilleure part de notre histoire, de porter ce précieux don, cette noble idée transmise de génération en génération: [...] que nous sommes tous égaux, tous libres et que nous méritons tous la chance de **prétendre à une pleine mesure de bonheur**. [...] Et à ces pays qui comme le nôtre bénéficient d'une relative abondance, nous disons que **nous ne pouvons plus nous permettre d'être indifférents aux souffrances** à l'extérieur de nos frontières.

LEMONDE.FR, 24 janv. 2009, Barack Obama met fin à des dispositions anti-avortement

[II] a levé les restrictions aux subventions publiques en faveur des

objecteront que la « non-souffrance » est une valeur négative, invendable, pourtant depuis Gandhi l'appellation de « non-violence » a bien su s'imposer comme une valeur positive.

Liberté et égalité sont souvent données comme des valeurs indépassables, mais s'agit-il vraiment de valeurs-racines ? Pour aller plus loin, interrogeons-nous sur ce qui nous gêne dans le fait qu'on puisse emprisonner arbitrairement quiconque, demandons-nous ce qui nous perturbe à l'idée d'une injustice, que par exemple les femmes aient le droit de vote et pas les hommes. La valeur de non-souffrance est porteuse de liberté et d'égalité, alors que la valeur de reproduction/de la vie a fait la preuve du contraire, elle est aussi porteuse de *solidarité*.

Dans les manuels de philosophie éthique, discipline qui traite des valeurs, les grands auteurs ne sont pas présentés selon leur valeur-racine mais selon leur méthode de valorisation. C'est pourtant une forme d'illisibilité que de présenter les partisans de la non-souffrance et du bonheur d'abord comme des « utilitaristes » (qualification mercantile qui disqualifie) ou « conséquentialistes » (la valeur des décisions se mesurant à leurs conséquences), que de présenter le combat contre la souffrance animale comme un simple combat contre le « spécisme » et d'abord pour l'égalité prise en compte des

associations qui fournissent des services ou des conseils d'experts en matière d'avortement à l'étranger. A Rome, l'archevêque Rino Fisichella, président de l'**Académie pontificale pour la vie du Vatican**, a qualifié "*d'arrogance*" le geste de Barack Obama : c'est "*l'arrogance de qui se croit dans le juste, en signant un décret qui est en fait une ouverture supplémentaire à l'avortement et donc à la destruction d'êtres humains*"

N.Sarkozy, « L'Homme n'est pas sur Terre pour détruire la vie mais pour la donner [...]. **Une politique de civilisation [...] c'est une politique qui place la vie au-dessus de tout** », allocution prononcée à Riyad par le Président de la République, 2008

« intérêts » des animaux (le spécisme étant aux animaux non-humains ce que le sexisme est aux femmes ou le racisme aux gens de couleur).

L'histoire a montré que les valeurs de reproduction/de la vie et de non-souffrance entrent fréquemment en conflit, car être en vie expose précisément à la souffrance. L'idéologie de reproduction *pro-life* est porteuse de souffrance parce que son objectif est la vie à tout prix, elle s'oppose à la liberté des individus et notamment à la liberté de disposer de son propre corps.

Les grands exemples classiques et toujours d'actualité, archétypiques, sont connus :

- oppression des femmes avec son cortège de souffrances liées au contrôle de la virginité et de la fidélité, à l'illégalité de l'avortement et à la reproduction forcée ;
- persécution de l'homosexualité ;
- empêchements sur la sexualité et sur la contraception ;
- obligation à une mort subie plutôt que choisie : prohibition de l'assistance au suicide.

Mais il en existe une foultitude d'autres au quotidien dont nous ne sommes pas conscients, par exemple concernant la condition des enfants, les entorses nombreuses à l'égalité ou à la liberté que nous avons survolées au chapitre 1.

*

Il est courant de dire que les mutilations sexuelles résultent simplement de la domination masculine, que l'excision traduit une peur masculine devant la force de la sexualité féminine.

S'arrêter à cette hypothèse serait un contre-sens tragique, c'est s'interdire d'en comprendre la causalité première. La cause directe des mutilations sexuelles féminines (comme masculines), source de grandes souffrances, est l'idéologie de reproduction. Il faut exciser et circoncire pour que la reproduction soit la plus parfaite possible :

- enlever à la femme ce clitoris qui fait penser au pénis, enlever à l'homme ce prépuce qui fait penser aux lèvres du sexe féminin. L'ambiguïté nuirait à la procréation ;
- enlever le clitoris qui pourrait tuer l'enfant s'il venait à toucher sa tête au moment de la naissance ;
- fermer en le cousant le sexe féminin pour préserver sa virginité gage d'une descendance d'origine contrôlée dans le mariage. L'ablation du clitoris en mutilant son plaisir, réduit aussi ses envies sexuelles sources d'infidélité potentielle, de menace sur la paternité ;
- circoncire pour être dans l'alliance de fécondité avec Yahvé et la descendance d'Abraham.

Dans les années 2000, l'OMS estime que 6 000 filles par jour (plus de 2 millions par an) sont génitalement mutilées. La mutilation génitale est à l'origine d'un traumatisme psychologique durable, d'une douleur extrême, d'infections chroniques, de saignements, d'abcès, de tumeurs, d'infections urinaires, les complications immédiates sont la douleur intense, l'état de choc, l'hémorragie, la rétention d'urine, l'ulcération de la région génitale et la lésion des tissus avoisinants, l'hémorragie et l'infection peuvent entraîner la mort, parmi les conséquences à long terme figurent les kystes et les abcès, des lésions urétrales conduisant à l'incontinence urinaire, des relations sexuelles douloureuses ainsi que diverses difficultés à l'accouchement.

Vue comme une lutte contre la masturbation, la circoncision se répand au XIX^e siècle dans les sociétés protestantes d'Europe du

Nord, dans l'ensemble du monde anglo-saxon et tout particulièrement aux États-Unis.

Si après de longs combats l'excision est reconnue aujourd'hui comme un préjudice à éradiquer, curieusement la circoncision rituelle a encore du mal à être considérée comme mutilation sexuelle, et condamnée notamment au nom des Droits de l'enfant : quel verdict rendrait la justice si un enfant portait plainte contre ses parents pour mutilation sexuelle du fait d'une circoncision religieuse ?

*

L'homophobie est un exemple particulièrement significatif du conflit entre idéologie de reproduction et valeur de non-souffrance :

- d'une part l'homophobie, au nom de l'idéologie de reproduction, a valu de longue date aux homosexuel(le)s une intense répression pouvant aller jusqu'à la peine de mort, encore de nos jours dans certain pays (après l'extermination des homosexuels sous Hitler, encore 2/3 des pays au monde prohibent l'homosexualité), répression ayant incontestablement généré de grandes souffrances ;
- d'autre part, cette oppression concerne aussi les hommes, et même davantage les hommes que les femmes (l'homosexualité féminine de l'épouse ne nuisant guère à la reproduction et à la paternité) attestant que les souffrances engendrées par l'idéologie de reproduction ne se limitent pas à leur forme spécifiquement patriarcale à l'encontre des femmes. Plutôt que de *se restreindre* à une lutte contre le patriarcat, les combats féministes trouveront des synergies stratégiques à assigner directement l'idéologie de reproduction.

De surcroît, la libération de l'homophobie est un phénomène très récent sur la planète, plus récent que la libération des femmes, mais

plus rapide aussi, du moins en Occident, ce qui démontre que des évolutions culturelles fortes sont possibles en relativement peu de temps... dans un sens comme dans un autre.

Au Danemark pays plutôt pionnier en la matière, sodomie et fellation ne sont plus des crimes en 1933, mais il faut attendre 1967 pour que l'homosexualité ne soit plus un délit. En 1968 l'OMS cesse de classer l'homosexualité en maladie mentale, contre 1974 pour l'Association psychiatrique américaine. En 1981, contre l'avis du Royaume-Uni, la Cour européenne des Droits de l'homme invalide la loi d'Irlande du Nord punissant la sodomie d'une peine de prison à vie. En France, il faut attendre 1982 pour une dépénalisation totale de l'homosexualité par alignement de la majorité homosexuelle sur celle de l'hétérosexualité. En 1993, seulement, la Russie met fin à sa criminalisation, et 2003 date la dépénalisation de la sodomie aux États-Unis, ce qu'avait fait depuis longtemps la Révolution française de 1789.

En parallèle d'autres pays ont accru la répression à l'encontre de l'homosexualité, comme Zanzibar qui l'a interdite en 2004, sous peine de 25 ans de prison pour les hommes. Ce n'est pas le *Catéchisme de l'Église catholique*, édition 2005, qui contredira cette forme très particulière d'amour du prochain en mettant viol et actes homosexuels au même niveau de gravité des péchés : « §492. Sont des péchés gravement contraires à la chasteté, chacun selon la nature de son objet : [...] le viol, les actes homosexuels »,

que la loi doit empêcher : « §494. [...] les autorités civiles doivent contribuer à créer un climat favorable à la chasteté, même en empêchant, par des lois appropriés, la diffusion de certaines des graves offenses à la chasteté précédemment évoquées ».

*

La tectonique des continents de la reproduction/de la vie et de la non-souffrance n'a pas une évolution linéaire inexorable, mais se nourrit de heurts chaotiques dont on ne sait lequel l'emportera.

Cette tectonique se lit au plus haut niveau de l'organisation sociale, c'est-à-dire au niveau juridique des Droits fondamentaux. Or, le droit traduit l'éthique officielle d'une société : elle y énonce ce qui est Bien et ce qui est Mal. La différence de rédaction entre la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 et la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de 1948 (DUDH) est plus que de détail : les valeurs qui les fondent ont tout simplement changé de continent, dans un véritable retour judéo-chrétien peu connu du grand public.

La rédaction de 1789 faisait du *bonheur* la finalité des Droits. La liberté en était le moyen. Et l'individu était la mesure de toutes choses, dans une totale égalité des droits. Les rédacteurs de 1948 changent de finalité et imposent une autre vision morale :

- la valeur du « **bonheur** » de 1789 disparaît de la DUDH ;
- deux valeurs s'y substituent : la « **dignité** » de la personne humaine et le droit à la « **vie** ».

Qu'est-ce que le concept juridique de *dignité* dans la DUDH ? Nécessairement la norme moralisatrice que certains auront le pouvoir d'imposer à tous, et surtout pas le libre choix par chacun de ce qu'il estimerait être sa propre dignité. Moyen de contourner le grand principe de Liberté de 1789, le potentiel moralisateur et liberticide de cette valeur paternaliste s'est avéré depuis.³⁸

³⁸ CAYLA, Olivier, « Le coup d'État de droit ? », in *Le débat*, Gallimard, n°100, mai-août 1998, p.124s

La dignité est ainsi apparue comme le concept-étendard d'une cause [affichant] une même hostilité à l'égard de l'individualisme et du libéralisme des droits subjectifs de 1789 [comme le moyen idoine] de parvenir à *réglementer d'abord et surtout le rapport que chacun entretient avec lui-même*, afin de lui interdire, au nom d'un impératif éthique supérieur, de *disposer de son propre corps* [...].

Combinée avec le droit à la *vie*, ces deux valeurs font notoirement et planétairement obstacle au droit à l'avortement et au droit à la mort choisie.

La DUDH impose aussi un certain modèle de société qui n'est plus l'égalité de 1789, entre individus, mais l'octroi de droits aux communautés associées à la reproduction. Ce modèle communautariste, très aligné sur la position du Vatican, s'exprime dans son article 16 :

- le droit au « **mariage** » ouvre la porte à toutes les discriminations à l'encontre des célibataires. Il institue la norme du couple, la monogamie chrétienne hétérosexuelle étant impliquée par la rédaction « À partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille » : la plurigamie féminine ou masculine ne tiendrait pas dans *une* seule famille ;
- le droit à fonder une « **famille** » est aussi un parti pris aux effets multiples : non seulement ce droit ouvre la porte à

Le Monde, 13/9/2008, Discours du Président français Nicolas Sarkozy [lors de la visite du pape en France]

La dignité humaine, l'Eglise ne cesse de la proclamer et de la défendre. (...) Comment la protéger toujours davantage ? C'est une interrogation constante pour nous [...] la dignité s'est imposée comme une valeur universelle. La dignité humaine est au cœur de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée ici à Paris il y a soixante ans. C'est le fruit d'une convergence exceptionnelle entre l'expérience humaine, les grandes traditions philosophiques et religieuses de l'humanité et le cheminement même de la raison. [...] cette option absolue pour la dignité humaine et son ancrage dans la raison doivent être tenus pour un trésor des plus précieux. Là réside le vrai secret de l'Europe, et lorsque l'Europe a oublié que la dignité humaine est son trésor le plus précieux, alors le monde a connu la pire des barbaries.

toutes les discriminations à l'encontre des non-parents mais le texte de l'article 26 précise que « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » confirmant des droits d'une certaine catégorie de citoyens – les parents – sur une autre catégorie de citoyens – les enfants –. Cette *liberté pour les parents* peut très bien être utilisée pour, ici priver les enfants d'une éducation laïque, là leur enseigner le créationnisme plutôt que le darwinisme : elle est aussi évoquée lorsqu'il s'agit de restreindre le service public de l'éducation.

Dans ce modèle de société véhiculé par la Déclaration « Universelle » de 1948, pour bénéficier de certains Droits, notamment économiques, l'individu est contraint de faire famille.

À qui s'étonnerait de ce conflit de rédaction entre les Droits de 1789 et la DUDH de 1948, il faut se souvenir du fonds culturel auquel appartenaient les trois rédacteurs principaux de la DUDH : culture biblique certes mais surtout chrétienne, un certain christianisme pas forcément partagé par tous les chrétiens.³⁹

³⁹ Jean-Luc Chabot, in *Fondations et naissances des Droits de l'homme*, L'Odyssée des droits de l'homme, Tome1, Actes du Colloque international de Grenoble, octobre 2001, L'Harmattan, 2003

[Une culture judéo-chrétienne dominante :] les trois personnes plus influentes qui font partie de la Commission des Droits de l'homme et de son Comité de rédaction sont porteuses d'une représentation de l'homme très élevée, issue d'une sacralité inhérente à sa nature et son origine marquée au sceau de la transcendance ; les autres membres de la Commission, même s'ils représentent les différents continents du globe, sont empreints de cette culture occidentale aux racines judaïques et chrétiennes.

[René Cassin, France] le judaïsme bien sûr est dominant chez le président de l'Alliance israélite universelle, marié à une chrétienne, [Eleanor

*

La proposition faite à l'ONU fin 2008 d'introduire dans les droits fondamentaux « la lutte contre la douleur », véritable réintroduction indirecte de la valeur du bonheur et plus directe de la non-souffrance dans les Droits de l'Humain, mérite d'être considérée avec attention, comme prélude à une réécriture plus vaste⁴⁰.

Roosevelt, États-Unis] culture religieuse protestante, [Charles Malik, Liban, dira :] « La véritable crise des Droits de l'homme [...] Ayant perdu la foi ou pour mieux dire, ayant aveuglément laissé Dieu veiller constamment sur lui, il cherche ses droits ailleurs en vain. ».

⁴⁰ LE MONDE.FR, 21.10.08, Un appel pour une résolution de l'ONU contre la douleur

Une idée de l'association Douleurs sans frontières. Médecins, écrivains, juristes, artistes, ils sont plusieurs dizaines à avoir signé, lundi 20 octobre, un projet de résolution "*inscrivant la lutte contre la douleur comme un droit universel de l'homme*". Lancé à l'initiative de l'association Douleurs sans frontières (DSF), le document devrait être proposé au vote de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies d'ici à la fin de l'année.

Chapitre 10 – La logique du savoir : études de genre et déconstruction des stéréotypes

La logique du savoir éveille les humains à prendre conscience du poids de ce conditionnement idéologique de la reproduction, donc à s'en libérer. Pour cette raison, les partisans *pro-life* de l'idéologie de reproduction cherchent explicitement à manipuler l'opinion publique en falsifiant les savoirs, par pénétration des réseaux scientifiques et des médias grand public. Leur cible prioritaire est le darwinisme et de manière plus discrète l'éthologie. Pour eux, la bataille du troisième millénaire est clairement devenue bataille de l'opinion publique, faute de pouvoir passer en force directement au niveau du Droit. En démocratie, une victoire idéologique est le préalable à une victoire politique. L'issue de cette bataille est incertaine, avec des remises en cause et des retours en arrière possibles sur le droit à disposer de son propre corps, comme le droit à la contraception ou le droit à l'avortement.

*

Qu'appelle-t-on *études de genre* ? L'idée directrice est que la culture d'une société assignerait ses membres à des rôles qu'elle spécifie, à un certain *genre* de comportement : c'est ce qu'on appelle « l'assignation au genre ». Par exemple l'assignation patriarcale voudrait que le *genre* masculin soit naturellement dominant sur le féminin, le petit garçon exubérant jouant à l'épée pendant que la fillette réservée mais bavarde pouponne en miniature. L'objectif de ces études est de faire la part des conditionnements culturels qui nous assignent à certains rôles si profondément ancrés que nous n'en sommes même pas conscients et donc, à plus forte raison, qu'il ne nous est pas possible de nous en défaire. Et si d'aventure l'origine de ces comportements est questionnée, il nous semble évident que cette

origine est naturelle, que cette *nature humaine* est non modifiable par des choix démocratiques, qu'il n'y a donc pas lieu de remettre en cause cet ordre immuable, ne serait-ce que par principe de précaution.

Déconstruire, c'est libérer pas à pas l'humanité de ces conditionnements culturels qui construisent l'individu à son insu et peuvent lui nuire.

Historiquement le concept de genre a été élaboré par les équipes médicales qui, au cours de la première moitié du XX^e siècle, ont pris en charge les nouveau-nés dits « hermaphrodite » ou *intersexes*, qui représentent 1,7% des nouveau-nés. Souvent considérés comme des « monstres », ils n'ont pas d'existence sociale – notamment légale puisque qu'ils n'entrent pas dans les cases juridiques d'homme ou de femme – et sont généralement opérés à la naissance, transformés en femme ou en homme sur décision des parents et des médecins. Ses développements de la deuxième moitié du XX^e siècle sont marqués des noms de Foucault, Derrida, Irigaray, Cixous, Butler.

*

Quels sont les résultats de ces études ? Dans un premier temps, elles ont démontré que la culture influençait les comportements – beaucoup plus qu'on ne le croyait –, notamment en matière de sexualité.

Elles ont même conclu que la sexualité s'apprenait, n'était pas très instinctive ni chez l'homme ni chez les grands singes, fonctionnant selon des « scripts » véhiculés par la société. Mais quoi, la sexualité reproductive humaine et des grands singes ne serait donc pas instinctive, naturelle, inévitable, comme chez les autres animaux ? Nous ne saurions d'instinct nous accoupler ? Le lecteur se rappelle-t-il ce qu'il a lui-même su faire d'instinct ou a appris à faire : et si personne ne lui avait jamais rien dit ou montré, que saurait-il ?

Dans un deuxième temps, elles sont allées plus loin en montrant que, si la nature certes avait une part dans la culture, la culture pouvait très bien influencer la nature profonde de l'homme : la nature est elle-même culturellement modifiable. Typiquement, le cerveau a une nature qui se modifie profondément avec les signaux qu'il reçoit tout au long de sa vie, seules 10% des connexions sont présentes à la naissance, les 90% restantes se construisant progressivement, il est particulièrement malléable dans les âges les plus jeunes : le cerveau du bébé est déjà influencé par la culture qui l'environne avant même sa naissance et qui le construit biologiquement. Ainsi quand le cerveau va guider les comportements de l'individu, c'est sa nature influencée par la culture ambiante qui va guider l'individu. Cette conclusion n'est plus « tout est nature » ou « tout est culture » mais « nature et culture s'influencent mutuellement » au point que ce n'est plus tant la distinction nature / culture qui compte, mais les bifurcations que ce couple peut emprunter au cours de son évolution et selon nos propres choix démocratiques.

L'exemple classique est l'expérience d'un petit film projeté devant des étudiants montrant un bébé de neuf mois en pleurs. « Pourquoi ce garçon pleure-t-il ? » demandait l'observateur : « Parce qu'il est en colère ! » répondaient ces étudiants. Un autre groupe, auquel on disait : « Pourquoi cette petite fille pleure-t-elle ? » répondait : « Elle pleure parce qu'elle a peur. » La même image provoquait une interprétation très différente selon la représentation du stéréotype sexuel, induite par la question. Dans le même genre, les réactions comportementales étaient également très différentes lorsque les adultes disaient en s'adressant aux bébés-garçons : « Calme-toi un peu, mauvais caractère. Ah, ces garçons... ils veulent être servis tout de suite », alors qu'ils disaient aux bébés-filles : « Calme-toi ma cocotte, c'est rien, n'aie pas peur... ».⁴¹

⁴¹ CYRULNIK, Boris, *Sous le signe du lien*, Hachette Littératures, 1989, p.162

Comment en arrive-t-on là ? Le programme européen *Attention Album !* étudie la production annuelle d'albums illustrés destinés aux enfants de 0 à 9 ans⁴². La conclusion pour 537 albums de la production française de 1994 est que les personnages masculins non seulement sont plus nombreux que les personnages féminins – garçons 38%, filles 23%, hommes 21%, femmes 18% –, ils occupent plus souvent le rôle du « héros », alors qu'une femme sur deux est « affectée » aux fonctions maternelles et ménagères. Le conditionnement sexiste est bien présent dès le plus jeune âge. Dans *Picoti*, du groupe Milan à l'origine laïc mais racheté par l'éditeur catholique Bayard en 2003, le psychologue clinicien médiatique Marcel Rufo n'hésite pas à dire « *La petite fille a la caractéristique supérieure au petit garçon de savoir très tôt qu'elle va être 'une petite maman', elle l'envisage comme un métier ! [...] Il faut se méfier des parents trop 'intersexes' qui véhiculent le message 'tous pareils, tous identiques'* ». Sur vingt-neuf manuels scolaires étudiés par des chercheurs universitaires à l'initiative de la Halde, soit un total de 3097 illustrations, 3 images sur 4 mettent en scène un homme, quand elles sont représentées, les femmes symbolisent un métier moins valorisé socialement et moins payé, elles arborent des tenues de secrétaires ou d'infirmières et aux hommes sont dévolus les rôles de chefs d'entreprise et de médecins. L'homosexualité en est absente. Une étude a montré que des enfants de 2 à 5 ans choisissent plus souvent des jouets stéréotypés de leur propre sexe après qu'on leur a lu un livre stéréotypé, alors qu'ils jouent davantage avec des jouets mixtes après avoir été exposés à la lecture d'un livre ne présentant pas de stéréotype de sexe. Quand en finira-t-on avec l'inévitable et sexiste « Madame, Monsieur, Mademoiselle » qui introduit l'annuelle déclaration d'impôt d'un État qui se targue d'égalité femme-homme, sans parler de cette stigmatisation dans le système de réservation de la SNCF et de bien d'autres formulaires de

⁴² Les données qui suivent sont tirées de l'étude de Sylvie CROMER, *Comment la presse pour les plus jeunes contribue-t-elle à élaborer la différence des sexes ?*, Dossier d'étude n°103, Université de Lille II, avril 2008, & n°104, Université de Lille II et Paris X, mai 2008

nombreux services qui feraient sourire avec un égalitaire « Mondamoiseau ». Le marquage hiérarchique au fer de l'institution du mariage a la vie dure.

En fait, depuis la lointaine sélection humaine dans l'élevage ou en agriculture, sélection de géniteurs présentant certaines caractéristiques que l'homme souhaitait privilégier (cheval rapide, vache laitière, chien méchant), on savait bien que la culture influençait la nature, mais on n'avait pas osé imaginer jusqu'à quel point. Jusqu'à quel point par exemple, et sur des centaines d'années, la culture patriarcale a la capacité de sélectionner progressivement des femmes de plus en plus graciles, de taille et de force moins grandes que celles des hommes, plus faciles à dominer. On ne sait pas dire au vu d'un squelette de la lointaine préhistoire s'il s'agit d'un homme ou d'une femme : c'est la culture patriarcale du chef de la mission d'anthropologues qui a imposé le prénom de Lucy à l'un des plus anciens squelettes hominidés retrouvés, tout simplement parce que ce squelette était de petite taille, alors qu'il pourrait aussi bien s'agir d'un homme.

Les études de genre invitent donc à garder un esprit critique sur ce qu'on nous présente trop rapidement comme des faits de nature immuables, résultant d'une *loi naturelle*, et à ne pas oublier au contraire le potentiel de créativité culture/nature. Alors que penser « tout nature » évite de se poser trop de questions quant aux valeurs culturelles qui guident nos comportements (souvent à notre insu), **penser « nature/culture » oblige à se demander au nom de quelle valeur conserver l'ordre en place ou le modifier.**

*

Mais les études de genre elles-mêmes n'échappent pas tant que ça à l'idéologie dominante de reproduction, force est de constater que si elles ont beaucoup investi les stéréotypes patriarcaux et hétérosexuels de domination masculine du féminin, il leur reste un

vaste champ à défricher en amont, pour rendre compte du *genre de la reproduction* à l'origine de cette domination.

Seule l'homosexualité et les études de genre qui s'en inspirent posent frontalement problème à l'idéologie de reproduction, sans relâche. Comment peut-on prétendre, comme le fait la sociobiologie, que tout homme et toute femme est nécessairement mu(e) par des comportements reproductifs, alors même que des comportements homosexuels sont répertoriés chez plusieurs centaines d'espèces animales, comment continuer à prétendre, contre toute évidence, que l'homosexualité est *contre-nature* pour tenter de justifier l'injonction hétérosexuelle reproductive ?

*

C'est pour empêcher cette prise de conscience préalable à la déconstruction, et à la perte du pouvoir politique qui s'ensuivrait, que les militants *pro-life* de l'idéologie de reproduction se montrent très agressifs à l'égard des *gender studies* et des *féministes* qui ont permis leur émergence et les encouragent.

Le plan stratégique d'un de leurs relais, le Discovery Institute, annonce dans son *Wedge Document* que pour abattre l'arbre du matérialisme et restaurer la théocratie, il faut enfoncer un coin, *wedge*, destiné à neutraliser prioritairement le darwinisme, et évoque explicitement les études de genre dans son ambition de prendre pied dans les media : « Ambitions à 5 ans : 30 livres publiés sur le dessein intelligent et ses implications culturelles (sexe, *problématique des genres*, médecine, droit et religion), assimilation évidente dans les sondages d'opinion sur des questions telles que la sexualité, l'avortement et la foi en Dieu, mouvements pour une réforme juridique [fondant] leurs nouvelles propositions de lois sur la théorie du dessein intelligent. » En 2005, le Vatican s'en est pris longuement à la théorie du genre dans un ouvrage sur les valeurs familiales.

Mais c'est plus généralement l'outil qui participe à la forge des consciences, les *media*, que ces militants cherchent à influencer. Ce

contrôle, ou tentative de contrôle de la communication, diffuse le discours reproducteur/de la vie à travers la presse, la radio, l'audiovisuel multi-canal, les manuels scolaires, et cherche à élargir son champ d'action avec l'expansion des organismes éducatifs échappant au regard démocratique direct, au nom de la *liberté éducative des parents* consacrée par les Droits de l'homme de 1948. La jeunesse est un segment privilégié, le cerveau en bas âge étant biologiquement plus malléable et réceptif aux stéréotypes, et l'enjeu de la privatisation de la scolarité, du maintien ou de la suppression des classes publiques de *maternelle*, se durcit.

Si en 1983 un adolescent français passait 2h30 par jour devant un écran, surtout celui de la télévision ; ce sont 4h17 passées en 2006 devant une télé, un ordinateur, ou aux commandes d'une console de jeux. En 2004 les Européens consacraient un temps hebdomadaire de 17,8 heures devant la TV, 15,6 en radio, 10,8 sur internet, 5,4 en presse et 4,3 en magazine. En parallèle, après la chute du communisme aussi bien en Russie que dans les Balkans, les sectes américaines ont acheté de larges temps d'antenne à la télévision. En Amérique latine, les mouvements pentecôtistes protestants, à l'image de leurs inspirateurs des États-Unis, se sont lancés avec succès dans l'« Église électronique ». Aux États-Unis en 1979 déjà, le directeur exécutif de la *National Religious Broadcasters* estimait qu'à peu près 130 millions de personnes écoutaient des programmes religieux à la radio et à la télévision chaque semaine.

Cette réorganisation stratégique de longue haleine de l'idéologie de reproduction, ce redéploiement engagé depuis quelques décennies dans la sphère de la communication, a déjà porté ses fruits : **des régressions des droits à disposer de son corps sont apparues un peu partout sur la planète.**

Au seul cas de l'IVG, traceur sensible, le droit à l'avortement est supprimé en Europe par la Pologne en 1993, aux États-Unis dans les États du Dakota et de Louisiane en 2006, en Amérique Latine le Nicaragua l'interdit dans tous les cas de figure en 2006. En 2007, la

Cour suprême des États-Unis valide l'interdiction d'une méthode d'avortement, ce qui restreint de fait un peu plus l'accès à l'avortement.

Chapitre 11 – Quand faire naître devient une décision, immorale ?

Cette logique du savoir s'alimente des dernières avancées technologiques sur la reproduction du vivant, avancées qui troublent l'opinion publique en remettant en cause les croyances les plus enracinées. La reproduction humaine n'est plus le fait d'un Dieu-Nature, mais devient de plus en plus contrôlable techniquement, malléable selon la volonté de l'homme. Après une large diffusion des NTR, Nouvelles Technologies de la Reproduction comme la FIV à la fin du XX^e siècle, le III^{ème} millénaire ouvre l'imaginaire collectif au clonage reproductif ou à l'utérus artificiel, pose le dilemme de la manipulation technicienne de la vie avec les cellules souches de la nouvelle ère médicale. L'idée germe que l'enfant puisse devenir une véritable fabrication humaine, comme on *fabrique* n'importe quel objet technique, **de façon artificielle**.

Il n'est donc plus possible d'escamoter la question de la légitimité de cette fabrication : on découvre un peu plus chaque jour depuis la généralisation de la contraception et des NTR, que se reproduire est d'abord un fait de Culture et non de Nature. **Mais alors est-il légitime de faire naître ?** Au même moment, un rapport de l'Unicef rappelle à la conscience planétaire que « près d'un milliard d'enfants vivent dans la pauvreté », alors que le discours planétaire multiplie les anticipations catastrophistes liées au climat et à l'environnement.

*

Si faire naître n'est plus une conséquence du jeu de l'amour et du hasard, mais le résultat d'une *décision humaine*, alors comme pour toute décision se pose la question de son évaluation morale : est-il moral de *faire naître* ? Ou est-ce au contraire immoral ?

La naissance de l'enfant est le résultat d'une décision d'autrui : ce constat est de moins en moins escamotable. Si l'artificialisation de la reproduction avait déjà discrètement commencé avec le développement de moyens efficaces de contraception à partir des années 1960, les NTR révèlent sans ambiguïté l'artifice à partir de la naissance du premier « bébé-éprouvette » par FIV anglaise de 1978. En un quart de siècle 1 million d'enfants sont nés de cette méthode et, en 2008, on compte 3 millions de bébés nés par NTR à travers le monde. Ce qui était une exception deviendra-t-il la règle ? 20% des couples avec désir d'enfant ont un problème de fertilité et on estime que ce chiffre passera à un tiers vers 2018⁴³. Aux États-Unis on estime qu'en 2004 plus d'un million d'Américains ont subi un traitement en raison d'une infertilité. À cette date en France est autorisée le « bébé médicament », c'est-à-dire qu'un couple peut décider d'engendrer un enfant par FIV et après DPN (diagnostic prénatal) en vue d'utiliser certaines de ses cellules comme médicament pour frère ou sœur malade.

Pour que l'artificialisation liée aux NTR soit moins voyante, le langage juridique a évolué : l'« aide médicale à la procréation » (AMP) est substituée à la « procréation médicalement assistée » (PMA), qui remplaçait elle-même la « procréation artificielle » (PA).

Au delà de l'humain, le vivant lui-même est artificialisé⁴⁴. La brevetabilité du vivant est validée par la Cour suprême américaine en 1980, le cas *Diamond V Chakrabarty* ayant opposé le Bureau des brevets qui avait refusé à Ananda Chakrabarty un brevet sur une bactérie qu'elle avait manipulée de manière à ce qu'elle consomme des hydrocarbures.

⁴³ Libération, 13/1/2009, Une naissance sur vingt médicalement assistée en 2003

⁴⁴ Le Monde, 25/1/2008, Une équipe américaine synthétise le premier génome entier d'une bactérie.

Brique après brique, Craig Venter assemble les bases d'une vie synthétique. Il espère faire un jour une "usine biochimique" capable de produire de l'éthanol ou de l'hydrogène.

Cette artificialisation contraint les sociétés humaines à inventer la *bioéthique*, et ses comités fleurissent un peu partout dans le monde. Ces comités, qui vont prendre partie entre continent de la reproduction/de la vie et continent de la non-souffrance, vont être l'objet d'intenses stratégies d'occupation idéologique et politique. L'Italie est l'archétype de ce qui se produit ailleurs, la bioéthique séculière prenant son essor près d'une décennie après la bioéthique catholique, et lorsqu'en 1990 le Premier Ministre crée le Comité National pour la bioéthique, il est d'emblée largement dominé par des spécialistes d'obédience catholique⁴⁵.

*

Pour tenter d'esquiver la question morale de l'engendrement, l'argument classique consiste à dire que l'enfant ne vivant pas au moment de la prise de décision, ne pouvant pas donner son avis, on ne peut pas savoir s'il aurait préféré exister ou pas : faire naître ne pourrait donc faire l'objet d'une évaluation morale.

Mais, pour prendre une comparaison radicale dont le seul intérêt est pédagogique, cet argument tendrait à dire qu'il serait moral d'interner en prison à vie un comateux, dont on sait qu'il reprendra un jour conscience, au motif qu'il ne pouvait donner son avis au moment de la prise de décision : qui oserait dire qu'une telle décision est morale ? Certains diront qu'il ne faut pas exagérer car la vie n'est pas une prison, sauf que tout le monde n'est pas forcé de trouver que « la vie est belle » comme le prétend le médiatique slogan « plus belle la vie », et comme pour la prison à vie, l'unique porte de sortie en est la mort. Dit autrement : « Mes enfants me remercient tous les jours de ne pas les avoir fait naître »⁴⁶.

La vérité est que les sociétés, dans l'intérêt de la personne susceptible de naître, évaluent de longue date s'il est moral ou pas de

⁴⁵ MORI, Maurizio, *Une esquisse de la bioéthique en Italie*, conférence UPMF Grenoble, 26/3/2008

⁴⁶ Cité par Henri ATLAN, in *Procréations, parentalités, nouvelles questions éthiques*, MGEN, Journées bioéthiques de la Mgen, 11 janvier 2006

faire naître : c'est par exemple au motif de l'intérêt de l'enfant, de la qualité de son développement, que les lois de bioéthique françaises refuse les NTR aux homosexuels et plus largement l'homoparentalité. Pour la même raison de l'intérêt de l'enfant, une demande d'adoption n'est agréée qu'après vérification soigneuse des garanties éducatives offertes par le candidat parent, même si ce *permis d'être parent*, comme il existe un *permis de conduire*, n'est exigé que des candidats non naturellement géniteurs, forme de discrimination entre candidats-parent et surtout entre enfants, discrimination qui n'a pas encore été sérieusement contestée. Pourtant, dans l'intérêt de l'enfant, tout engendrement ne devrait-il pas être soumis au permis préalable et à la qualification d'être parent ? C'est aussi pour cette raison que l'avortement thérapeutique est autorisée en cas de maladie grave détectée sur le fœtus. Qui trouverait moral que l'on fasse naître un enfant dans un contexte le condamnant probablement à une vie de grandes souffrances ?

*

Or justement, les perspectives d'avenir ne sont guère enthousiasmantes pour les générations futures que l'on ferait naître. Chaque prospective internationale est plus sombre que la précédente⁴⁷. Et personne aujourd'hui n'est capable de proposer un scénario évitant la catastrophe environnementale annoncée pour les générations futures, si ce n'est de réussir à faire décroître rapidement la population en réussissant à minimiser les effets collatéraux, comme le financement des retraites. Mais sérieusement, l'humanité court-elle à la catastrophe ? Non, elle y est déjà⁴⁸.

⁴⁷ LE MONDE, 13.03.09, Le plus noir des scénarios climatiques se profile *"Imaginez un avion dont la probabilité d'arriver à destination est de 10 %. Monteriez-vous à bord ? Evidemment non..."*, *"les dernières observations confirment que le pire des scénarios du GIEC est en train de se réaliser."*

⁴⁸ LE MONDE.fr, 9.12.08, La faim touche près d'un milliard de personnes La faim progresse de nouveau dans le monde. 40 millions de plus qu'en 2007, année qui avait déjà vu leur nombre gonfler de 75 millions par rapport à la période 2003-2005.

Finalement est-il moral de faire naître ? Les politiques natalistes de notre temps seront-elles perçues un jour comme la cause de souffrances à grande échelle, comme un véritable crime contre les humains, barbarie à laquelle auront largement contribué les leaders actuels de l'idéologie de reproduction ?

Le Monde, 10/01/2009, Combattre la pauvreté, Esther Duflo, leçon inaugurale au Collège de France

En 2005, 1,4 milliard de personnes vivaient avec moins d'un dollar par jour ; chaque année 536 000 femmes meurent en couches, et plus de 6,5 millions d'enfants meurent avant 1 an.

Le Monde, 12/4/2008, émeutes de la faim : un défi inédit pour l'ONU

D'après une note interne, la hausse des prix, qui pourrait se révéler non pas passagère mais "*structurelle*", risque de plonger dans l'"*insécurité alimentaire*" des millions de personnes. *1,2 milliard d'êtres humains pourraient avoir chroniquement faim d'ici à 2025 ; 600 millions de plus que précédemment anticipé.*

Le Monde, 4/9/2007, Un tiers de la population mondiale menacé par les conséquences de la désertification. La désertification des terres progresse à un rythme alarmant. Aujourd'hui, 250 millions de personnes en subissent les conséquences, et un tiers de la population mondiale sera affecté à l'avenir si rien n'est fait.

Le Monde, 20/3/2007, Les scientifiques dessinent l'avenir d'un monde plus chaud

Pénuries d'eau, inondations, salinisation des sols, baisse des rendements agricoles, multiplication des incendies, déclin de la biodiversité... Les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'apprêtent à rendre publiques de nouvelles évaluations des conséquences du réchauffement climatique et à confirmer le lien entre ce phénomène et de multiples perturbations déjà constatées sur la planète. Des "centaines de millions de personnes" seront menacées par la hausse du niveau des océans. Si le réchauffement atteint 4°C, un cinquième de la population mondiale pourrait être confrontée à des inondations. Le groupe prévoit, avec un degré de confiance "élevé", une augmentation du nombre de morts dues à la chaleur, aux sécheresses, aux inondations, aux maladies liées à l'eau, ainsi que des extinctions "massives" d'espèces, et des

bouleversements "majeurs" dans le fonctionnement des écosystèmes.

Le Monde, 12/3/2007, Nourrir 9 milliards de Terriens.

D'ici à 2050, la population aura augmenté de 40% dans le monde et doublé en Afrique. Quelles solutions imaginer, alors que près de 3 milliards de personnes souffrent déjà de malnutrition ?

Aujourd'hui, sur les 6,5 milliards d'habitants que compte la Terre, 2 milliards sont mal nourris et 854 millions sont « affamés », disposant de moins de 2200 calories par jour.

Partie 4

Non-souffrance *versus* idéologie de reproduction

La montée en puissance de **la Valeur de non-souffrance** en Occident et sa suprématie progressive sur l'ancienne valeur dominante de la Vie, datée en France de la loi sur les soins palliatifs de 1999 qui inscrit la non-souffrance en valeur supérieure à la vie, entraîne très logiquement l'émergence du *Droit à ne pas vivre*. C'est aussi au motif de la non-souffrance que se développe internationalement le mouvement de libération animale à la fin du XXV^e siècle de l'ère NS, en dénonçant le spécisme après le racisme et le sexisme.

Chapitre 12 – Histoire de la non-souffrance en Occident

La valeur de non-souffrance apparaît tardivement car elle n'est pas compatible avec la croyance en un dieu *bon* créateur du monde, de la vie, donc de la souffrance : si un dieu bon a créé la souffrance, on doit s'efforcer d'en trouver la justification morale et ne devoir pas la rejeter tout à fait.

L'approche chrétienne consacre effectivement de considérables efforts à peaufiner cette justification, d'autant que son dieu est censé être amour, mais sans réussir à convaincre vraiment. Au contraire, dans une posture morale intenable, elle va devoir affirmer la valeur *salvifique* de la souffrance, pour ne pas avoir à s'en excuser, encore en 1984 dans la lettre apostolique *Salvifici Dolori*.

Si le stoïcisme, qui va marquer l'ère chrétienne trois siècles plus tard, affirmait qu'un mal local est la condition d'un plus grand bien général et qu'il est matière à s'exercer à la vertu, qu'à quelque chose malheur est bon, le christianisme ajoute que porter la croix du Christ, souffrir, est rédempteur. L'anonyme *Imitation de Jésus-Christ*, qui a choisi de souffrir et de mourir pour racheter les péchés des hommes, fait de la souffrance un moyen de se rapprocher de Dieu. La double justification de la souffrance, châtement du péché d'une part et moyen de progrès moral d'autre part, se retrouve toujours en 1923 dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique contenant les preuves de la religion et les réponses aux objections tirées des sciences humaines*.⁴⁹

⁴⁹ La matière du présent chapitre est largement redevable à Roselyne REY, *Histoire de la douleur*, La Découverte & Syros, 2000 (1993, La Découverte)

Mais la souffrance de l'innocent, de l'enfant ou de l'animal non-humain, a toujours été et reste un problème insoluble pour les croyants en un dieu bon, une contradiction interne à cette croyance : « *La souffrance des enfants devrait suffire à confondre les avocats de Dieu* »⁵⁰. Pourquoi un dieu bon permettrait-il la souffrance de l'innocent ? « J'augmenterai beaucoup les souffrances causées par ta grossesse : tu mettras au monde des enfants dans la douleur » dit la Genèse : même pour une femme innocente ?

De fait dans la période contemporaine, l'Église catholique, sous la pression du continent montant de la non-souffrance, devra limiter les ambitions du salvifisme de la souffrance. Ainsi le pape Pie XII reconnaît en 1958 que : « si le mourant y consent, il est permis d'utiliser avec modération des narcotiques qui adoucissent ses souffrances, mais aussi entraîneront une mort rapide ».

*

La valeur de non-souffrance ne peut émerger que lorsqu'est ébranlée cette croyance en un dieu bon créateur du monde. La valeur de non-souffrance, apparue en Grèce au V^e siècle avant le christianisme pour ce qui est de l'Occident, et en Inde au même moment avec le bouddhisme – la quasi simultanété de ces deux éclairs improbables dans l'azur de dizaines de milliers d'années de culte de la reproduction au service des esprits des ancêtres est-elle vraiment le fruit d'une coïncidence ? –, y connaît une longue éclipse avec l'installation de l'ère chrétienne, et ne réapparaît durablement, avec le bonheur, qu'au XVIII^e siècle des Lumières et de sa contestation des Églises. Le positionnement du bonheur en valeur première des Droits de l'homme de 1789 en est le meilleur traceur. Depuis, la valeur de non-souffrance s'épanouit en Occident, jusqu'à converger avec la conscience universelle bouddhiste, en commençant à englober tous les autres êtres sensibles à la souffrance : les animaux non-humains. Le critère éthique majeur

⁵⁰ M.CONCHE, *Orientation philosophique*, PUF, 1990, cité in DORTIER, Jean-François (coord.), *Philosophies de notre temps*, Auxerre, Sciences Humaines Editions, 2000

devient la sensibilité à la souffrance et non plus la possession d'une âme ou du langage qui attesterait une raison autonomisée de pulsions animales.

Symboliquement 1789 est aussi la date de publication de *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation* du britannique Jeremy Bentham, dont la pensée réhabilite le bonheur, même si de premières salves sont tirées depuis le XVI^e siècle avec Montaigne qui disait « Le n'avoir point de mal, c'est le plus avoir de biens que l'homme puisse espérer ». Dans la logique du continent de la non-souffrance, Bentham étend la communauté morale aux *bêtes* : « La question à poser en ce qui les concerne n'est pas : "Ont-elles accès au langage ?", ni : "Sont-elles capables de raisonner ?", mais : "Ont-elles la capacité de souffrir ?" ».

Cette extension occidentale de la non-souffrance aux animaux non-humains – elle a commencé bien avant avec le bouddhisme – ne produit des effets opérationnels notables qu'à partir du XX^e siècle, avec le titre fondateur de l'australien Peter Singer, *Animal Liberation* en 1975. Il s'agit là encore d'un traceur important de la tectonique des continents de valeur, P.Singer motivant ainsi son combat dans sa préface : « Si les recommandations que je fais dans les prochains chapitres sont acceptées, une souffrance considérable sera épargnée à des millions d'animaux » car c'est « la tâche que nous avons de faire cesser la souffrance ».

*

Puisque ce qui caractérise le dieu *créateur* est la vie, processus reproductif qui génère, la non-souffrance va devoir, pour s'affirmer, s'opposer à l'idéologie de reproduction et à sa sacralisation de la vie. La médecine est le lieu où se lit particulièrement bien cet affrontement, son rejet de *l'accouchement sans douleur* en ayant longtemps été le symbole. Son refus de l'anesthésie générale au nom de la prétendue *fonction vitale* de la souffrance va durer jusqu'en 1847.

Pourtant, l'usage calmant de l'opium est connu depuis longtemps en Occident, puisqu'au XVI^e siècle le médecin suisse Paracelse le teste, et que le médecin anglais du XVII^e siècle Thomas Sydenham en tire le laudanum qu'il expérimente avec succès pour calmer les douleurs et procurer le sommeil. Mais la croyance en *l'utilité de la douleur* reste si prégnante que lorsque qu'Emile de Gérardin, en 1828, présente à l'Académie de médecine les premières tentatives d'anesthésie faites en Grande-Bretagne, il ne suscite que scepticisme et mépris chez ses collègues. Et il faudra l'autorité de la reine Victoria pour qu'un anesthésiant lui soit administré en 1853 pour la naissance de son quatrième enfant, inaugurant l'accouchement sans douleur. Comme dans le cas de l'anesthésie générale, une bonne vingtaine d'années sera nécessaire entre le moment où la cocaïne fut isolée, 1859, et celui où on l'utilisa en chirurgie pour réaliser une anesthésie locale. La pratique des interventions chirurgicales sans anesthésie *sur le nouveau-né ou le tout jeune enfant* est courante jusqu'à la fin du XX^e siècle où un article de 1985 signé Anand et Aynsley-Green révèle cette forme de vivisection. En 2006 une étude indique que 40% des actes douloureux subis par les nourrissons à l'hôpital ne font pas l'objet de mesures préventives.

René Leriche, qui fait de la douleur une maladie à part entière en 1937 dans *La Chirurgie de la douleur*, par son refus d'accepter la douleur comme un mal nécessaire, contre tous les dolorismes ambiants, doit être considéré comme une des grandes figures du continent de la non-souffrance.

C'est l'approfondissement médical des processus de la douleur qui va – quelle étrange coïncidence – remettre en cause la vision finaliste antidarwinienne selon laquelle les organes seraient pourvus en eux-mêmes de *fonctions*, voire qu'à chaque organe correspondrait une fonction et une seule comme on le pense encore au XIX^e siècle. Ceux qui dans le corps cherchent la vie trouvent des fonctions tournées vers une finalité (la conservation de la vie), alors que ceux qui y traquent la douleur ne trouvent que des processus faits d'enchaînements de cause à effet. L'idéologie de reproduction/de la vie et sa magnétisation finaliste a longtemps été un obstacle

épistémologique à la compréhension des mécanismes de la douleur. Dans combien d'autres sciences fait-elle aussi obstacle au savoir ?

Quoi qu'il en soit, la définition de la *santé* adoptée en 1946 par l'Organisation mondiale de la Santé, « la santé est un état de complet *bien-être* physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », est une immense révolution culturelle qui bascule la santé dans le continent de la non-souffrance. Cette définition, qui n'a pas été modifiée depuis, est précédée d'un plaidoyer pour le bonheur dans la Constitution de l'OMS validée à l'époque par 61 États : « Les États parties à cette Constitution déclarent, en accord avec la Charte des Nations Unies, que les principes suivants sont à la base du *bonheur* des peuples, de leurs relations harmonieuses et de leur sécurité. »

Si en quelques siècles la valeur de non-souffrance est devenue majeure dans la culture occidentale, elle n'a pas encore réussi à s'imposer juridiquement. La loi de 1999 sur les soins palliatifs marque toutefois un tournant juridico-culturel plus explicite que le motif de la « détresse » invoqué par la loi de 1975 autorisant l'IVG contre la reproduction/de la vie, car bien qu'ils puissent entraîner la mort « toute personne malade dont l'état le requiert a le droit d'accéder à des soins palliatifs... Ils visent à soulager la douleur, à *apaiser la souffrance* psychique ».

Chapitre 13 – La logique du droit à ne pas vivre

La logique du droit à ne pas vivre est simple : à partir du moment où la non-souffrance devient la valeur première, alors contraindre à vivre devient illégitime. Celui qu'on fait naître est exposé au risque de souffrance, ce qui lui cause un préjudice – la culture populaire, et scientifique, estime même que toute vie comporte nécessairement une part de souffrance – alors que ne pas vivre évite tout préjudice, évite même le préjudice d'être privé de bonheur ou le préjudice de toute autre forme de privation.

Ainsi, le III^{ème} millénaire assiste à l'émergence de ce droit en deux temps et aux deux bouts de la vie : *droit à la mort choisie* d'une part, *droit de ne pas naître* d'autre part.

*

La vie humaine comporte-t-elle un simple risque de souffrance ou la certitude de souffrir ? La réponse scientifique actuelle penche plutôt pour la certitude d'une souffrance. Mais même un simple risque de souffrance pose déjà problème à qui s'interroge sur la moralité de faire naître.

Là où l'expertise scientifique d'un Boris Cyrulnik dit de nos jours « Il n'y a pas de vie sans souffrance »⁵¹, « de même que la sensation de bonheur sans raison est proche du malheur, il est pensable que la peur s'accouple avec la sécurité, l'attachement avec l'angoisse, l'apaisement avec l'alerte, constituant ainsi un couple d'opposés où l'un ne peut exister que grâce à l'autre qu'il combat. », « un bébé humain souffre dès sa naissance »⁵², la philosophie antique grecque usait d'images astucieuses. Un jour Démocrite ne sachant comment consoler le grand Darius de la mort de sa femme, lui dit : « Procure-

⁵¹ *L'ensorcellement du monde*, 1997, p.209s

⁵² *De chair et d'âme*, 2006, pp.58 et 159

moi tout ce que j'ai écrit sur cette feuille et je te promets que je la ferai ressusciter ». Le roi s'employa aussitôt à contenter le sage dans le moindre détail, mais il ne lui fut pas possible de satisfaire la dernière de ses requêtes, c'est-à-dire celle de graver sur la pierre tombale de la reine le nom de trois hommes qui, dans leur vie, n'avaient jamais éprouvé de douleur⁵³.

Alors naître est-il dans l'intérêt de l'enfant ?

Pour une société qui en est restée à la conscience individuelle, cette culture où chacun se pense exclusivement distinct de l'autre, la réponse est d'une logique implacable : faire naître n'est pas dans l'intérêt du futur enfant car il pourrait en subir un préjudice alors que ne pas naître lui évite tout préjudice, quelle que soit la définition que la société a choisi de donner au terme *préjudice*. Du point de vue de l'éthique d'une telle société, naître n'est pas dans l'intérêt de l'enfant et celui-ci serait fondé à porter plainte contre les décideurs de sa naissance au motif, par exemple, du préjudice de la souffrance qu'il endure, si cette société reconnaît la souffrance infligée en toute connaissance de cause comme un préjudice.

Ce raisonnement est bien connu des philosophes antiques, ainsi de Silène au roi Midas qui lui demandait ce que l'homme doit préférer par-dessus tout : « Ce que tu dois préférer est impossible pour toi, car c'est de ne pas être né, de ne rien être. Mais ce que tu peux désirer de mieux, c'est de mourir bientôt »⁵⁴.

Au-delà de la seule naissance, dans une culture de la conscience individuelle, continuer à vivre n'est pas rationnel, car cette situation expose au risque de souffrir (ou de tout autre préjudice selon notre propre échelle de valeur) alors que cesser de vivre nous évite tout préjudice : cesser de vivre, à condition qu'on puisse le faire sans

⁵³ cité dans Luciano De CRESCENZO, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, 1999

⁵⁴ cité par Michel MESLIN in *Encyclopédie des religions*, 2000, pp.1955-1957

souffrance ajoutée (ou sans tout autre préjudice ajouté), est la décision la plus rationnelle qui soit. Seule une peur irrationnelle de mourir, et ses affects développés notamment sous l'influence de l'idéologie de reproduction avec sa valorisation de la Vie, peut nous empêcher de faire cette évaluation objective. À noter, au cas où notre vie *ante-mortem* soit heureuse, que cesser de vivre nous évite même le préjudice de manquer de bonheur ou le préjudice d'être privé de tout autre forme de bienfait (selon notre appréciation personnelle de ce qu'est un bienfait). Bien entendu, pour pouvoir cesser de vivre sans souffrance ajoutée, il est préférable de vivre dans une société qui a mis en place le droit à la mort choisie et développé les techniques d'un suicide confortable, d'*une mort douce*.

Voilà ce qu'en disait Socrate, avec prudence quant au choix de conscience individuelle ou universelle « Savez-vous ce qu'est mourir ? C'est assurément une de ces choses : ou s'enfoncer dans le néant, ou transmigrer. Dans la première hypothèse, croyez-moi, la mort pourrait être bénéfique : plus jamais de douleurs, plus jamais de souffrances ». Hégésias était disciple d'Aristippe : « Puisqu'il est impossible d'atteindre à un état permanent de plaisir et que la vie, avec ses émotions, nous procure principalement de la douleur, mieux vaut mourir »⁵⁵. Anecdote rapportée par Hérodote au milieu du V^e siècle av. J.C. : pour remercier ses fils une mère prie la déesse de leur accorder ce qu'il y a de meilleur pour l'homme. Ils s'endorment dans le temple et ne se réveillent pas. En quoi précise Solon à Crésus, le dieu montre qu'il vaut mieux pour l'homme être mort que vivant⁵⁶.

Par contre, dans une société qui a opté pour la culture de la conscience universelle, cette conscience à laquelle tout humain peut *décider* d'accéder et qui consiste à se considérer être à la même place

⁵⁵ cité dans Luciano De CRESCENZO, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, 1999

⁵⁶ cité par Jean-Joël DUHOT in *Encyclopédie des religions*, 2000, pp.1788-1792

que tout être sensible du point de vue de la souffrance, faire naître peut être dans l'intérêt de l'enfant, ou peut ne pas l'être. La réponse est indéterminée.

Cette indétermination vient de ce qu'il n'est pas possible – quoi qu'on fasse – de garantir qu'aucun être sensible ne viendra jamais à la vie, c'est-à-dire de garantir que soi-même ne viendra jamais à la vie à travers les autres êtres sensibles. Une telle garantie supposerait une prévision parfaite de l'avenir jusqu'à une éventuelle fin des temps, l'absence d'incertitudes, autrement dit l'annulation du temps chronologique. Dit de façon plus imagée, l'extinction de l'espèce humaine sur terre, ou même du processus de la vie, ne suffit pas à garantir qu'aucune nouvelle émergence du vivant ne se produira quelques milliards d'années plus tard, suivie de l'apparition d'êtres sensibles quelques centaines de millions d'années plus tard, suivie éventuellement d'une espèce pas si éloignée que ça de l'humain quelques autres millions d'années plus tard : et tous ces êtres sensibles connaîtront peut-être davantage de souffrances que si l'espèce humaine s'était maintenue. Or il se trouve que *je* serais aussi tous ces être sensibles qui risquent de souffrir davantage.

Après Darwin, on a même de bonnes raisons de penser que si quelque chose existe, c'est qu'il s'est reproduit, car ce qui ne se reproduit pas à peu de probabilité d'exister : si l'univers existe c'est probablement parce qu'il est le moment d'un processus plus vaste qui se reproduit. La physique contemporaine d'un Lee Smolin, théoricien de la « sélection naturelle cosmologique » et auteur en 1998 de *The Life of The Cosmos* (qui traite de sa théorie des Univers *féconds*), suggère qu'un temps cyclique est plus probable qu'un temps ponctuel, comme le pensent les philosophies asiatiques depuis plusieurs millénaires.

Cette probable ré-émergence de la vie peut être pire, en terme de souffrances, que la situation de référence sans extinction de l'humain ou de la vie. À la différence de la conscience individuelle – pour qui naître n'est pas dans l'intérêt de l'enfant, ce qui devrait logiquement conduire une telle société à l'extinction volontaire de l'espèce

humaine –, pour la conscience universelle l'extinction de l'humain ou même du vivant ne garantit pas la réduction de *ma* souffrance, car je risque de la revivre à nouveau, un jour, à travers d'autres êtres.

Pour la conscience universelle, un enfant possible qui ne naît pas risque de souffrir davantage de cette non-naissance, à travers ses autres vies, que s'il naissait dans cette vie-là. On ne peut échapper à la vie, on peut simplement limiter l'inconvénient d'être né et tenter d'en accroître le bonheur possible.

Faire naître un enfant peut même être une contribution à la réduction de la souffrance éprouvée par ma conscience universelle à travers tous les êtres, jusqu'à une hypothétique fin des temps. Comme on ne peut prévoir parfaitement l'avenir, *a fortiori* l'avenir de la souffrance, faire naître un enfant a un impact qu'on ne sait déterminer sur l'état présent et à venir de la souffrance des êtres sensibles, donc sur *ma* propre souffrance universelle. Évaluer si naître est dans l'intérêt d'un enfant, c'est-à-dire aussi dans mon intérêt universel, reste nécessairement une évaluation *raisonnable* de l'impact de cette naissance sur la souffrance, à commencer par la souffrance de cet enfant-là. On peut par exemple raisonnablement penser que la naissance de l'inventeur de l'aspirine a été une forte contribution à la non-souffrance de la conscience universelle, sans qu'on puisse toutefois en être tout à fait sûr : on connaît des effets pervers à grande échelle d'actions qui se voulaient bienfaites. On peut aussi raisonnablement penser qu'une société guidée par une culture de non-souffrance aura une meilleure contribution au bien-être général qu'une culture sadique, mais allez savoir.

Pour la conscience universelle, la réduction de la souffrance ne peut être garantie par l'extinction de la vie, mais favorisée par la promotion la plus large et la plus durable possible d'une culture de non-souffrance dont on peut raisonnablement penser qu'elle est la meilleure contribution à la non-souffrance des êtres sensibles présents et à venir, sans qu'on puisse toutefois en être absolument sûr.

Chapitre 14 – Le droit à la mort choisie

Le 'droit à la mort choisie' a entamé la marche historique de sa légalisation en Europe (Suisse, Pays-Bas, Belgique) à partir de la fin du XXV^e siècle de l'ère NS, c'est-à-dire deux siècles seulement après la légalisation du suicide dans la France en révolution de 1789. Ce droit avance plus vite que le *droit de ne pas naître* car il est poussé par une population de plus en plus puissante économiquement, politiquement et numériquement : la population des seniors, population la plus intéressée à court terme à ne pas subir de souffrances au moment de sa mort.

*

Ce qui frappe dans les débats contemporains sur le droit à la mort choisie, c'est que ses partisans sont en position de quémandeurs, ils s'excusent presque de revendiquer une telle abomination et sont dans l'état d'infériorité de devoir se justifier. D'où provient ce fait étrange ? Tant que l'idéologie de reproduction/de la vie dominera, le droit à la mort choisie restera sur la défensive, n'émergeant qu'en de rares lieux sur la planète et dans des formes très restreintes. Au contraire, si la valeur de non-souffrance devenait une valeur fondatrice, inscrite en préambule aux Droits des humains et des autres êtres sensibles, le droit à la mort choisie en découlerait directement, car il est l'ultime possibilité radicale d'éviter la souffrance.

En ce XXVI^e siècle de l'ère NS, le droit à un suicide assisté, pour une mort douce, est très loin d'être garanti à tous. D'abord, il doit faire la preuve de sa légitimité, alors que dans le continent de la non-souffrance, c'est son empêchement qui aurait à faire la charge de la preuve. Dans tous les débats sur le droit à la mort choisie, la valeur

supérieure est *a priori* et sans discussion la Vie, sans que quiconque ose la remettre en cause pour elle-même : au contraire il faut justifier qu'on veuille en finir avec elle, alors que dans le continent de la non-souffrance il faudrait justifier qu'on veuille l'imposer à quiconque.

Là où le droit à la mort choisi a tout de même réussi à prendre pied, ses principales limites sont :

- il est généralement circonscrit aux malades incurables, voire aux agonisants dans de terribles souffrances : « état de souffrance insupportable et sans issue » de la loi hollandaise, « souffrance physique ou psychique insupportable » de la loi belge.

Ses détracteurs osent prétendre que ce droit ne concernerait qu'une poignée d'agonisants en France, moins de 5% des cas incurables, alors qu'en vérité ils sont plus de 10 000 par an à s'y suicider. Si l'on voulait être sincère, on devrait même reconnaître que le droit à la mort choisie intéresse tout le monde, car tout individu préférerait sans doute mourir sans souffrance ajoutée. Et plus de 500 000 Français décèdent chaque année.

Les opposants au droit à la mort choisie invoquent un « risque de dérive » : mais cette dérive est déjà là, puisqu'en plus de ces milliers de suicidés annuels qui le font dans de très mauvaises conditions en terme de souffrance, il faut ajouter les 200 000 tentatives dont la conséquence peut être de graves séquelles pour les suicidants comme pour leur entourage. Trois morts, cinq blessés graves lors de l'effondrement d'un immeuble le 19 août 1985 à Royat, F.P. 39 ans voulait se suicider au gaz, y échoue, est inculpée « d'homicide volontaire » ainsi que de tentative d'assassinat sur ses propres enfants. En 1984 il y a eu 92 tentatives au gaz entraînant 9 décès involontaires. Selon l'INSERM un suicidant sur cinq, parmi ceux qui ont survécu, a été gravement ou très gravement atteint. La RATP donne des chiffres qui donnent à penser sur les suites des tentatives : en

1984, il y a eu 37 tués pour 118 blessés (membres amputés, colonne vertébrale atteinte...) ⁵⁷ ;

- il est généralement soumis à un jugement médical et administré par le corps médical, alors qu'on se demande en quoi le fait de vouloir en finir avec la vie devrait en passer par une décision médicale, comme si c'était une pathologie ;
- il est généralement refusé aux mineurs juridiques. Cette restriction figurait par exemple dans le projet de loi de L.Fabius dans les années 2000 : mais pourquoi Chantal Sébire, qui demandait à cette époque une assistance au suicide compte tenu de ses terribles souffrances résultant d'un cancer au visage allant jusqu'à provoquer des hémorragies externes au niveau oculaire, aurait dû subir ce calvaire jusqu'à sa mort « naturelle » si elle avait eu moins de 18 ans ⁵⁸ ? En 1987 par exemple, le Dr Voûte, oncologue de l'hôpital pour enfants d'Amsterdam avait révélé avoir aidé à mourir une quarantaine d'adolescents cancéreux ⁵⁹ ;
- il en exclut généralement les « dépressifs », notion devenue inflationniste tant les adversaires au droit à la mort choisie y voit un moyen de le contourner, car selon eux, un suicidant serait par définition dépressif.

⁵⁷ Jean-Christophe LURENBAUM, *La réglementation du suicide*, Mémoire de DEA, Université Paris I, 1985

⁵⁸ Le quotidien du médecin, 29/2/2008, Une patiente lance un appel à Nicolas Sarkozy, président

Âgée de 52 ans, Chantal Sébire [souffre d'une] tumeur maligne « Je demande à ce qu'on m'aide à partir » [et d'une] déformation spectaculaire du visage... Surtout, elle se plaint de douleurs « atroces ».

⁵⁹ Voir l'ouvrage de Claude GUILLON, *À la vie à la mort. Maîtrise de la douleur et droit à la mort*, Paris, Noésis, 1997, p.170, à qui se chapitre doit beaucoup, de même qu'à l'ouvrage de 1982 *Suicide mode d'emploi* dont il a été co-auteur avec Y.LE BONNIEC, aujourd'hui interdit de diffusion depuis la loi de 1987

Leur argument est qu'un dépressif n'a pas toute sa lucidité, pourrait changer d'avis. Mais c'est un jugement paternaliste de leur imposer la vie, de prétendre à leur place que vivre a plus de valeur que de ne plus vivre. Pour quelle raison un dépressif aurait-il moins le droit que les autres de mettre fin à ses souffrances, car la souffrance ne caractérise-t-elle pas l'état dépressif ? C'est la conclusion à laquelle parvient la justice hollandaise en 1994 lorsqu'elle dispense de peine le Dr Baudoin Chabot accusé d'avoir assisté le suicide demandé par une patiente dépressive, reconnaissant « qu'un malade psychiatrique peut théoriquement déterminer s'il veut mourir » ;

- il tend à être confisqué aux prisonniers, dont la famille peut même obtenir réparation financière de son suicide, aux frais du contribuable ;
- une femme enceinte au delà du délai légal d'IVG, 3 mois de grossesse, aurait-elle le droit de se suicider ?

*

Du droit à se suicider ouvert par la révolution française à un plein droit *de se suicider*, du chemin reste à parcourir pour un véritable *service public du suicide*.

L'un des problèmes soulevé par François de Closet dans son livre *La dernière liberté* de 2001 est l'inégalité devant la mort choisie car à l'époque 80% de la population n'a pas le relationnel nécessaire. Au Canada, en 1993, Sue Rodriguez atteinte d'une sclérose et consciente qu'elle sera un jour incapable de respirer et de se nourrir naturellement, demande que des moyens technologiques soient mis à sa disposition pour lui permettre de *se donner elle-même la mort* au moment qu'elle jugera opportun : la Cour Suprême rejettera sa demande à la majorité d'une voix. C'est le Territoire-du-Nord de l'Australie qui, en 1996, donne le premier exemple de *suicide en*

self-service, possibilité d'une mort douce sans risque d'homicide via une machine inventée par le docteur Nitschke. Le malade, à l'aide d'un logiciel baptisé *Final Exit*, peut programmer son suicide en trois étapes : la machine commandée par ordinateur est conçue pour injecter au patient un mélange létal, où entre un puissant anesthésique, dont l'effet rapide empêcherait le suicidant de mener seul l'opération à son terme. Cette loi est abrogée en 1997 au niveau fédéral mais le « Mouvement pour l'euthanasie » y a présenté trente candidats aux élections de 1998, et les partisans de l'euthanasie vont jusqu'à faire de la publicité à la télévision (spot de 90 secondes d'une femme atteinte d'un cancer en phase terminale). Aux États-Unis l'avant-gardiste Jack Kevorkian, après avoir créé le Thanatron, une machine permettant là aussi une mort douce en self-service (le suicidant actionne lui-même la manette libérant le gaz létal dans le masque qui l'y relie), est condamné dans l'État du Michigan à une peine de 10 à 25 ans de prison en 1999 pour meurtre (il a cette fois-là injecté lui-même le produit létal et devant les caméras comme pour chaque demande de suicide assisté qu'il honore), en fait pour avoir osé ce qui est devenu légal ailleurs. Un réseau de chercheurs s'est constitué cette même année 1999, le *Self-Deliverance New Technology Group*, pour développer les technologies d'une mort douce. Il a fallu attendre les années 50 pour que l'essor de l'industrie pharmaceutique amène la création de nouvelles molécules chimiques, moyens de suicide causant moins de souffrance que les moyens traditionnels, et réduisant la violence de l'acte. Lorsqu'en France l'ouvrage *Suicide mode d'emploi* de C.Guillon et Y.le Bonnicie tente, dans les années 80, de mettre à disposition de tous les connaissances sur les méthodes de suicide afin d'épargner des souffrances évitables, une loi est rapidement votée en 1987 pour l'empêcher. Cette loi Dailly-Barrot « tendant à réprimer la provocation au suicide » le fait de bien curieuse façon car « les peines prévues (...) seront applicables à ceux qui auront fait de la propagande ou de la publicité quel qu'en soit le mode, en faveur de produits, d'objets ou de méthodes préconisés comme moyens de se donner la mort ». Cette loi contraint les suicidants à souffrir pour

parvenir à leur fin, façon de les punir un peu plus d'attenter à leur Vie, au cas où ils ne souffriraient pas déjà assez. L'idéologie de reproduction/de la vie signe cette « loi de 1920 » pour le suicide, en reprenant mot à mot la formulation de cette fameuse loi qui avait interdit la contraception jusqu'en 1967.

*

Quels sont les outils juridiques qui permettent actuellement de s'opposer au droit à la mort choisie ?

La récupération judéo-chrétienne des Droits de l'homme, avec sa rédaction de la DUDH de 1948 qui a basculé les Droits fondamentaux du continent de la non-souffrance vers le continent de la reproduction/de la vie, a réussi à empêcher le suicide assisté en imposant le concept juridique liberticide de « dignité de la personne humaine » combinée au « droit à la vie » trop facilement interprété par le juge comme une *obligation à vivre*. Dit autrement, la vie humaine étant le don d'un Dieu créateur, l'individu ne peut disposer à son gré de sa propre vie. Qu'elle le veuille ou non, la DUDH de 1948 se retrouve complice d'actes de barbarie, dégradants, auxquels les suicidants sont de nos jours condamnés à recourir. En 1979, les suicidés français se répartissaient entre pendaison 38%, armes 22%, intoxication 14%, noyade 11%, autres 15% (défenestration...), rien de bien réjouissant⁶⁰.

⁶⁰ Le Figaro, 10/9/2004, Selon les chiffres de l'OMS, publiés en octobre 2002 [...] le nombre de décès par suicide en 2001 a dépassé le total combiné des décès par homicide (500 000) et ceux consécutifs à des faits de guerre (230 000). Dans le monde, les moyens les plus couramment utilisés pour le passage à l'acte sont les pesticides, les armes à feu et les médicaments comme les analgésiques.

Le Monde, 7/2/2004, Plus de 3000 personnes âgées se suicident chaque année en silence.

La pendaison, l'arme à feu ou la noyade comme seules issues. Le sujet mériterait de sortir de l'ombre dans laquelle il est confiné.

Le Monde, 8/11/2003, Légaliser l'euthanasie : le bon sens. Michel Dreyfus-

*

À y regarder de plus près, c'est un double tribut que la société doit payer à l'idéologie de reproduction/de la vie qui lui refuse le droit à la mort choisie.

En plus de la souffrance payée par ceux qui sont empêchés de se suicider dans de bonnes conditions, il y a le prix payé par l'ensemble des citoyens pour que la vie leur soit imposée plutôt qu'ils la choisissent. Alors que « le déficit de la sécu » est depuis des décennies le leitmotiv invitant à plus d'austérité, la moitié des dépenses médicales française, voire 80%, serait consacrée à la dernière année de la vie des gens, et serait même concentrée sur les tout derniers jours (une journée d'un malade en fin de vie, cancéreux par exemple, peut coûter jusqu'à 20 000 euros), même si ces derniers jours ne sont pas forcément souhaités des mourants. Il se dit aussi que la part des dépenses de santé consacrées aux urgences dans le cadre des tentatives de suicide serait considérable.

Même si la non-souffrance est une valeur montante de nos sociétés, l'idéologie de reproduction fait preuve d'une formidable capacité à aller, même en démocratie, contre la volonté générale, avec la pression constante et infuse du Vatican : si les multiples sondages réalisés auprès des français depuis plusieurs décennies oscillent entre 80% et 90% de personnes favorables au droit à la mort choisie, la loi n'avance pas d'un pouce, voire régresse comme en 1987.

Schmidt sénateur PS.

Le premier intéressé [...] est celui qui va tenter de mettre fin à ses jours avec les moyens du bord. Pour peu qu'il se rate, il terminera dans un état de vie pire encore. [...] Cette situation est ubuesque, barbare et cruelle.

Chapitre 15 – Le droit de ne pas naître

Le 'droit de ne pas naître', expression inventée par des juristes, fait une apparition majeure dans le discours social à la fin du XXV^e siècle de l'ère NS pour ce qui est de la France, avec l'affaire Nicolas Perruche où la justice reconnaît à l'enfant le droit de se plaindre du préjudice d'être né handicapé, préjudice qu'il faut dédommager. Mais pour l'avenir, qui pourra mesurer ce seuil de souffrance, seuil qui donne des droits ou bien qui les refuse ? De fait, la loi *anti-Perruche* votée peu après en 2002 prévoit que « nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance ». Préjudice d'être né ? Étonnante loi qui, voulant l'étouffer dans l'œuf, vient paradoxalement de *nommer* l'impensable, d'ouvrir la porte à un hypothétique *droit de ne pas naître*.

Cette émergence se renforce au début du XXVI^e siècle de l'ère NS avec les débats sur le droit à l'homoparentalité. Un *droit de ne pas naître* commence à être indirectement formulé par les politiques eux-mêmes, après les juristes : application du principe de précaution, interdiction de l'homoparentalité au nom d'un risque de souffrance de l'enfant lié au contexte parental. Mais l'argument est très vite revenu en boomerang : quid d'autoriser la reproduction aux parents certes hétérosexuels mais violents, mais alcooliques, mais incestueux (on découvre alors en France qu'1 enfant sur 10 est incestué⁶¹), et finalement quid du risque de souffrance lié à toute vie indépendamment même du contexte familial ? Si, en interdisant l'homoparentalité, la société ouvre un *droit de ne pas naître* à certaines catégories d'enfants, ne faut-il pas étendre ce droit à tous les enfants au nom de l'Égalité devant le droit ?

⁶¹ 20 Minutes, 28/1/2009, L'inceste en débat à l'assemblée : 1 français sur 10 serait touché

C'est le résultat d'une enquête menée pour la première fois par une association et Ipsos.

*

Pourquoi y a-t-il confusion, tension et contradiction dans les grands débats bioéthiques et juridiques de la fin du XXV^e et du début du XXVI^e siècle de l'ère NS ? Parce que la valeur montante de non-souffrance conduit à l'impasse l'idéologie de reproduction combinée à une culture de la conscience individuelle.

L'idéologie de reproduction voudrait en effet que l'on fasse des enfants, mais faire un enfant c'est l'exposer à la souffrance ce qui est de moins en moins admissible socialement, et, dans la culture de la conscience individuelle, naître n'est pas dans l'intérêt de l'enfant qui pourrait s'en plaindre.

Quelle forme a pris la gestion sociale de cette impasse ? Les intenses débats traitant du conflit entre reproduction/de la vie et non-souffrance se caractérisent par le fait qu'ils ne vont *jamais* au bout de leur logique et s'ils se posent la question « naître est-il dans l'intérêt de l'enfant ? », c'est seulement dans certains cas particuliers comme les NTR, le clonage ou l'homoparentalité. Ils refusent de se la poser *au cas général* de tous les enfants qui pourraient naître. La question la plus logiquement évidente est aussi la plus taboue parce qu'elle se heurte de front à l'idéologie de reproduction encore dominante. Et lorsque cette question ne peut vraiment plus être escamotée, à l'exemple de l'affaire Perruche, le législateur est contraint de nier l'impasse avec sa loi de 2002, *en faisant d'autorité taire l'éventuelle plainte de l'enfant*.

Dans le continent de la non-souffrance, faire un enfant n'est moralement légitime que dans le cadre d'une culture de la conscience universelle, après évaluation raisonnable des risques de souffrances ou des chances de non-souffrance et de bonheur liés à cette naissance, pour tous les êtres sensibles présents et à-venir qui en seraient impactés.

*

Comment s'exprimerait concrètement un « droit de ne pas naître » ? Soit un enfant ne naît pas et dans ce cas ce droit de sa personne juridique est respecté, soit il naît et il a la possibilité d'en obtenir des dédommagements, en plus des sanctions prononcées d'office à l'encontre des géniteurs par la collectivité publique. Si aucune société ne reconnaît encore un tel droit général de ne pas naître, il en existe toutefois des versions partielles à travers le monde.

La version la plus proche en est sans doute la politique chinoise dite « de l'enfant unique », qu'on pourrait appeler « droit de ne pas naître du 2^{ème} enfant ». Cette politique date de 1979, après une vaste campagne de limitation des naissances dans les années 70. Ce souci de l'impact négatif de la pression démographique sur l'environnement, pour épargner des souffrances aux générations présentes et à venir, se traduit par de fortes amendes pour qui engendrerait plus d'un enfant. Cette politique a souvent été critiquée pour faire obstacle à *la liberté procréative* avec une argumentation fallacieuse : elle aurait engendré un « déficit » de filles de ce fait non-nées – ce qui paraît-il leur nuirait – et déséquilibré le sex-ratio avec une sur-représentation masculine. Mais c'est oublier que ce phénomène existait avant la politique de l'enfant unique en Chine et existe également par exemple en Inde qui ne connaît pas cette politique : la cause originelle de ce phénomène est l'idéologie de reproduction en contexte patriarcal, et plus précisément la forme première de l'idéologie de reproduction, c'est-à-dire le souci d'avoir une descendance pour rendre le culte à l'esprit du défunt ancêtre.

En France, la loi a prévu différents cas de droit de ne pas naître, c'est-à-dire de restrictions à l'engendrement motivées par l'intérêt de l'enfant à ne pas naître. Le refus des NTR aux homosexuels en est sans doute l'expression la plus explicite puisque les débats français, par exemple au Sénat, se sont référés à « l'intérêt de l'enfant » pour justifier cet empêchement : l'homoparentalité nuirait au développement de l'enfant, dit-on alors. Le même argument est

repris par le Conseil d'État en 2009 en préalable à la révision des lois de bioéthiques⁶².

Des pressions sociales et légales sont aussi exercées sur l'hygiène des femmes dans l'intérêt de l'enfant, sorte de *droit de ne pas naître dans n'importe quelles conditions* : ne pas boire d'alcool, ne pas fumer, ne pas prendre de cocaïne de façon à ne pas induire une malformation du développement des circuits courts des neurones cérébraux. Une femme enceinte s'expose à perdre différentes allocations publiques si elle ne respecte pas certaines consignes sanitaires pendant sa grossesse, le décret de 1992 précisant : « Les examens obligatoires des femmes enceintes prévus à l'article L.154 du code de la santé publique sont au nombre de sept pour une grossesse évoluant jusqu'à son terme ».

⁶² LEMONDE.FR, 06.05.09, Lois bioéthiques : le pragmatisme du Conseil d'État.

AMP : sur cette question, le Conseil d'État a placé sa réflexion au regard de *"l'intérêt de l'enfant"* et non pas seulement du projet parental qui guide la demande d'AMP. C'est au nom de ce principe qu'il rejette l'idée d'ouvrir l'AMP aux femmes célibataires ou aux homosexuelles, car il *"s'agirait de créer délibérément un enfant sans père, ce qui ne peut être considéré comme l'intérêt de l'enfant à naître"*.

La Croix, janvier 2006, Propositions suite au rapport sur la famille - Le mariage homosexuel écarté.

Un an de travail, mission d'information parlementaire présidée par le socialiste Patrick Bloche (Paris), et avec la rapporteur UMP, députée des Yvelines, Valérie Pécresse. Premier enseignement : le rapport écarte le mariage homosexuel et l'adoption d'enfants par des couples de même sexe. Valérie Pécresse rappelle que le «fil directeur des travaux a toujours été l'intérêt supérieur de l'enfant».

Le Monde, 21/1/2006, 12000 maires signent un appel contre le mariage homosexuel.

Collectif des « maires pour l'enfance »... au nom de la « protection de l'enfance »

En vérité, les différentes restrictions à la liberté d'engendrer ou les possibilités offertes pour éviter d'engendrer sont rarement motivées *explicitement* par l'intérêt de l'enfant à ne pas naître : on peut souvent le présumer sans être certain que le véritable motif soit plutôt l'intérêt des parents ou l'intérêt de la société. Il en va ainsi de la possibilité de stériliser les handicapés, qui n'est pas laissée au bon vouloir du médecin ou du représentant légal de la personne concernée, mais dépend d'une décision du juge des tutelles. Le recours au diagnostic pré-implantatoire (DPI) ou au DPN est réservé au couple qui, « du fait de sa situation familiale, a une forte probabilité de donner naissance à un enfant atteint d'une maladie génétique d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic ». La loi de 2001 prévoit le même motif pour autoriser l'Interruption Médicale de Grossesse. En 1998 le Protocole additionnel à la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme, à l'égard des applications de la biologie et de la médecine, interdit le clonage reproductif d'êtres humains au motif de « l'instrumentalisation » de l'enfant possible, donc apparemment dans son intérêt à ne pas naître.

L'intérêt de l'enfant est moins net dans la réglementation du certificat pré-nuptial répertoriant certaines graves maladies contagieuses, d'ailleurs supprimé en 2007, ou pour l'interdiction du mariage entre parents ascendants et descendants, frère et sœur, oncle et nièce, tante et neveu. Il est plus affirmé pour l'AMP qui peut être autorisée pour « éviter la transmission à l'enfant [...] d'une maladie d'une particulière gravité », ou refusée « lorsque le médecin, après concertation au sein de l'équipe clinicobiologique pluridisciplinaire, estime qu'un délai de réflexion supplémentaire est nécessaire aux demandeurs *dans l'intérêt de l'enfant à naître* ». De même « l'embryon ne peut être cédé en vue de son accueil lorsqu'il existe un risque potentiel de transmission de la maladie de Creutzfeldt-Jakob ou d'autres encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles » ainsi que virus VIH, hépatites B et C, syphilis.

La loi sur l'AMP précise que « l'homme et la femme formant le couple doivent être vivants » : ce qui la refuse de facto aux

homosexuels et aux célibataires, ce qui ne va pas sans une certaine contradiction car l'adoption est possible pour les célibataires, qui peuvent être homosexuels, forme de discrimination dans la prise en compte de l'intérêt des différents enfants, adoptés plutôt que procréés avec assistance médicale.

De façon générale et dans son état actuel, le droit français donne priorité au « projet parental » sur « l'intérêt de l'enfant » possible, mais les dispositifs récents sont de plus en plus motivés par l'intérêt de l'enfant.

Ainsi lorsque la procréation médicalement assistée peut être réalisée grâce à deux donneurs (don d'embryon surnuméraires pouvant être utilisés par un autre couple), l'article L2141-6 du Code de la santé publique de 2008 prévoit que « l'accueil de l'embryon est subordonné à une décision de l'autorité judiciaire [...] Le juge s'assure que le couple demandeur remplit les conditions prévues [...] et fait procéder à toutes investigations permettant d'apprécier *les conditions d'accueil que ce couple est susceptible d'offrir à l'enfant à naître sur les plans familial, éducatif et psychologique* ». Le refus de ce *permis d'être parent* correspond de fait à un droit de ne pas naître.

*

L'idée que la vie puisse – par nature – causer un préjudice à son bénéficiaire tire son origine des actions revendicatives apparues en Amérique du Nord et connues sous le nom d'actions en *wrongful-life* (vie malheureuse), actions engagées par les parents d'un enfant atteint à la naissance de handicaps physiques ou mentaux, dès lors qu'une faute médicale (erreur de diagnostic, échec opératoire...) les a privés de la possibilité d'exercer en toute connaissance de cause leur choix quant à la poursuite ou l'interruption d'une grossesse⁶³.

⁶³ « Quel homme pour les Droits de l'homme ? Les Droits de l'homme au risque de la bioéthique », Bertrand PAUVERT, *Maître de conférence en droit public, Université de Haute-Alsace, in Fondations et naissances des Droits de l'homme, L'Odyssée des droits de l'homme, Tome1, Actes du Colloque international de Grenoble, octobre 2001, L'Harmattan, 2003*

En France, l'expression « droit de ne pas naître » apparaît à l'occasion similaire de l'affaire Nicolas Perruche : l'enfant était né lourdement handicapé du fait de la rubéole de sa mère dont les conséquences sur le fœtus n'avaient pas été détectées lors des examens médicaux qui auraient sinon permis de pratiquer un avortement, comme l'aurait souhaité la mère dans ce cas. Par son arrêt de 2000, la Cour de Cassation a fait droit à sa plainte, formulée par ses parents administrateurs légaux, d'être né handicapé :

« Attendu, cependant, que dès lors que les fautes commises par le médecin et le laboratoire dans l'exécution des contrats formés avec Mme P... avaient empêché celle-ci d'exercer son choix d'interrompre sa grossesse afin d'éviter la naissance d'un enfant atteint d'un handicap, *ce dernier peut demander la réparation du préjudice résultant de ce handicap* et causé par les fautes retenues... » [en italique par nous].

Mais en réaction à cet arrêt révolutionnaire, véritable déclaration de guerre contre l'idéologie de reproduction, car sous quel seuil peut-on circonscrire les préjudices liés à la naissance, une loi dite « anti-Perruche » est votée peu de temps après. Cette loi de 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, confirme tout de même que le handicap à la naissance peut être considéré comme un *préjudice* pour l'enfant :

« Nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance. *La personne née avec un handicap* dû à une faute médicale peut obtenir la réparation de *son préjudice* lorsque l'acte fautif a provoqué directement le handicap ou l'a aggravé, ou n'a pas permis de prendre les mesures susceptibles de l'atténuer. » [en italique par nous]

Cette loi est très révélatrice des tensions qui travaillent notre temps quant à la question « naître est-il dans l'intérêt de l'enfant ? », loi contradictoire et intenable logiquement, qui d'un côté fait taire d'office l'enfant qui souhaiterait se plaindre du préjudice d'être né – par exemple handicapé en toute connaissance de cause de la part des

géniteurs avant la naissance –, mais qui d'un autre côté reconnaît que le handicap peut être considéré comme un préjudice. Pour quelle raison des géniteurs auraient-ils le droit d'infliger sciemment un « préjudice » à l'enfant en le faisant naître ainsi ? N'y aurait-il aucune limite à la liberté de procréer une *wrongful-life* ?

Pour finir sur ce droit de ne pas naître, on a dit qu'un tel droit n'était pas possible car le droit d'une personne supposerait que cette personne soit vivante pour exercer son droit. Pourtant ce n'est pas la première fois dans l'histoire du droit qu'une *personne juridique* antécède un *être vivant*. Des droits de ce type existent ou ont existé pour les personnes à naître (défense faite aux héritiers d'entrer en possession de leur héritage avant que l'on fût certain que l'enfant attendu ne naîtrait pas vivant), les personnes non encore conçues (pratique testamentaire), ou les personnes certaines (par exemple « quiconque se trouvera le premier à mes funérailles »). Contrairement à ce que le langage suggère, ce n'est jamais une personne isolée qui exerce ses droits, mais toujours la société qui fait respecter les règles de droit qu'elle a décidé, y compris pour les personnes non-vivantes.⁶⁴

La véritable particularité historique de ce droit de ne pas naître n'est donc pas d'inventer un droit où la personne préexiste à l'être vivant, mais parmi ce type de droits, de ne plus être au service de l'idéologie de reproduction et bien au contraire de s'ériger *contre celle-ci*, en se mettant au service du continent de la non-souffrance.

*

⁶⁴ Voir l'excellent ouvrage d'Olivier CAYLA et de Yan THOMAS, *Du droit de ne pas naître, à propos de l'affaire Perruche*, Le débat, Gallimard, 2002, qui détaille cette construction sociale qu'est la « personne juridique ».

Les débats français sur l'homoparentalité, qui suivent de quelques années à peine les débats sur l'affaire Perruche, révèlent le même malaise, les mêmes contradictions, la même incapacité logique à aller au bout de la question « naître est-il dans l'intérêt de l'enfant ? », de peur d'y trouver une réponse qui irait à l'encontre de l'idéologie de reproduction.

Tous les arguments naturalisant – car l'homoparentalité serait *contre-nature* – ont été convoqués pour éviter de reconnaître que l'engendrement est devenu une décision consciente, à soumettre comme toute décision à la question éthique : l'avantage de la loi naturelle est qu'elle se passe d'interrogation morale, indiscutable elle s'impose d'elle-même.

La contradiction la plus confondante, pour le futur historien de la période contemporaine, est que le même camp culturel et idéologique qui s'est vigoureusement opposé au « droit de ne pas naître » de l'affaire Perruche, va oublier ses récents arguments *pro-life*, qui voudraient que naître et vivre soit toujours mieux que le contraire, pour refuser l'homoparentalité au nom de l'intérêt de l'enfant possible, intérêt qui est subitement de ne plus naître... de parents homosexuels. Mettre côte à côte les arguments *contre* le droit de ne pas naître de l'affaire Perruche, et à quelques mois d'intervalle, les plaidoyers des mêmes *pour* le droit de ne pas naître enfant d'homosexuel, à de quoi amuser ou attrister.

Ce qui était « inconcevable » et « inadmissible » l'instant d'avant avec Nicolas Perruche est devenu tellement évident avec l'homosexualité qu'on se demande même pour quelle raison il faudrait en débattre. Ce que l'on ne pouvait « déceimment envisager » alors, à savoir conférer « à l'absence de vie une valeur positive et à la vie normale une valeur nulle »⁶⁵, ne souffre plus l'opposition.

⁶⁵ in MAZEAUD, Denis, « Réflexion sur un malentendu », Recueil Dalloz, 2001, p.332

En 2000, ceux qui posent la question « la vie humaine peut-elle être un préjudice ? », y répondent qu' « il faudrait en effet comparer l'être au non-être, ce qui est indécidable et inconcevable », que de toutes façons le droit de ne pas naître « en supprimant le sujet, supprime le droit lui-même », et concluent que « l'idée de "vie préjudiciable" est inacceptable en raison de l'atteinte aux principes sur lesquels repose l'ordre juridique et social » [Le Monde 24.11.2000, Catherine Labrusse-Riou et Bertrand Mathieu respectivement professeurs de droit privé et de droit public à l'université Paris I. Ont été associés à la rédaction de ce texte de nombreux professeurs et chercheurs des universités de droit]. De son côté le législateur, qui n'a pas dû lire la presse de ce jour-là, n'a aucune difficulté à 'concevoir', 'comparer' et 'décider' qu'il vaut mieux ne pas naître d'homosexuel, et on s'aperçoit alors que la société sait parfaitement légiférer dans l'intérêt présumé de ceux qui ne naîtront pourtant jamais.

A-t-il été favorable à l'homoparentalité, ce ministre de la santé qui a fait passer la loi « anti-Perruche » de 2002 en disant « je trouve inacceptable l'idée que la vie constitue un préjudice, ce qui laisse entendre que certaines vies pourraient être considérées comme ne valant pas la peine d'être vécues » [J.F. Mattéi, Elle, 24/12/2001].

Conclusion - Le défi darwinien d'une culture de non-souffrance

Naître est-il dans l'intérêt de l'enfant ? Deux réponses ont été proposées :

- 1) Dans une culture de la conscience individuelle, de la personne identique de la naissance à la mort, naître n'est pas dans l'intérêt de l'enfant, car naître l'expose à subir un préjudice. Il pourrait regretter d'être né. Ne pas naître lui éviterait tout préjudice et tout regret éventuels.
- 2) Dans une culture de la conscience universelle, où la souffrance est une caractéristique universellement partagée des êtres sensibles, la réponse est indéterminée. Puisque, du point de vue de l'aptitude à souffrir, *je* suis également tous les autres êtres sensibles présent et à venir, et puisque nul ne peut garantir l'extinction de la reproduction de la vie dans l'univers, *je* naîtrais à travers tout être sensible qui naîtrait à l'avenir. Et l'être qui naîtra peut contribuer à réduire les souffrances et accroître le bonheur des autres êtres sensibles, y compris lui, ou bien le contraire. La réponse tient du cas par cas, à commencer par savoir si l'enfant qui naîtra a lui-même de moindres risques de souffrir que sa contribution à la réduction de la souffrance universelle.

Pour la conscience universelle, le véritable enjeu est que l'idéologie de reproduction/de la vie s'est lourdement payée et se paie encore de grandes souffrances : il lui importe de la déconstruire

et de la faire reculer. Il lui importe de promouvoir une culture de non-souffrance et de bonheur qui dure autant que dureront les êtres sensibles. Réécrire les Droits fondamentaux en ce sens serait une étape majeure.

*

Dans ce conflit entre idéologie de reproduction et valeur de non-souffrance, l'avantage est à la première qui assure sa pérennité grâce à la reproduction physique puis culturelle de son support humain. Rien ne se reproduit mieux que la reproduction.

A contrario, la culture de non-souffrance est au défi d'assurer sa pérennité sans promouvoir la reproduction de son support humain. La clé de ce défi darwinien est la conscience universelle.

Toute pensée politique, éthique ou théorie nouvelle – comme le marxisme, l'existentialisme, la relativité restreinte ou générale, le bogomilisme ou une religion – est condamnée à disparaître si elle ne dispose pas de mécanismes de reproduction.

Phillip Longman, démographe américain, disait ainsi en 2006 :

« Malgré la dénatalité, l'espèce humaine ne va pas s'éteindre. Mais les rejetons de familles conservatrices et religieuses seront sur-représentés dans les prochaines générations. L'important segment des ménages sans enfants, dont les membres sont issus en grande majorité des mouvements féministes et de la contre-culture des années 1960 et 1970, ne laissera aucun héritage génétique. [...] les éléments laïcs et libertaires de la société ne se reproduisent pas, laissant ainsi par défaut les tenants des valeurs traditionnelles et patriarcales dominer la société. [...] Les sociétés patriarcales présentent des caractères très divers et passent par différents stades. Elles ont toutefois en commun des coutumes et des mentalités qui servent à optimiser la fécondité et l'investissement des parents dans la génération suivante. [...] L'écart considérable entre les taux de fécondité des individualistes laïcs et des conservateurs religieux

augure d'un profond bouleversement des sociétés modernes, qui sera d'origine démographique. »⁶⁶

*

Qu'est-ce qui caractériserait une société libérée de l'idéologie de reproduction, ayant opté pour la valeur de non-souffrance et de bonheur ?

- lutte contre la douleur subie et mise à disposition de méthodes permettant d'éviter la souffrance dès le plus jeune âge⁶⁷ ;
- souci du bien-être des êtres sensibles autres qu'humains ;
- individuation des droits plutôt que communautarisme (valeur d'égalité) ;
- l'individu n'ayant pas choisi de naître, revenu universel versé inconditionnellement de la naissance à la mort, modalité essentielle de la solidarité collective ;
- vis-à-vis des plus jeunes, la société aurait une mission de guidance vers l'autonomie ;

⁶⁶http://www.newamerica.net/publications/articles/2006/the_liberal_baby_bust, 15/06/2010

⁶⁷ LE MONDE, 12.03.09, L'accès aux traitements antidouleur encore trop rare. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 80 % des habitants de la planète n'ont pas suffisamment accès aux soins palliatifs, et des dizaines de millions de personnes - parmi lesquelles 4 millions de malades du cancer et près d'un million de malades du sida en fin de vie - endurent chaque année de terribles douleurs. Dans la plupart des cas, ces souffrances pourraient être soulagées, de manière efficace et à faible coût, par l'administration de substances opiacées, notamment de morphine. Mais celle-ci fait en général défaut dans les pharmacies comme dans les lieux de soins.

- accès aux droits fondé sur la capacité à les exercer, sur l'autonomie, plutôt que sur l'arbitraire de l'âge ;
- un *droit de ne pas naître* tiendrait compte des perspectives raisonnables de souffrance et de bonheur de l'enfant et des générations futures ;
- liberté à disposer de son corps (valeur de liberté) ;
- *droit à la mort choisie*, à une mort douce ;
- et éveil à la conscience universelle, socle d'une « éducation civique ».

*

Avertissement au lecteur

Il est possible que le texte qu'il a entre les mains tombe sous le coup de la loi et soit censuré un jour :

- d'une part au nom de la loi de 1967 qui interdit « toute propagande antinataliste » ;
- d'autre part au nom de la loi de 1987 qui réprime « la provocation au suicide ».

Chronologie

Chronologie détaillée de la tectonique des deux grands continents
de valeurs
reproduction/de la vie *versus* non-souffrance

Légende : lorsque le pays n'est pas précisé, il s'agit de la France

	<i>Continent de l'idéologie de reproduction/de la vie</i>
	<i>Continent de la non-souffrance</i>

----- Calendrier rétrospectif, établi à partir de l'an 2000 ap. J.-C.

4,5 milliard années (Ga)	formation du système solaire et de la terre
3,5 Ga	apparition de la vie (auto-reproduction) sur Terre : premières bactéries
1,8 Ga	apparition de la reproduction sexuée avec les bactéries eucaryotes (cellules à noyaux)
435 millions d'années (Ma)	plantes terrestres
345 Ma	reptiles (poumons)
250 Ma	la plus forte extinction en masse de l'histoire de la planète : 52% des familles d'invertébrés marins
225 Ma	mammifères
70 Ma	primates (cerveau, pouce opposable, vision)
65 Ma	extinction des dinosaures
15 Ma	marche bipède

12-8 Ma	ramapithèque, petit primate ancêtre lignée hominidés (outil ?)	
7 Ma	séparation entre la branche conduisant aux grands singes et à l'homme Toumaï, estimation par méthode génétique = entre 6,3 et 5,4 Ma	
3 Ma	Lucy	
2,5 Ma	invention de l'outil	
2 Ma	bipédie de l'homme archaïque, encore la nôtre à peu de choses près. Genre Homo	
400 000 ans	domestication du feu (jusqu'à 1,5 Ma ?) franchissement du cap des 1100 centimètres cubes de volume crânien	
200 000 ans	Apparition du chromosome Y. S'est progressivement spécialisé dans le genre masculin en abandonnant la plupart de ses gènes féminins	
120-32 000	homme de Néandertal	crâne 1500-1750 cm ³
120-12 000	homo Sapiens	crâne 1650 cm ³
	homo sapiens sapiens	crâne 1350 cm ³ (actuel)
100 000 ans	plus anciennes sépultures connues de Qafezh Rites funéraires => croyance en l'esprit des morts, naissance de l'idéologie de reproduction	
50 000	diffusion de homo sapiens-sapiens <i>out of Africa</i> partout sur la terre gravures rupestres	
40 000	dépôt d'objets dans les sépultures (homo sapiens sapiens et non néandertal)	

32 000	disparition de l'homme de néandertal, concomitante à la pénétration de l'homo sapiens sur son territoire
30 000	premières représentations figurées, symbolique de la vulve féminine
14 000	fin de la dernière glaciation et ère nouvelle de stabilité des températures sédentarisation des végétaux, puis des animaux et de l'homme
11-5000	culte des Déeses
10 000	début du Néolithique = agriculture apparition dans le <i>croissant fertile</i> , diffusion beaucoup plus tardive en Europe, savoir-faire féminin à la suite de la cueillette (et savoir médical grâce aux herbes)
8000	apparition de l'élevage => découverte d'un lien entre sexualité et reproduction, d'un rôle du masculin dans la reproduction, ouvrant la voie à la mise en place progressive du patriarcat sur toute la planète savoir-faire masculin du pasteur à la suite de la chasse (l'écoulement du sang menstruel en excluait les femmes par peur d'interférer avec le sang de l'animal)
7000	Mythe de l'aigle et du serpent

	1 ^{er} récit sur le transfert du pouvoir de reproduction au profit des hommes
6500-5000	néolithique en Grèce
5500	début de l'écriture en Mésopotamie (après le début du patriarcat)
5000	invention de la métallurgie la charrue deviendra un symbole patriarcal : labourer et féconder la terre
4750	Égypte. <i>Texte des Pyramides</i> , mythe de la déesse Isis, du dieu Osiris et d'Horus récit sur le transfert du pouvoir de reproduction au profit des hommes
4700	Mésopotamie. <i>Gilgamesh</i> figure sur les listes royales comme roi d'Uruk, récit sur le transfert du pouvoir de reproduction au profit des hommes
4600-3900	bronze en Grèce - Arrivée des Indo-Européens patriarcaux
4000-3000	Mésopotamie. Code sumérien d'Hammourabi : interdiction de l'avortement <i>Épopée de la Création</i> , Mardouk dieu de Babylone seul créateur de l'humanité Culte de la Déesse Mère interdit, culte exclusif du Dieu Père
2800-2700	Alphabet grec – <i>Théogonie</i> d'Hésiode. Homère <i>Illiade</i> , <i>Odyssee</i> ,

- récit sur le transfert du pouvoir de reproduction
 au profit des hommes
 Zeus enfante, 1^{ère} femme Pandore (par qui le Mal
 arrive), les Danaïdes maudites
- 2600 rédaction de la Bible, tradition ancienne
 d'Abraham = alliance pour la fécondité
 radicalisation patriarcale avec la circoncision
 symbolique de cette alliance
 Dieu principe masculin de Création, Adam
 masculin dont sort l'Ève féminine (cause de la
 chute)
 Éradication des cultes féminins
- vers 2450 Bouddha en Inde =**
révolution de la valeur de non-
souffrance
Compassion et conscience universelle
- 2403 Rome. Taxe sur le célibat (car il empêche la
 procréation)
- 2341 Épicure en Grèce =**
affirmation de la valeur de non-
souffrance
- 2018-09 Empire romain. Lois contre le célibat et pour la
 reproduction : favoriser le mariage, récompenser
 les pères de famille, punir les célibataires
- 2000 Hésitation du Christianisme : délivrance du**
mal, amour du prochain y compris hors de la
 lignée d'Abraham, fin de la circoncision, égalité
 homme-femme pour l'accès au Royaume de Dieu

(baptême), célibat. Puis retour aux prescriptions judaïques de reproduction/de la vie.

Nouveau calendrier de l'ère chrétienne

II^e siècle Rome. La majorité civile passe de dix-sept à vingt-cinq ans

III^e siècle Sous Septime Sévère et Caracalla l'avortement devint passible de peine de mort

538 Rome. Justinien condamne de la peine capitale les crimes sexuels *contre nature*

1516 Thomas More, chancelier du royaume d'Angleterre, imagine auparavant dans son livre *L'Utopie* des hôpitaux où il serait possible de mourir sans souffrance, par l'administration de drogues.

1556 Henri II punit de mort le fait d'avorter et aussi celui de dissimuler sa grossesse

1580 Michel de Montaigne, dans les *Essais*, réhabilite le bonheur

1605 Francis Bacon reprend le mot euthanasie avec une signification nouvelle : 'aider les agonisants à sortir de ce monde avec plus de douceur et de facilité'

- 1666 Colbert encourage financièrement la reproduction
=> exemptions pour le mariage, pensions pour famille nombreuse
- XVIII^e s.** **Révolution française**
Droits de l'homme de 1789 :
recherche du bonheur au cœur
Liberté de l'individu sur son corps. Fin interdiction du suicide.
Abolition du crime de sodomie (auparavant passible du bûcher)
- 1712 Wurtemberg (protestant). *Permis d'enfanter* : la permission de se marier implique l'instruction religieuse et la capacité à nourrir une famille.
- 1789** **Jeremy Bentham, *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation***, refondation culturelle basée sur la valeur du bonheur, extension de la valeur de non-souffrance aux animaux
- 1790 Suppression du droit de correction (d'emprisonnement) des pères sur les enfants
- 1791 Contribution mobilière annuelle pénalisant financièrement les célibataires

- 1791 1^{er} texte sur l'attentat à la pudeur comprenant exhibitionnisme et voyeurisme
- 1791 Les femmes ne sont plus exclues des droits de succession
- 1791 Le code pénal révolutionnaire supprime le « crime de sodomie » et dépénalise le suicide
- 1792 Baisse de la majorité à 21 ans
Abolition de la puissance paternelle pour les majeurs
Institution du divorce (1563 concile de Trente, indissolubilité du mariage)
- 1793 La circoncision religieuse est localement interdite à Strasbourg
- 1798** **Thomas Robert Malthus, *An Essay on the principle of Population***
- XIX^e siècle** **Darwin = mort du « finalisme » dans l'évolution du vivant**
Schopenhauer : introduction du bouddhisme en Occident
- 1804 Le Code civil dit Code Napoléon fonde le statut civil de la famille moderne et consacre l'incapacité de la femme *mariée*.
Le droit de correction du père sur l'enfant est rétabli.

- 1810 Le code pénal qualifie l'adultère de la femme de délit, celle du mari n'est passible que d'une amende. L'avortement est interdit.
- 1816 Abolition du divorce
- 1844 Ordonnance royale réglementant la fonction de circonciseur, autorisation implicite
- 1847** **Reconnaissance de l'anesthésie générale par l'Académie de médecine**
- 1853 Accouchement sans douleur de la reine Victoria par anesthésie
- 1859** **Darwin publie *De l'origine des espèces***
- 1861 John Stuart Mill, *Utilitarianism*, amplification de la valeur du bonheur
- 1865 Suisse. L'Université de Zurich admet sa première étudiante
- 1880 Les filles obtiennent l'accès à l'enseignement secondaire public, programme différent de celui des garçons, identique à partir de 1924
- 1864** **Vatican. Lettre *Apostolicae sedis* de Pie IX, excommunication de l'avortement**
- 1870 États-Unis, suffrage féminin (partiel)
- 1875 *Leçons sur les anesthésiques*, Claude Bernard

1878	Pays-Bas. Premier dispensaire où est enseigné l'usage des contraceptifs
1878	USA. Lois d'Anthony Comstock. La contraception est criminalisée (annulation par la Cour Suprême en 1965)
1884	Le droit au divorce est rétabli
1889	Loi sur la déchéance des pères jugés indignes (début de la chute du patriarcat)
1889	Interdiction de l'aspiration rituelle du sang du prépuce par le péritomiste lors de la circoncision juive, n'a jamais été prise en compte.
1890	États-Unis, NAWSA, <i>National American Woman Suffrage Association</i>
1893	Nouvelle-Zélande. Droit de vote égal accordé aux femmes
1896	Création de la première association familiale « Alliance nouvelle contre la dépopulation » qui deviendra « Alliance nationale pour l'accroissement de la population française » reconnue d'utilité publique en 1913
XX^e siècle	Luttes féministes : contre la Maternité subie et pour l'Égalité des droits

Légalisation de la contraception et de l'IVG

Libération sexuelle de la contrainte reproductive (symbolique de mai 68)
Betty Friedan, Kate Millet, Simone de Beauvoir, Reich, Kinsey, Marcuse, Master et Johnson

Konrad Lorenz : fin du concept finaliste d'*instinct*

1901	Parité filles/garçons dans l'enseignement primaire
1902	Australie, droit de vote des femmes
1906	Finlande, droit de vote des femmes
1906	La Convention de Berne interdit le travail industriel de nuit aux femmes
1907	Les femmes mariées obtiennent le droit de disposer librement de leur salaire
1909	Congé maternité de huit semaines <i>sans</i> traitement, <i>avec</i> en 1910 pour les institutrices
1913	Norvège, droit de vote des femmes
1913	Loi d'assistance aux familles nombreuses (nécessiteuses)
1914	Création de l'impôt sur le revenu : allègements pour les foyers mariés avec enfants
1915	Danemark, droit de vote des femmes

- 1916 États-Unis, Margaret Sanger crée le *Birth Control Movement*
- 1917 elle ouvre le premier dispensaire américain de contrôle des naissances.
- 1917 URSS. Dépénalisation de l'avortement.** Mais retour en arrière en 1936 : proscription des préservatifs et interdiction de tout type d'avortement
- 1917 Imposition du foyer fiscal, favorable aux mariés avec enfants
- 1918 Grande-Bretagne, droit de vote des femmes > 30 ans, 1928 pour les majeures
- 1920 Loi majorant l'impôt des contribuables sans enfants de 25% pour les célibataires, de 10% pour les hommes mariés. Ces majorations passeront à 40% et 20% en 1934
- 1920 La loi réprime l'avortement et la propagande anticonceptionnelle**
Création du Conseil supérieur de la natalité, médaille de la famille instituée
- 1921 Création de la fête des mères
- 1923 SDN [ex ONU], convention contre la pornographie (pas signée par la Suède)
- 1924 Égalité fille / garçon pour l'accès au baccalauréat

- 1927 Ligue mondiale pour la réforme sexuelle
- 1927 Italie. La taxe sur le célibat des hommes est décrétée
1928, nouvelles mesures contre les célibataires et les couples sans enfants
- 1930 Vatican. Encyclique *Casti Connubii*, rappelle que la procréation est un devoir pour tous les époux, et condamne toutes les méthodes de contraception**
- 1930 L'Église anglicane admet l'utilité du *Birth Control*
- 1930 Grande-Bretagne. Le ministre de la Santé reconnaît le droit des cliniques de maternité à diffuser des moyens contraceptifs
- 1932 Généralisation des allocations familiales (salarié ayant au moins 2 enfants)
- 1933 Hitler. Impôt sur les célibataires et les couples sans enfants, prêt au mariage : à chaque enfant la dette est diminuée de 25%, augmentation des allocations familiales
- 1933 Danemark. Sodomie et fellation ne sont plus des crimes
- 1934 URSS. Retour à la pénalisation tsariste de l'homosexualité (3 à 8 ans de prison)

- 1935 Angleterre. Naissance de la *Voluntary Euthanasia Society of England and Wales*, pour le droit à la mort choisie
- 1937 **René Leriche, dans *La Chirurgie de la douleur, fait de la douleur une maladie***
- 1938 **La femme mariée n'est plus « incapable » civile** ; elle peut avoir une carte d'identité et un passeport, ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de l'époux. Subsistent pour le mari, la fixation du lieu de résidence, la possibilité de s'opposer à l'exercice d'une profession et l'exercice de l'autorité paternelle.
- 1939 Code de la famille. Mesures en faveur des familles financées par un « super-impôt » visant les célibataires, les veufs ou les divorcés, sans charge de famille, ainsi que les contribuables mariés depuis au moins deux ans et sans enfants.
- 1941 Célébration officielle de la fête des mères
- 1942 **Suisse. Dépénalisation de l'assistance au suicide**
(si le mobile n'est pas égoïste)
- 1944 Droit de vote et d'éligibilité des femmes
- 1945 **Wilhelm Reich, *La révolution sexuelle***

- 1945 La majorité sexuelle est abaissée à 15 ans (sauf pour l'homosexualité)
- 1946 Le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrit dans le préambule de la Constitution
- 1946 Création du quotient familial par la loi de finance. Les célibataires comptent pour une part et les mariés pour deux, auxquels s'ajoute, pour les uns et pour les autres, une demi-part par enfant à charge.
- 1948** **Déclaration Universelle des Droits Humains : la « dignité de la personne » est placée au cœur, la recherche du bonheur disparaît, droits à la vie, au mariage, à faire famille.**
- 1948 et 53** **Alfred Kinsey, *Le Comportement sexuel de l'homme* puis *de la femme***
- 1949 Simone de Beauvoir, *Le deuxième sexe*, désacralise la maternité
- 1950** **Inde. Politique de limitation des naissances**
- 1952 Introduction de l'accouchement sans douleur développé en URSS
- 1955 Herbert Marcuse, *Eros et Civilisation*
- 1955 Suède. 1^{er} pays au monde où l'éducation sexuelle est obligatoire

1955	Création de la Maternité Heureuse, contre la maternité subie devient en 1960 le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)
1960	Pilule anticonceptionnelle , commercialisation aux États-Unis puis Grande-Bretagne
1960's	Grande-Bretagne. Fin de la pénalisation du suicide
1960's	Les mutilations sexuelles contestées sous la pression des « féministes »
1961	Tunisie. Légalisation de la contraception 1973 droit à l'IVG
1961	Ouverture illégale, par le MFPF, des premiers centres d'accueil sur la contraception et la sexualité
1961	Royaume-Uni. Le <i>Suicide Act</i> réprime lourdement l'assistance au suicide
1965	Les femmes mariées obtiennent le droit de gérer leurs biens propres et d'exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari
1965	Le <i>devoir conjugal</i> est une obligation
1966	William Masters et Virginia Johnson, <i>Human Sexual Response</i>

- 1967 Danemark, l'homosexualité n'est plus un délit, légalisation de la littérature érotique et pornographique
Grande-Bretagne, dépénalisation de l'homosexualité
- 1967 Déclaration des Nations Unies sur la population « La planification des naissances est un droit humain fondamental »
- 1967 **Californie, Grande-Bretagne. Légalisation de l'avortement.**
L'éducation sexuelle est instaurée en Grande-Bretagne
- 1967 **Légalisation de la contraception – loi Neuwirth**
- 1968 « Mai ». En France, c'est la contestation d'une discrimination femme-homme qui est à l'origine de mai 68, symbolique de la déferlante de libération sexuelle partie des campus américains.
- 1968 Vatican. Encyclique *Humanae Vitae***
« Est exclue toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation »
- 1968 L'OMS cesse de classer l'homosexualité en « maladie mentale »

1969	Allemagne, dépénalisation de l'homosexualité
1960-80	Michel Foucault, inspire les <i>Gender studies</i> concept d'épistémè conditionnante, déconstruction des discours
1970	Kate Millett publie <i>Sexual Politics (La Politique du mâle)</i> critique des théories freudiennes normalisant la femme-mère
1970's	Chine. Vaste campagne de limitation des naissances 1979 politique dite de « l'enfant unique » (amendes)
1970	La loi relative à « l'autorité parentale » conjointe supprime la notion de « chef de famille » (fin de l'autorité « paternelle ») Création de l'allocation orphelin
1972	Égalité des droits des enfants légitimes et naturels (sauf pour la succession)
1972	Loi établissant un principe d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes « pour un même travail ou un travail de valeur égale »
1972	Ann Oakley avec <i>Sex, Gender and Society</i> est fondatrice des <i>Gender studies</i>

- 1973 Gagnon et Simon, *Sexual Conduct. The Social Sources of Human Sexuality*
Théorie des *scripts sexuels* : pas de sexualité humaine sans scripts sociaux qui la guident
- 1973 Elena Gianini Belotti, *Du côté des petites filles*.
Met en évidence la puissance des stéréotypes, enracinés, qui assignent dès avant la naissance
- 1973 États-Unis, la Cour suprême légalise l'avortement dans l'ensemble des États
- 1974 Vatican. Déclaration sur l'avortement, pour la première fois dans un document romain, apparaît l'expression « droit à la vie »**
- 1974 Remboursement de la contraception par la sécurité sociale
- 1974 Abolition de toute condamnation spécifique de l'adultère féminin
- 1974 L'Association psychiatrique américaine retire l'homosexualité de la liste des « désordres mentaux »
- 1975 Betty Friedan démonte le conditionnement maternel de *La Femme mystifiée*
- 1975 Loi Veil autorisant l'IVG jusqu'à 10 semaines de grossesse, provisoire pour 5 ans**

(souci d'étudier les répercussions sur la natalité)

- 1975** **Peter Singer publie *La libération animale***
- 1976 Canada. La Société canadienne de pédiatrie prend position contre la systématisation de la circoncision prophylactique
- 1978 Création du complément familial, marque la priorité accordée au 3^{ème} enfant
- 1978 GRAPS, association de défense des célibataires contre les injustices à leur encontre (impôts...)
- 1978 Espagne, l'homosexualité n'est plus un délit passible de peines de prison
- 1978** **Angleterre. FIV, naissance du 1^{er} « bébé-éprouvette », Louise Brown**
- 1979 États-Unis, « mères porteuses » contractuelles par insémination artificielle. La première mère porteuse américaine a mis au monde un garçon fin 1980.
- 1979** **Suède. 1^{er} pays à interdire formellement tous les châtimets corporels à l'encontre des enfants et autres punitions ou traitements dégradants**

- 1979 Iran. Application des lois islamiques (*Chari'a*) : inégalité entre les sexes, port obligatoire du voile, soumission de la femme à l'autorité de l'époux
- 1979 Loi définitive sur l'IVG et la contraception, dépenalise l'IVG sans abroger la loi de 1920, accès à l'IVG pour les mineures
- 1980 Loi contre le viol
- 1980 Création de l'ADMD, Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité
- 1980** **La Cour suprême américaine valide la brevetabilité du vivant** affaire *Diasmond V Chakrabarty* (bactérie consommant des hydrocarbures)
- 1981 Contre l'avis du Royaume-Uni, la Cour européenne des Droits de l'homme invalide la loi d'Irlande du Nord punissant la sodomie de prison à vie
- 1982 C.Guillon et Y. le Bonniec publient *Suicide, mode d'emploi* ce livre sera interdit lors de sa réimpression en 1989, suite à la loi de 1987
- 1982 Dépenalisation de l'homosexualité (majorité sexuelle ramenée à 15 ans quelle que soit la composition du couple)

- 1983 Remboursement de l'IVG par la sécurité sociale
- 1983 Criminalisation de l'excision (en 2006 même si commise à l'étranger)
- 1983 L'ADMD publie *Le Guide de l'autodélivrance* qui devra être retiré de la diffusion suite à la loi de 1987
- 1986 Soins palliatifs. Premier texte officiel du ministre de la Santé sur l'organisation et la création de telles unités
- 1987** **Loi Dailly-Barrot réprimant « la provocation au suicide »**
dont « la propagande ou de la publicité quel qu'en soit le mode, en faveur de produits, d'objets ou de méthodes préconisés comme moyens de se donner la mort »
- 1988 RU-486, mifépristone. Cette pilule permet pratiquement de s'auto-avorter
- 1988** **Création du RMI**
- 1988** **Canada. 1^{er} pays à dépénaliser complètement l'avortement**
- 1989** **Convention internationale des droits de l'enfant : « l'intérêt de l'enfant »**

- 1990 Judith Butler publie *Trouble dans le genre*
- 1991 Derek Humphry publie aux États-Unis *Final Exit*, « La Mise en pratique de l'autodélivrance et du suicide assisté pour les mourants », s'est vendu, en moins de trois ans, à plus de 500 000 exemplaires, 60 000 la 1^{ère} semaine. L'édition française fut saisie et détruite.
- 1991 DPI, diagnostic préimplantatoire contribue à l'émergence du droit de ne pas naître
- 1991 Autorisation de la publicité sur les contraceptifs sous condition d'impératifs de santé publique (le préservatif dans le cas du sida)
- 1993 Loi Neiertz créant un délit d'entrave à l'IVG
- 1993 Pologne. Interdiction de l'IVG, légale depuis plusieurs décennies.**
- 1993 Russie, Irlande. Fin de la criminalisation de l'homosexualité
- 1994 États-Unis. Loi référendaire de l'État de l'Oregon autorisant le « suicide médicalement assisté », *Death with Dignity Act***

- 1995 Vatican. Jean-Paul II, Encyclique *Evangelium Vitae*. Anti-avortement
- 1995 Australie. Légalisation du suicide assisté en self-service dans un de ses États. Abrogation en 1997 au niveau fédéral
- 1997 Colombie. Légalisation de l'euthanasie volontaire**
- 1997 Grande-Bretagne, clonage d'une brebis surnommée Dolly
- 1998 Cour européenne des droits de l'homme. Châtiment corporel sur enfant illégal
- 1998 *Homophobie* entre dans le dictionnaire (Petit Larousse)
- 1999 Danemark. Droit d'adoption pour les homosexuels
- 1999 Instauration du PActe Civil de Solidarité légalisant le couple homosexuel
- 1999 Loi instaurant le droit au soins palliatifs**
la réduction de la souffrance prime sur la durée de vie
- 1999 Création du Self-Deliverance New Technology Group, rassemble médecins, pharmaciens et ingénieurs

dans la recherche de méthodes d'une mort douce

XXI^e siècle **développement du Droit à la mort choisie en Europe**
apparition de l'expression « Droit de ne pas naître » en France

2000 **Arrêt Perruche de la Cour de Cassation**
Des juristes évoquent un « droit de ne pas naître » dans les mass-media.

2000 Contraception d'urgence en vente libre
Délivrance de la pilule du lendemain aux lycéennes

2001 **Droit à la stérilisation (sauf pour les mineurs)**
3 séances annuelles d'éducation à la sexualité de la maternelle à la terminale

2001 La loi inclut désormais « l'orientation sexuelle » parmi les critères discriminatoires (enjeu de l'homosexualité : code du travail, code pénal).

2001 **Pays-Bas. Légalisation de l'euthanasie active directe et du suicide assisté**

2002 Instauration du congé paternité de quatorze jours

- 2002 Loi anti-Perruche : 'nul ne peut se prévaloir d'un préjudice du seul fait de sa naissance'
- 2002** **Belgique. Légalisation de l'euthanasie active directe**
- 2003 Réforme de la filiation : les enfants peuvent porter le nom du père ou de la mère
- 2003 Majoration de la durée d'assurance des femmes d'un trimestre pour toute année durant laquelle elles ont élevé un enfant
- 2003 La nomination épiscopale d'un prêtre gay provoque une crise au sein de l'Église d'Angleterre
- 2003** **La Cour suprême américaine dépénalise la sodomie**
- 2004 Zanzibar interdit l'homosexualité. Les hommes ayant des relations homosexuelles pourraient être condamnés à 25 ans de prison.
- 2004 La révision des lois de bioéthique autorise le « bébé médicament »
- 2005 Réforme du PACS : imposition commune dès la 1ère année (et non au bout de 3 ans). Avantages fiscaux en cas de décès

- 2006 Loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs.
- 2006** **États-Unis. Dakota du Sud, avortement interdit** par le Parlement, mais rejet par référendum quelques mois plus tard.
La Louisiane, second État à interdire l'avortement
- 2006** **Création d'un Parti politique pour la décroissance**
- 2006 Nicaragua, loi interdisant l'avortement dans tous les cas de figure
- 2007 Portugal, dépénalisation de l'avortement
- 2007 La Cour suprême des États-Unis valide l'interdiction d'une méthode d'avortement
- 2007 Ville de Mexico : légalisation de l'avortement
- 2009** **Luxembourg. Légalisation de l'euthanasie**
- 2009** **Royaume-Uni. L'aide au suicide est tolérée**
- 2012 Directive européenne, interdiction des batteries d'élevage prévue à cette date.

Bibliographie

Anthropologie, ethnologie

- BARDET J.P., CASSIN E., CHIARA V., DORÉ A., DUPÂQUIER J., ECHARD N., GRIMAL P., GRISONI D., JOURNET O., LACOSTE-DUJARDIN C., LALLEMAND S., NOBÉCOURT-GRANIER S., PAYEN J.C., SÉGALEN M., *La première fois ou le roman de la virginité perdue à travers les siècles et les continents*, Ramsay, 1981
- CHEBEL, Malek, *Histoire de la circoncision des origines à nos jours*, Paris, Editions Balland, 1992
- COUCHARD, Françoise, *L'excision*, Paris, PUF, 2003
- ERLICH, Michel, *Les mutilations sexuelles*, Paris, PUF, 1991 ; *La mutilation*, Paris, PUF, 1990
- FRAIN, Irène, *Au Royaume des Femmes*, Fayard, 2007
- GODELIER, Maurice, « Mythes et légitimations idéologiques de la domination masculine », in VIDAL, Catherine, sous la direction de, *Féminin Masculin - Mythes et idéologies*, Belin, 2006 ; *Au fondement des sociétés humaines – Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, 2007 ; *La production des Grands Hommes*, Paris, Fayard, 1982
- HÉRITIER, Françoise, sous la direction de, *Hommes-Femmes, la construction de la différence*, Cité des Sciences et de l'Industrie, 2005 ; *Masculin / Féminin, la pensée de la différence*, Odile Jacob, 1996
- HUA, Cai, *Une société sans père ni mari. Les Na de Chine*, Paris, PUF, (1997) 2000
- KHADY, *Mutilée*, OH ! Editions, 2005
- NAMU, Yang Erche, MATHIEU, Christine, *Adieu au lac Mère*, Calmann-Levy, 2002
- PALMA, Milagros, *La femme nue ou la logique du mâle*, Côté femmes éditions, (1986) 1991

TABET, Paola, « Fertilité naturelle, reproduction forcée », in *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, Bibliothèque du féminisme, L'Harmattan, 1998

WEINER, Annette, *La richesse des femmes, ou comment l'esprit vient aux hommes – Îles Trobriand*, Traduit de l'américain par Richard Sabban et Danièle Van de Velde, Seuil, 1983 (1976, *Women of value, men of renown*)

Colloque sur les mutilations sexuelles féminines, DRASS, Lyon, 27 février 2006

Préhistoire, histoire

ANATI, Emmanuel, *La religion des origines*, Bayard, (1995) 1999

BADINTER, Elisabeth, *L'amour en plus, histoire de l'amour maternel, XVII^e-XX^e siècle*, Flammarion, 1980 ; *L'Un est l'autre. Des relations entre hommes et femmes*, Paris, Odile Jacob, 1986

BOLOGNE, Jean-Claude, *Histoire du célibat et des célibataires*, Fayard, 2004

CADAC (coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception), coord. Valérie HAUDIQUET, Maya SURDUTS, Nora TENENBAUM, *Une conquête inachevée : le droit des femmes à disposer de leur corps*, Paris, Syllepse, 2008

COHEN, Claudine, *La femme des origines, images de la femme dans la préhistoire occidentale*, Belin-Herscher, 2003

COPPENS, Yves, PICQ, Pascal, *Aux origines de l'humanité, vol. 1 : De l'apparition de la vie à l'homme moderne, vol. 2 : Le propre de l'homme*, Fayard, 2001

GANGE, Françoise, *Avant les Dieux, la Mère universelle*, Paris, Alphée, 2006

HOMBERT, Jean-Marie, sous la direction de, *Aux origines des langues et du langage*, Fayard, 2005

- LUMLEY, Henry de, *L'homme premier. Préhistoire, évolution, culture*, Paris, Odile Jacob, 1998
- OPPENHEIM, Leo, *La Mésopotamie, portrait d'une civilisation*, Gallimard, 1970 (1964 University of Chicago)
- PIERRE, Michel, *Les femmes dans le siècle*, Société, n°20, Gallimard, 1999
- REY, Roselyne, *Histoire de la douleur*, La Découverte & Syros, 2000 (1993, La Découverte)
- TODD, Emmanuel, *La diversité du monde – Famille et modernité*, Seuil, 1984 (1983)

Revue :

Le Figaro, Sciences & Médecine, p.10, 5 janvier 2006

Documentaire audiovisuel :

- JAMPOLSKY, Marc, *Les secrets du Karakoum*, 2002 (Arte, 9/10/2004)
- THIEL, Gerhard, *La vie quotidienne à l'âge de pierre*, Allemagne, 2003 (Arte, 10/09/2005)
- L'homme de néandertal*, ZDF, 1998 (France 5, 2005)

Théologie, religion

Ouvrages de référence :

- La Bible de Jérusalem*, traduite en français sous la direction de l'École biblique de Jérusalem, 14^e édition, Paris, Cerf, 1994
- La Bible*, traduction œcuménique, édition intégrale TOB, 3^eme édition, Les éditions du Cerf et Société Biblique Française, (1988) 1991
- Encyclopédie des religions, tomes 1 et 2*, sous la direction de LENOIR, Frédéric et TARDAN-MASQUELIER, Ysé, Bayard, 2000

Catéchisme de l'Église catholique, Paris, coédition Centurion / Cerf / Fleurus-Mame / Librairie éditrice Vaticane, 1998
Catéchisme de l'Église catholique, Abrégé, Paris, coédition Bayard Éditions, Les Éditions du Cerf, Éditions Fleurus-Mame, 2005

Ouvrages :

- BRAGUE, Rémi, *Europe, la voie romaine*, Folio Essais, 1999
DESAUTELS, Jacques, *Dieux et mythes de la Grèce ancienne*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 1988
FINKELSTEIN, Israël, SILBERMAN, Neil Asher, *La Bible dévoilée, les nouvelles révélations de l'archéologie*, Bayard, 2002 (2001)
FOUREST, Caroline, VENNER, Fiammetta, *Tirs croisés, La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*, Calmann-Lévy, 2003
GOUGAUD, Henri, *Les Cathares et l'Éternité*, Bartillat, 1997
GRAVES, Robert, *Les mythes grecs*, Paris, Fayard, (1958), 1967 ; avec PATAI, Raphaël, *Les Mythes Hébreux*, Paris, Fayard, (1963, 1964) 1987
GREMION, Catherine, TOUZARD, Hubert, DORMONT, Simone, BECCARIA, Mijo, *L'Église et la contraception : l'urgence d'un changement*, Bayard, 2006
HARNACK, Adolf Von, *Marcion, l'évangile du Dieu étranger, contribution à l'histoire de la fondation de l'Église catholique*, Paris, Cerf, (1924) 2005
HITCHENS, Christopher, *Dieu n'est pas grand. Comment la religion empoisonne tout*, Belfond, (2007) 2009
JULIEN, Philippe, *La féminité voilée*, Desclée de Brouwer, 1997
KHALDI, Eddy, FITOUSSI, Muriel, *Main basse sur l'école publique*, Paris, Demopolis, 2008
LEBEDEL, Claude, *Comprendre la tragédie Cathares*, Ouest-France, 1999
MORDILLAT, Gérard, PRIEUR, Jérôme, *Jésus contre Jésus*, Paris, Seuil, 1999

- NELLI, René, *La vie quotidienne des cathares du Languedoc au 13^{ème} siècle*, Hachette, 1969
- ONFRAY, Michel, *Traité d'athéologie*, Grasset, 2005
- ROUSSEAU, Vanessa, « Lilith : une androgynie oubliée », *Arch. de Sc. soc. des Rel.*, 2003, 123 (juillet-septembre) 61-75
- SEVEGRAND, Martine, *L'affaire Humanae Vitae. L'Église catholique et la contraception*, Paris, Karthala, 2008
- TROCME, Etienne, *L'enfance du christianisme*, Ed. Noësis, 1997

Revue :

- Le Nouvel Observateur, n°2042-2043, déc-janvier 2004
- Le Monde des Religions, *Qui a écrit la Bible ?*, n°32, nov-décembre 2008
- Les collections de L'Histoire, n°26, *Naissance de l'hérésie*, entretien avec M.Tardieu
- Actualité de l'histoire, mai 2007, *Franc-Maçonnerie, les grandes obédiences*
- « Les interdictions selon les religions », in Revue panoramique, *Mon dieu, pourquoi tous ces interdits*, 1993
- Prochoix, n°33, juin 2005
- L'esprit frappeur, Réseau Voltaire, *Terrorisme en soutane – Jean-Paul II contre l'IVG*, n°85, 2000

Documentaire :

- TV Planète, *L'islam dévoilé*, écrit et présenté par Samira AHMED, Production et Direction RUHI HAMID, Hardcash Production4, 2003 ou 2004

Conférence, colloque :

- KARBOWSKA, Monika, *Sexisme et infériorisation des femmes dans les idéologies religieuses – le rôle des médias religieux dans*

l'offensive sexiste des fondamentalismes en Europe,
Intervention à la Conférence « Féministes pour une Europe
laïque » de l'Initiative Féministe Européenne, Rome 31 mai et
1er juin 2008

Représentations de la reproduction

HUMEAU, Claude, *Procréer, Histoire et représentation*, Paris, Odile
Jacob, 1999

NOUËL-RÉNIER, Juliette, *Comment l'homme a compris d'où viennent
les bébés*, Éditions Gallimard Jeunesse, 2007

DASEN, Véronique, édité par, *L'embryon humain à travers l'histoire*,
Actes du colloque international de Fribourg, octobre 2004,
Infolio éditions, 2007 ; SPIESER, Cathie, « De l'embryon
humain à l'embryon divin en Égypte ancienne » ; WILGAUX,
Jérôme, « Procréation et parenté : de la parenté grecque à la
télégonie contemporaine » ; FISCHER, Jean-Louis, « Le choix
du sexe, le choix d'une histoire »

Documentaire :

Le Clitoris, ce cher inconnu, de Michèle Dominici, réalisé par
Variety Moszinsky et Stephen Firmin, produit par Tamsin
Moufflet, Cats & Dogs Films – Sylicone et Arte France, en
association avec DR TV Danemark, SBS TV Australie, 2003
(diffusion ARTE, 16/1/2004)

Discours contemporains et idéologie de reproduction

ABÉCASSIS, Eliette, *Un heureux événement*, Albin Michel, 2005

BADINTER, Elisabeth, *Fausse route*, Odile Jacob, 2003

- BASTIEN, Danielle, *Le plaisir des mères*, Imago, 1997
- Commission des Communautés Européennes, *L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité*, Bruxelles, octobre 2006 ; *Promouvoir la solidarité entre générations*, Bruxelles, mai 2007
- Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures*, Unesco, 1997
- COMMAILLE, Jacques, DE SINGLY, François (dossier constitué par), *La politique familiale*, Paris, La documentation française, n°761, 1996
- DEVIENNE, Emilie, *Être femme sans être mère – Le choix de ne pas avoir d'enfant*, Robert Laffont, 2007
- FERRY, Luc, *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset & Fasquelle, 1992
- FLIS-TRÈVES, Muriel, *Bébé attitude*, Plon, 2005
- HOUELLEBECQ, Michel, *Les particules élémentaires*, J'ai Lu, 1998
- HUET, Maryse, *Familles et politiques familiales en Europe*, Université d'été du Mouvement français pour le planning familial, Strasbourg, 23 septembre 2007
- KESKAS, Mohammed, *La théorie de Darwin : le Hasard impossible - La théorie de l'évolution des êtres vivants analysée par un croyant*, Le Figuier, 2004
- LALA, Anas Ahmed, *L'Homme descend-il du Singe ? Un point de vue musulman sur la théorie de l'évolution*, Tawhid, 2004
- MAIER, Corinne, *No Kid - Quarante raisons de ne pas avoir d'enfant*, Michalon, 2007
- RABHI, Pierre, *Conscience et environnement, la symphonie de la vie*, Les Editions du Relié, 2006
- RUYSER, Raymond, *La Gnose de Princeton*, Fayard, 1974
- WINCKLER, Martin, *Contraceptions mode d'emploi*, J'ai Lu, 2007 (3ème édition)

Revues :

Sciences & Avenir, *Les animaux ont-ils un sens moral ?*, hors-série
n°139, 2004

Sciences & Avenir, *L'hypothèse de l'inconscient*, Hors Série,
juillet/août 2001

Courrier International, n°609, juillet 2002

Documentaire :

TV France5, *Bioéthique : science et conscience. Le désir d'enfant a-t-il des limites ?* Diffusé le 14/9/2004 (2002)

Colloques :

Choisir de donner la vie, association Choisir, Unesco, octobre 1975

Psychanalyse, psychologie

DELAISI DE PARSEVAL, Geneviève, *Famille à tout prix*, Paris, Seuil,
2008

ERIBON, Didier, *Echapper à la psychanalyse*, Leo Scheer, 2005

MEHL, Dominique, « Les psys dans le débat public », in
Homoparentalités, Approches scientifiques et politiques, sous
la direction de Anne CADORET, Martine GROSS, Caroline
MÉCARY, Bruno PERREAU, PUF, 2006

NADAUD, Stéphane, *Homoparentalité – Une nouvelle chance pour la
famille ?*, Fayard, 2002 ; *Homoparentalité hors-la-loi*, éditions
Lignes & Manifestes, 2006

PARDUCCI, Allen, *La mesure du bonheur*, trad. de l'anglais par Eric
Boillaud, Grenoble, P.U.G, 1999 (1995)

TORT, Michel, *La fin du dogme paternel*, Flammarion, 2007

Bouddhisme

- ARVON, Henri, *Le bouddhisme*, Que sais-je ?, Paris, PUF, 20^e éd. 2001 (1951)
- BORGES, Jorge Luis, JURADO, Alicia, *Qu'est-ce que le bouddhisme ?*, Gallimard, 1979, pour la traduction française (Buenos Aires, 1976)
- DALAI-LAMA, *Transformer son esprit, Sur le chemin de la sérénité*, Plon, 2000
- DOTÉZAC, Arnaud, « Les Droits de l'Homme et l'approche de la tradition bouddhique », in *Les cahiers de la maison des droits de l'homme*, Conseil général de l'Isère, n°2, juin 2006 Actes des Rencontres de la Maison des Droits de l'Homme, Grenoble, 15/11/2003
- GOETGHEBEUR, Frans, sous la dir. de, *Les mille visages du bouddhisme. Histoire, actualité et pratiques*, Bruxelles, Editions Racine, 2008
- GUILLON, Emmanuel, *Les philosophies bouddhistes*, Paris, PUF, 1995
- HAYWARD, J.W., VARELA, F.J., *Passerelles. Entretiens avec le Dalai-Lama sur les sciences de l'esprit*. Paris, Albin Michel, 1995 (1992)
- KOLM, Serge-Christophe, *Le bonheur-liberté, bouddhisme profond et liberté*, Paris, PUF, 1982
- NAUDOU, Jean, *Le Bouddha*, Paris, Somogy, 1973
- RICARD, Matthieu, *Plaidoyer pour le bonheur*, Paris, NiL éditions, 2003 ; avec REVEL, Jean-François, *Le moine et le philosophe. Le bouddhisme aujourd'hui*, Paris, NiL éditions, 1997
- SCHNETZLER, Jean-Pierre, *De la mort à la vie, Dialogue Orient-Occident sur la transmigration*, éditions Dervy, 1995

Science, darwinisme, éthologie

- CYRULNIK, Boris, *Sous le signe du lien*, Hachette Littératures, 1989 ;
De chair et d'âme, Paris, Odile Jacob, 2006 ;
L'ensorcellement du monde, Paris, Odile Jacob, 1997
- DAWKINS, Richard, *Le gène égoïste*, Paris, Armand Colin, (1976,
1989) 1990 pour la traduction française
- DENNETT, Daniel C., *Darwin's Dangerous Idea : Evolution and the
Meanings of Life* (1995), traduction française : *Darwin est-il
dangereux ?*, Paris, Odile Jacob, 2000
- DORLÉANS, P., *Il était une fois l'évolution*, L'esprit des sciences,
Ellipses Ed, 2003
- GOULD, Stephen Jay, *Le sourire du flamand rose*, Seuil, 1985
- LODÉ, Thierry, *La guerre des sexes chez les animaux, une histoire
naturelle de la sexualité*, Odile Jacob, 2006
- LORENZ, Konrad, *Trois essais sur le comportement animal et humain
(1937, 1950, 1954)*, Seuil, 1970 ; *L'agression. Une histoire
naturelle du mal*, Paris, Flammarion, (1963) 1969
- PATY, Michel, *La physique du XX^e siècle*, EDP Sciences, 2003
- TORT, Patrick (sous la dir.), *Pour Darwin*, Paris, PUF, 1997 ; *Misère
de la sociobiologie*, Paris, PUF, 1985
- WILSON, Edward Osborne, *La sociobiologie*, Editions du Rocher pour
la traduction française de Paul Couturiau, (1975) 1987 ;
L'humaine nature (essai de sociobiologie), Stock, (1978)
1979, traduit de l'américain par Roland Bauchot

Revues :

- Le Nouvel Observateur, *La Bible contre Darwin, Appel à la
vigilance des scientifiques*, Hors série n°61, décembre 2005 /
janvier 2006
- Sciences & Avenir, *Le monde selon Darwin*, hors série n°134,
avril/mai 2003
- Sciences & Avenir, *Faut-il brûler Darwin ?*, n°693, novembre 2004
- Sciences & Vie, *L'évolution a-t-elle un sens ?*, n°1059, décembre
2005

Sciences & Vie, n°1034, novembre 2003, « Une théorie explique l'intelligence de la nature »
Nouvelles Clés, n°54, juin-juillet-août 2007

Sociologie, études de genre, féminisme

- ATLAN, Henri, *L'utérus artificiel*, Seuil, 2005
- BOLTANSKI, Luc, *La condition fœtale - une sociologie de l'engendrement et de l'avortement*, Nrf essais, Gallimard, 2004
- BOUDON, Raymond, *Le sens des valeurs*, Paris, PUF, 2ème édition 2007 (1999)
- BOZON, Michel, *Sociologie de la sexualité*, A. Colin, 2005 (2002)
- BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre*, 1990, trad. française Editions La Découverte, 2005
- COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard, 1998
- COMMAILLE, Jacques, SINGLY, François de (sous la dir.), *La question familiale en Europe*, Paris Montréal, L'Harmattan, 1997
- DESCOUTURES, V., DIGOIX, M., FASSIN, É., RAULT, W., (dir. par), *Mariages et homosexualités dans le monde. L'arrangement des normes familiales*, Paris, Éditions Autrement, 2008
- DORLIN, Elsa, *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la philosophie féministe*, Paris, PUF, 2008
- FASSIN, Eric, *L'inversion de la question homosexuelle*, Ed Amsterdam, 2005, avec FABRE, Clarisse, *Liberté, Égalité, Sexualités - Actualité Politique des questions sexuelles*, Ed Belfond Le Monde, 2003
- GAUTHIER, Xavière, *Naissance d'une liberté. Contraception, avortement : le grand combat des femmes au XX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2002
- IACUB, M., MANIGLIER, P., *Antimanuel d'éducation sexuelle*, Bréal, 2005

- MEHL, Dominique, *Naître ? La controverse bioéthique*, Paris, Bayard, 1999
- MEMMI, Dominique, *Faire vivre et laisser mourir - Le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, La Découverte, 2003
- MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, *D'une révolte à une lutte : 25 ans d'histoire du planning familial*, Paris, Éditions Tierce, 1982 ; avec FRIEDMANN, Isabelle, *Liberté, sexualités, féminisme. 50 ans de combat du Planning pour les droits des femmes*, Paris, La Découverte, 2006 ; Université d'été 2007, *Familles, genre et société – Dossier préparatoire et Actes*
- TAIN, Laurence, « Les nouvelles techniques de reproduction », *Informations sociales*, n°128
- THÉBAUD, Françoise, sous la direction de, *Le siècle des féminismes*, Les éditions de l'atelier - éditions ouvrières, 2004
- THÉRY, Irène, *La distinction de sexe, une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob, 2007
- VALLÉE, Edith, *Pas d'enfant, dit-elle... Les refus de la maternité*, Éditions Imago, 2005
- VIDAL, Catherine, sous la direction de, *Féminin Masculin - Mythes et idéologies*, Paris, Belin, 2006 ; avec BENOIT-BROWAEYS, Dorothée, *Cerveau Sexe & Pouvoir*, Paris, Belin, 2005
- VLACHOVA, Marie, BIASON, Lea, (DCAF) sous la direction de, *Les femmes dans un monde d'insécurité*, La Martinière, Genève, 2005

Revue :

- L'Express*, Homme-Femme, les mystères de la différence, 20/10/2005
- Sciences humaines*, n°146, février 2004, Hommes/femmes, quelles différences ?
- Psychologie Magazine*, n°202, novembre 2001
- Science & Vie Junior*, Dossier Hors-Série, n°48, avril 2002, Le sexe chez les humains

Documentaires :

TV Arte – diff. 16 janvier 2004, DOMINICI, Michèle, *Le Clitoris, ce cher inconnu*, 2003

TV Arte – diff. 6 février 2007 – Théma sur l'excision

TV Planète – diff. 6/2/2004 - « Anti-avortement - Les Intégristes de Dieu », Blowback Productions, Offline Entertainment Group, Produced by Daphne Pinkerson, Marc Levin, Daniel Voll

Philosophie, éthique, droit

AURENCHE, Sophie, *L'euthanasie, la fin d'un tabou ?*, ESF, 1999

BINDÉ, Jérôme, sous la direction de, *Où vont les valeurs ? Entretiens du XXI^e siècle*, Editions Unesco – Albin Michel, 2004

BONDOLFI, Alberto, HALDEMANN, Frank, MAILLARD, Nathalie (éditeurs), *La mort assistée en arguments*, Suisse, Editions Médecine & Hygiène, 2007

CANGUILHEM, Georges, *Le Normal et le Pathologique*, Paris, PUF, 1966

CANTO-SPERBER, Monique, *La philosophie morale britannique*, Paris, PUF, 1994 ; sous la direction de, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF, 1996 ; avec FRYDMAN, René, *Naissance et liberté. La procréation. Quelles limites ?*, Paris, Plon, 2008

CAYLA, Olivier, « Le coup d'État de droit ? », in *Le débat*, Gallimard, n°100, mai-août 1998 ; avec THOMAS, Yan, *Du droit de ne pas naître, à propos de l'affaire Perruche*, Le débat, Gallimard, 2002

CIORAN, Émile Michel, *De l'inconvénient d'être né*, Folio essais, Gallimard, 1973

CRESCENZO, Luciano De, *Les grands philosophes de la Grèce antique*, Paris, Éditions de Fallois, 1999

- DAGOGNET, François, *La maîtrise du vivant*, Hachette, 1988
- DERRIDA, Jacques, ROUDINESCO, Elisabeth, *De quoi demain... Dialogue*, Librairie Arthème Fayard et Editions Galilée, 2001
- DESCAMPS, Philippe, *Faire des enfants n'est pas naturel*, Paris, Mango Littérature, 2007
- DORTIER, Jean-François (coord.), *Philosophies de notre temps*, Auxerre, Sciences Humaines Editions, 2000
- GIRARD, Charlotte, HENNETTE-VAUCHEZ, Stéphanie (sous la dir.), *La dignité de la personne humaine, Recherche sur un processus de juridicisation*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005
- GOFFI, Jean-Yves, « Les relations entre l'homme et l'animal », *Université de tous les savoirs. La Philosophie et l'Ethique*. Volume 11, Paris, Odile Jacob, 2002 ; *Qu'est-ce que l'animalité ?*, Librairie Philosophique J.Vrin, 2004 ; *Penser l'euthanasie*, PUF, 2004
- GUILLON, Claude, *À la vie à la mort. Maîtrise de la douleur et droit à la mort*, Paris, Noësis, 1997
- HERVÉ, Christian, ROZENBERG, Jacques, sous la direction de, *Vers la fin de l'homme ?*, De Boeck & Larcier, 2006
- JAY, Bruno, *Faut-il faire des enfants ?*, Éditions Pleins feux – Lundis Philo, 2002
- KANT, Emmanuel, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. V.Delbos, Delagrave, (1785) 1967 ; *Métaphysique des mœurs, Deuxième partie, Doctrine de la vertu*, Paris, VRIN, (1797) 1968
- KHAYAT, David (collection dirigée par) et SPIRE, Antoine (ouvrage coordonné par), *L'éthique de la souffrance*, Latresne, Le bord de l'eau, 2002
- LECOURT, Dominique, *Humain, Posthumain*, PUF, 2003
- LIGUE DES DROITS DE L'HOMME et UNESCO, *La conquête mondiale des droits de l'homme*, Unesco et Le cherche midi, 1998
- MARINOPOULOS, Sophie, NISAND, Israël, *9 mois et cætera*, Fayard, 2007
- MISRAHI, Robert, *Traité du bonheur. tome 2. Ethique, politique et bonheur*, Paris, Seuil, 1983

- OGIEN, Ruwen, *L'éthique aujourd'hui, maximalistes et minimalistes*, Folio essais, Gallimard, 2007 ; *Penser la pornographie*, Paris, PUF, 2003
- ONFRAY, Michel, *Féeries anatomiques, généalogie du corps faustien*, Grasset, 2003 ; *Les SagesseS antiques. Contre-histoire de la philosophie T.1*, Grasset, 2006
- PARAIN, Brice, (Dir.), *Histoire de la philosophie I vol.1*, Gallimard, 1969
- PARFIT, Derek, *Reasons and Persons*, Oxford, Clarendon Press, 1984
- POHIER, Jacques, *La mort opportune – les droits des vivants sur la fin de leur vie*, Seuil, 1998
- RUSS, Jacqueline (Dir.), *Histoire de la philosophie, 1. Les pensées fondatrices*, Paris, Armand Colin, 1993 ; *La pensée éthique contemporaine*, Paris, PUF, 1994
- SALTEL, Philippe, *Hume*, Paris, Ellipses, 2000
- SINGER, Peter, *La libération animale*, Paris, Grasset, (1975 et 1990) 1993 ; *Une gauche darwinienne, évolution, coopération et politique*, Paris, Cassini, (1999) 2002
- VEZEANU, Ion, *L'Identité personnelle à travers le temps*, Paris, L'Harmattan, 2006 ; *Impossibilia Moralia*, Paris, L'Harmattan, 2007

RevueS :

- Droit de l'enfance et de la famille*, Direction de la Protection judiciaire et de la jeunesse, n°29 spécial, 1990/1
- Courrier International*, n°663, juillet 2003
- Article 222, Journal pour les Droits de l'Enfant*, n°40, 4^e trimestre 2009
- OGIEN, Ruwen, *Le Porno*, in revue *Mythologies*, juillet/août 2004
- Droit des personnes et de la famille*, Lamy, novembre 2002
- TERRÉ, François, « Le prix de la vie », *La semaine juridique* n°50, 13/12/2000
- MAZEAUD, Denis, « Réflexion sur un malentendu », *Recueil Dalloz*, 2001, *Jurisprudence*, p.332

Colloque, journée :

Fondations et naissances des Droits de l'homme, L'Odyssée des droits de l'homme, Tome1, Actes du Colloque international de Grenoble, octobre 2001, L'Harmattan, 2003

Les cahiers de la maison des droits de l'homme, Conseil général de l'Isère, n°2, juin 2006, Actes des Rencontres de la Maison des Droits de l'Homme, Grenoble, 15/11/2003

MACCIOCHI, Maria-Antonietta, « Fascisme et maternité », in *Choisir de donner la vie*, colloque international de l'association Choisir, Unesco, octobre 1975

MORI, Maurizio, *Une esquisse de la bioéthique en Italie*, conférence UPMF Grenoble, 26/3/2008

Procréations, parentalités, nouvelles questions éthiques, MGEN, Journées bioéthiques de la Mgen, 11 janvier 2006

Communication, discours, images

BAUDELLOT, Christian, ESTABLET, Roger, *Quoi de neuf chez les filles ?*, Nathan, 2007

CROMER, Sylvie, « Quels rôles sexués les albums illustrés transmettent-ils aux enfants ? », in *Diplomées*, revue trimestrielle de l'AFFDU, n°197 sur *Filles et violence*, 06/2001 ; *Comment la presse pour les plus jeunes contribue-t-elle à élaborer la différence des sexes ?*, Dossier d'étude n°103&104, Université de Lille II, avril 2008

KHALDI, Eddy, FITOUSSI, Muriel, *Main basse sur l'école publique*, Paris, Demopolis, 2008

Revue :

Le Monde2, *À l'heure de la convergence numérique*, Le grand
entretien avec Jean-Louis MISSIKA, 18/11/2006
Lettre *La Famille et l'École*, Les manuels scolaires, vecteurs de
stéréotypes, janvier 2009

Kiddisme

BRESSON, Yoland, *Le Revenu d'Existence*, Paris, L'esprit frappeur,
2000 ; avec HEIDSIECK Emmanuelle, *Manifeste pour un revenu
d'existence*, Paris, éditions du toit, 1999

DELPHY, Christine, « L'état d'exception : la dérogation au droit
commun comme fondement de la sphère privée », in
Nouvelles Questions Féminines, 1995, Vol. 16, N°4 ;
« Libération des femmes ou droits corporatistes des mères ? »,
in N.Q.F. N°16-17-18, 1991

FIZE, Michel, *Le Livre noir de la jeunesse*, Paris, Presses de la
Renaissance, 2007

MOLLER OKIN, Susan, *Justice, genre et famille*, Paris, Flammarion,
2008 (1989)

ROTHBARD, Murray, *L'éthique de la liberté*, Les Belles Lettres, 1991
(1989)

Liste des annexes

Pour le confort du lecteur les références documentaires et les analyses détaillées sont en annexes disponibles à <http://jcl.algosphere.org/annexes-naitre.pdf>

Annexe 1a	L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Dits et écrits
Annexe 1b	L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Du finalisme à l'injonction reproductive
Annexe 1c	L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Le choix de ne pas avoir d'enfant
Annexe 1d	L'idéologie de reproduction aujourd'hui – La famille comme communautarisme
Annexe 1e	L'idéologie de reproduction aujourd'hui – Le kiddisme
Annexe 2	Aux origines de l'idéologie de reproduction : les esprits des morts
Annexe 3a	Le tournant patriarcal – L'évolution du savoir sur la reproduction
Annexe 3b	Le tournant patriarcal – Un peuple sans père ni mari, les Na de Chine
Annexe 3c	Le tournant patriarcal – Avant les Dieux, la Mère universelle
Annexe 3d	Le tournant patriarcal – La mise en place de la domination masculine
Annexe 3e	Le tournant patriarcal – Le contrôle masculin du ventre des femmes
Annexe 3f	Le tournant patriarcal – La radicalisation biblique
Annexe 4	L'hésitation chrétienne et sa ligne de fracture
Annexe 4a	L'hésitation chrétienne et sa ligne de fracture – Le Catéchisme

Annexe 5	Le bouddhisme : début de l'ère de non-souffrance
Annexe 5a	Bouddhisme, philosophie occidentale et conscience universelle
Annexe 6	Le darwinisme : la reproduction n'est pas une finalité
Annexe 6a	L'antidarwinisme religieux et politique
Annexe 6b	L'antidarwinisme ordinaire, inaperçu
Annexe 6c	Darwinisme, athéisme et idéologie de reproduction
Annexe 7	Éthologie : il n'y a pas d'instinct de reproduction
Annexe 7a	Éthologie : les dérives antidarwiniennes dans la communauté scientifique
Annexe 7b	Éthologie : les dérives antidarwiniennes dans les mass-media
Annexe 8	Féminisme et libération sexuelle : un conflit avec l'idéologie de reproduction
Annexe 8a	Féminisme et libération sexuelle : le combat inachevé de la stérilisation
Annexe 9	Deux continents porteurs de Valeurs fondamentalement conflictuelles
Annexe 9a	Valeurs conflictuelles – Les mutilations sexuelles
Annexe 9b	Valeurs conflictuelles – L'homophobie
Annexe 9c	Le conflit de valeurs dans les Droits de l'homme
Annexe 10	La logique du savoir : études de genre et déconstruction des stéréotypes
Annexe 11	Quand faire naître devient une décision, immorale ?
Annexe 12	Histoire de la non-souffrance en Occident
Annexe 13	La logique du droit à ne pas vivre
Annexe 14	Le droit à la mort choisie
Annexe 15	Le droit de ne pas naître
Annexe 16	Conclusion – Le défi darwinien d'une culture de non- souffrance
Annexe 17	Chronique 1987-2009 : idéologie de reproduction <i>versus</i> non-souffrance

ISBN : 978-1-4478-5572-9

Editeur : Lulu.com, 3010 Hillsborough Street
Raleigh, NC 27607, United States

Impression et date du tirage : impression à la demande
en fonction du destinataire

Prix : 19 € TTC

Dépôt légal : Octobre 2011

Alors que tout être sensible souhaite fondamentalement éviter la souffrance et connaître le bonheur, curieusement, les sociétés humaines n'ont presque jamais fait de la non-souffrance et du bonheur leurs valeurs fondatrices. Pourquoi ?

L'idéologie de reproduction existerait depuis 100 000 ans, alors qu'apparaît la croyance que l'esprit survit à la mort du corps. Il faut se reproduire pour qu'une descendance prenne soin de notre esprit après notre mort. La valeur suprême est la reproduction, donc la vie. La force de ce discours est telle que l'idéologie de reproduction, qui a forgé l'essentiel de nos lois, a fini par s'imposer par intériorisation non-consciente, encore de nos jours.

En sortir, déconstruire cette idéologie, est une condition d'épanouissement des valeurs de *non-souffrance* et de bonheur qui sont apparues beaucoup plus tard, il y a seulement 2500 ans, en Inde et en Grèce.

*

L'auteur, chercheur indépendant, a soutenu cette recherche pluridisciplinaire en 2010, à l'Université française de Grenoble, en philosophie.